



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, tests publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30.

LI DIS D'ENTENDEMENT DE JEAN DE CONDE

ÉDITION CRITIQUE ET TRADUCTION

par

ANDRE VILLENEUVE

Département des lettres françaises

Faculté des arts

Thèse présentée à l'Ecole des études supérieures

de l'Université d'Ottawa

en vue de l'obtention

de la maîtrise ès arts (Lettres françaises): M.A.

© André Villeneuve, Ottawa, Canada, 1987.

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-46875-0



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Je tiens à remercier mon directeur de thèse,
Monsieur Yvan Lepage, dont la patience, l'enthousiasme
et les judicieux conseils m'ont apporté une aide précieuse.

ABREVIATIONS

adj.	: adjectif
adv.	: adverbe
a. fr.	: ancien français
cas rég.	: cas régime
cas suj.	: cas sujet
cf.	: <u>confer</u>
chap.	: chapitre
coll.	: collectif
conj.	: conjonction
éd.	: édition
éd. cit.	: édition citée
ex.	: exemple
f.	: féminin
FEW	: <u>Französisches etymologisches Wörterbuch</u>
fr. mod.	: français moderne
God.	: Godefroy, <u>Dictionnaire de l'ancienne langue française</u>
<u>ibid.</u>	: <u>ibidem</u>
<u>id.</u>	: <u>idem</u>
impers.	: impersonnel
ind. imp.	: indicatif imparfait
ind. prés.	: indicatif présent

inf. sb.	: infinitif substantivé
loc. adv.	: locution adverbiale
m.	: masculin
ms.	: manuscrit
mss	: manuscrits
n.	: note
<u>op. cit.</u>	: <u>opere citato</u>
pers.	: personnel
pf.	: parfait
pl.	: pluriel
p. pas.	: participe passé
sb.	: substantif
sing.	: singulier
ss.	: et suivant(e)s
s. v.	: <u>sub verbo</u>
TL	: Tobler-Lommatzsch, <u>Altfranzösisches Wörterbuch</u>
v.	: vers
vb.	: verbe

INTRODUCTION

I. JEAN DE CONDE ET SON OEUVRE

Bien qu'il n'en soit pas de Jean de Condé comme de tant d'autres auteurs médiévaux qui sont restés anonymes ou qui ne sont plus qu'un nom accolé à une oeuvre, ce que l'on connaît de sa biographie ne s'en résume pas moins à fort peu de chose.

Qu'il ait été le fils du trouvère Baudouin de Condé, c'est lui-même qui nous le révèle, dans ces vers de son

Dit dou levrier:

Fuis fui Bauduïn de Condé,
S'est bien raisons k'en moi apere
Aucunne teche de mon pere ¹
Et .I. petitet de son sens ¹.

Il fut ménestrel attitré à la cour de Guillaume 1^{er}, dit le Bon, qui régna sur le Hainaut de 1304 à 1337: on le sait grâce à certains documents d'archives où figure son nom ²,

1 Auguste Scheler, Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, t. 2, Bruxelles, Devaux, 1866, p. 304, v. 40-43.

2 Cf. Jacques Ribard, Un ménestrel du XIV^e siècle, Jean de Condé, Genève, Droz, 1969, p. 75.

ainsi que par son Dit dou boin conte Willaume³, dans lequel il fait l'éloge funèbre de son protecteur. Il était sans doute Hainuyer lui-même, à en juger par la couleur dialectale de la langue qu'il écrit et par la discrète partialité dont il fait preuve dans ses oeuvres en faveur du Hainaut et de ses habitants⁴.

Dans l'imposante étude qu'il a consacrée à notre troubère, Jacques Ribard conclut que l'on peut fixer à sa vie les limites approximatives suivantes: 1275-80 d'une part, 1345 de l'autre⁵. Sa production poétique daterait donc de la première moitié du XIV^e siècle, époque de prospérité et de paix pour le Hainaut ainsi que d'une importante floraison littéraire dans le nord du domaine français.

Son oeuvre conservée, qui compte près de 20 000 vers, est abondante et variée. Le plus grand nombre des 77 poèmes dont elle se compose sont, il est vrai, de caractère didactique: ce sont généralement des dits assez courts, développant des thèmes moraux, satiriques ou religieux.

Mais la composante purement narrative de sa production est loin d'être négligeable: on y trouve en effet

3 C'est la pièce n° XXXII (t. II, p. 290-6) de l'édition Scheler.

4 Cf. Ribard, op. cit., p. 83.

5 Ibid., p. 71.

cing fabliaux⁶ et trois romans d'aventure, lesquels sont au nombre des pièces les plus achevées et les plus étendues de leur auteur.

Il semble permis de croire, cependant, que c'est l'aspect didactique de son oeuvre que Jean de Condé a le plus à coeur. Car même s'il s'adonne à l'occasion, et avec talent, à une littérature de pur divertissement, il se fait une trop haute idée de son métier de ménestrel --- à en croire du moins ce qu'il en dit dans ses vers⁷ --- pour se contenter d'être un simple amuseur: il se veut avant tout un éducateur, voire une sorte de prédicateur laïque.

Cela dit, il n'en est pas moins conscient de la nécessité de séduire son public afin de pouvoir mieux le rejoindre. La morale qu'il prêche est d'ailleurs de celles qui devaient avoir les meilleures chances de succès auprès de l'auditoire aristocratique à qui il s'adressait: les thèmes chrétiens de renoncement et de préparation à l'au-delà y figurent, bien entendu, mais une large place y est faite à la promotion des vertus plus mondaines, propres à la classe noble: honneur, largesse, courtoisie, etc.⁸.

6 Publiés récemment par Annalisa Landolfi Manfellotto, I "Fabliaux" di Jean de Condé, L'Aquila, Japadre, 1979.

7 Cf. ibid., p. 86-95.

8 Cf. ibid., p. 140.

L'on est tenté de se dire, par conséquent, que l'aspect le plus représentatif de l'art de Jean de Condé est à chercher dans celles de ses oeuvres où le conteur se fait l'allié du moraliste pour mieux faire passer le message de ce dernier: l'on songera par exemple à ce qu'on peut appeler, à la suite de J. Ribard --- qui reprend lui-même un terme proposé par Ch. V. Langlois⁹---, la "fantaisie allégorique", ce genre hybride où le narratif se taille une large part tout en restant au service de l'enseignement moral. Deux oeuvres, en particulier, peuvent être rangées sous cette appellation: la Messe des oisiaus¹⁰, qui est peut-être le chef-d'oeuvre de son auteur, et le Dit d'Entendement, dont nous proposons ici une nouvelle édition.

9 Ch. V. Langlois, Jean de Condé, ménestrel et poète français, dans Histoire littéraire de la France, t. XXXV, p. 450 --- cité dans Ribard, op. cit., p. 108.

10 Plus récente édition par J. Ribard, cf. Jean de Condé, La Messe des oiseaux et le dit des Jacobins et des Fremeneurs, Genève, Droz, 1970.

II. LI DIS D'ENTENDEMENT

L'attribution du Dit d'Entendement à Jean de Condé n'est pas douteuse, puisque l'auteur s'y nomme au v. 1497. Cependant, pour ce qui est de lui assigner une date, on est plus embarrassé, car le texte ne contient aucune allusion historique précise. Tout au plus peut-on supposer qu'il s'agit d'une oeuvre de la pleine maturité du poète, étant donné la maîtrise qui s'y manifeste et le fait qu'elle se trouve copiée vers la toute fin du ms. A, dont il semble raisonnable de croire qu'il donne les pièces de Jean dans l'ordre de leur composition (cf. ci-dessous la description des manuscrits, chapitre III A).

Le titre nous en est fourni par la rubrique des deux manuscrits qui nous l'ont conservé. Il est à noter, toutefois, que c'est par le terme de conte, et non pas par celui de dit, que l'auteur désigne lui-même son poème (v. 1498).

Avec ses 1508 vers, le Dit d'Entendement constitue l'une des pièces les plus étendues de Jean de Condé. C'est un ensemble composite se présentant comme le récit d'un voyage que le poète prétend avoir accompli en rêve et comportant quatorze épisodes qui sont autant d'apologues ou de paraboles illustrant une vérité morale sur le mode allégorique. Le personnage d'Entendement, qui donne son

titre au Dit, agit comme compagnon de voyage du poète et comme interprète des merveilles que tous deux rencontrent sur leur route.

A) Analyse

C'est par une nuit de décembre, à l'époque où la nature est en deuil à cause de l'hiver, que le poète dit avoir eu la vision qu'il va nous raconter.

Tout en dormant, il lui semble s'être mis en route, dès avant l'aube, en quête d'aventures. Il ne tarde pas à rencontrer un "prud'homme", nommé Entendement, qui s'offre à l'accompagner dans son voyage. Le poète ayant accepté, Entendement lui promet qu'il lui fera voir bien des merveilles avant que le jour ne soit écoulé (v. 1-50).

1^{er} épisode (v. 51-112): Les deux voyageurs voient venir à leur rencontre, à travers champ, une bête suivie d'une foule nombreuse qui essaie en vain de l'attraper. Contre toute attente, c'est à un infirme qui se traînait péniblement derrière tout le monde que la bête finit par se soumettre. Émerveillé par cette scène, le poète demande à son guide de lui dire quelle signification elle peut avoir. Entendement révèle alors que la bête représente la fortune (eür), objet de poursuite de la part de toute

créature.

2^e épisode (v. 113-192): La route conduit les deux voyageurs au pied d'une haute montagne, au sommet de laquelle se presse une grande quantité de gens. Ces gens sont à la fête, et plus ils sont haut, plus leur plaisir est grand. Cependant, leur situation est précaire, car le moindre faux pas leur est fatal. Voilà ce qui arrive à ceux qui poursuivent les richesses et les honneurs de ce monde, et qui en oublient que la mort les menace et que la fortune est bien fragile. Vendre son âme pour si peu de chose est une bien mauvaise affaire.)

3^e épisode (v. 193-234): Parvenus dans une vallée, le poète et son compagnon entendent des chants et des bruits de fête qui se transforment brusquement en lamentations et en cris de douleur. Telle est la joie terrestre: elle n'est jamais qu'incertaine et provisoire, et il faut être fou pour s'y fier.

4^e épisode (v. 235-358): Arrivée dans une autre vallée, et rencontre de dame Pourvéance (la prévoyance), laquelle vient de consacrer beaucoup de son temps à préparer un refuge pour un prisonnier que l'on s'apprête à envoyer en exil. Les citoyens de la cité voisine, explique-t-elle,

se choisissent chaque année un nouveau seigneur après avoir exilé celui de l'année précédente. Mais le dernier qu'ils se sont donné, s'étant avisé de cette coutume, a su prendre les dispositions nécessaires pour assurer son avenir. Arrivés en vue de la cité en question, les deux voyageurs sont témoins du bannissement du seigneur par ses sujets. Au poète qui s'indigne du comportement de ces gens, Entendement explique qu'ils représentent les biens d'ici-bas, lesquels accaparent tellement le corps que l'âme en est laissée démunie. Le bannissement du seigneur, c'est la mort, à laquelle nous sommes tous soumis, et son lieu d'exil, c'est l'enfer qui nous attend alors, à moins que l'on n'ait pris au préalable des dispositions pour assurer à son âme le bonheur dans l'au-delà.

5^e épisode (v. 359-396): Sur une montagne, dans un très beau verger, un berger malhonnête symbolisant les gens d'Eglise indignes étrangle ses plus belles brebis et dérobe la laine de ses moutons les plus laineux.

6^e épisode (v. 397-438): Alors qu'ils sont en train de descendre dans une vallée, les deux voyageurs croisent un étrange troupeau: il se compose de loups revêtus de peaux de brebis. Par les temps qui courent, beaucoup de religieux affichent comme ces bêtes un extérieur d'humilité,

alors qu'ils sont en fait des hypocrites ne cherchant qu'à tromper les gens crédules.

7^e épisode (v. 439-480): La vallée où sont parvenus les deux voyageurs est arrosée par une rivière chargée de navires et dont la source est dans la bouche d'un homme. Ce qui est symbolisé de cette façon, c'est le sens de l'homme sage, qui se répand comme les ramifications d'une rivière et qui supporte, comme l'eau le fait d'un navire, le fardeau de maint insensé.

8^e épisode (v. 481-606): Ayant emprunté un chemin qui les a éloignés de la rivière et les a menés en pleine campagne, le poète et son compagnon entrent dans une tente où se trouvent deux hommes riches accompagnés de leurs domestiques. L'un de ces hommes, renfrogné et mal vêtu, représente l'avare qui ne se lasse jamais d'amasser. Il se chauffe au feu de la convoitise et il boit avidement sans partager sa boisson avec quiconque et sans réussir à étancher sa soif. Pour sa part, l'autre homme, qui est joyeux et élégamment vêtu et qui distribue généreusement à son entourage la boisson qui lui est servie, représente le comportement idéal de l'homme riche: ne se souciant pas d'amasser, il fait preuve de largesse tout en sachant se servir de sa richesse pour subvenir à ses besoins et pour

vivre conformément à son rang. La tente, enfin, demeure provisoire dont on ignore souvent quand il faudra la quitter, rappelle le caractère passager de la vie humaine et la futilité de l'acquisition de biens matériels.

9^e épisode (v. 607-716): Les deux voyageurs quittent la campagne pour entrer dans une forêt profonde où la bise fait rage. Deux miséreux sont là, attachés à deux arbres et souffrant du froid; l'un d'eux se révolte contre son sort, se débat et blasphème, tandis que l'autre, résigné, offre sa souffrance en expiation de ses péchés. Alors qu'une fosse effrayante, image de l'enfer, s'ouvre aux pieds du premier, l'arbre auquel est attaché l'autre se couvre soudain de feuilles, de fleurs et de fruits, ainsi que d'oiseaux chantant délicieusement. Ces deux hommes sont dans les liens de la pauvreté et illustrent les deux attitudes opposées dont on peut faire preuve dans cet état. C'est évidemment celui qui se résigne et qui prie humblement qui est le plus sage, car il se méritera ainsi le paradis, représenté par la floraison de son arbre et les chants des oiseaux. Entendement résume la leçon de cet épisode et du précédent par des préceptes exprimant la conduite à suivre selon que l'on est riche ou pauvre.

10^e épisode (v. 717-766): Les voyageurs croisent

dans la forêt une meute de chiens que mène une lice aboyante et qui cause au poète un grand effroi. La lice, c'est l'envie; les chiens qui la suivent, ce sont les médisants. Entendement dénonce les méfaits d'Envie et de sa fille Médisance.

11^e épisode (v. 767-1080): Arrivée dans une lande, où le roi Noble a convoqué l'assemblée de ses barons. En tant que souverain de la court et mestre de l'ostel le roy, Renart préside aux préparatifs; il est en effet devenu le favori de Noble et il en profite pour faire la loi dans sa maison. Il a de plus distribué les divers offices de cour afin de se gagner des amis, dont Ysengrin, avec qui il a fait la paix et qui a été nommé bailli et sénéchal. Le repas étant prêt, le roi, la reine et Renart prennent place à la table d'honneur. Renart, qui mène la lionne par le bout du nez, lui fait chanter une chanson. Aux autres tables s'assoient le reste des convives, lesquels ne semblent guère heureux de la façon dont on les traite. Martin le singe, qui agit comme fou du roi, s'attire la colère de la reine; il est sur le point de recevoir une sévère correction lorsque le roi intervient en sa faveur. Pendant ce temps les ménestrels font leur métier, et parmi eux, c'est Martinet, le fils de Martin, qui par ses moqueries adroites obtient le plus franc succès auprès du roi.

Entendement explique que toute la cour ainsi que le conseil privé du roi sont dominés par Renart, Ysengrin et Martin. Par les temps qui courent, il en est ainsi chez plus d'un grand de ce monde: Renart représente la tromperie et la ruse; Ysengrin, la cupidité des officiers royaux; Martin, les courtisans flatteurs. Les autres animaux de la cour de Noble ont aussi une signification, qu'Entendement laisse à son compagnon le soin de découvrir par lui-même. Renart, sans doute, est en faveur dans le monde entier, mais là où il est particulièrement puissant, c'est à Rome, auprès du pape qui l'a fait membre de son conseil.

12^e épisode (v. 1081-1186): Toujours dans la forêt, les deux voyageurs arrivent à une fontaine près de laquelle, dans un pré, une compagnie s'apprête à festoyer en l'honneur d'un jeune seigneur remarquable de beauté et d'élégance. Mais au milieu des réjouissances survient une bête affreuse qui étrangle le jeune homme, malgré ses vingt gardes du corps, pour la plus grande douleur de son entourage. Cette bête, explique Entendement, c'est la mort, cette brute qui n'épargne personne et face à qui la grandeur, la beauté, la jeunesse ne comptent pour rien. Longue apostrophe d'Entendement à la mort.

13^e épisode (v. 1187-1296): Rencontre de l'infirm

du premier épisode, toujours monté sur la bête représentant la fortune, et que sa prospérité a gonflé d'orgueil. A un passage dangereux du chemin, cependant, il tombe et se tue. Ses serviteurs se précipitent sur ses biens et la violence éclate. La fortune est non seulement précaire, elle est périlleuse, à cause de l'orgueil qu'elle inspire et qui conduit l'âme en enfer --- c'est ce que représente le passage dangereux. De plus, on ne peut l'emporter avec soi dans la mort: c'est à nos héritiers qu'échoient tous nos biens.

14^e épisode (v. 1297-1508): Rencontre de deux hommes souillés de boue, symboles des pécheurs souillés de péchés, qui sont conduits par dame Repentance à la fontaine de Dame Confession, laquelle les nettoie de leur souillure. Arrive ensuite dame Penitance, qui leur donne des vêtements neufs et les emmène par un étroit sentier --- la voie qui mène au paradis --- en les battant de verges pour l'expiation de leurs fautes. Avant de quitter son compagnon, Entendement lui fait ses dernières recommandations sur la façon de se conduire, et le Dit se termine sur un épilogue où le poète se nomme et exprime le voeu que son oeuvre ne soit rendue publique qu'à ceux qui seront prêts à en comprendre toute la portée.

B) Sources et influences

Le Dit d'Entendement s'inscrivant tout entier dans le courant de la poésie didactique et moralisante médiévale, dont il reprend les thèmes rebattus et les procédés, il apparaît pour le moins problématique d'assigner une origine précise à ses diverses composantes¹.

Il est tout de même une autorité dont notre poème se réclame explicitement, à deux reprises, et c'est l'Evangile (cf. v. 424 et 1442). On peut d'ailleurs considérer que tout le 6^e épisode du Dit, où les deux voyageurs rencontrent des loups recouverts de peaux de brebis et symbolisant les hypocrites, s'inspire directement du passage de saint Matthieu où la même description est appliquée aux faux prophètes (cf. notes des v. 424 et 428). Il s'agit là, en somme, d'une référence culturelle, disponible à chacun et présente dans toutes les mémoires, sans l'intermédiaire de l'écrit.

Sans doute en est-il de même pour une source d'origine

1 Cf. J. Ribard, Un ménestrel, p. 385: "Avec les oeuvres proprement didactiques ou moralisantes, on pénètre dans un domaine qui est, par excellence, celui des influences diffuses et où il est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire le départ entre ce qui peut être considéré comme imitation précise et consciente --- le cas est rare --- et ce qui est thème ou formulation traditionnels, répandus, si l'on peut dire, aux quatre coins de la littérature du temps."

plus ou moins folklorique comme l'est la légende de Barlaam et Josaphat, à laquelle est emprunté l'apologue du "roi pour un an", qui constitue le 4^e épisode de notre Dit. En effet, il serait bien malaisé de rapporter de façon précise l'épisode en question à l'une ou l'autre des nombreuses versions écrites de cette légende². Le récit de Jean de Condé s'écarte d'ailleurs des versions connues, d'une part par l'intervention du personnage allégorique de dame Pourveance et, d'autre part, par son caractère quelque peu elliptique, puisqu'il omet de préciser que c'était quelqu'un d'étranger à leur ville que les bourgeois de la fable se donnaient comme seigneur, quelqu'un qui par conséquent ignorait tout de leur coutume et du sort qui l'attendait à la fin de son année de règne. A moins qu'il ne faille voir dans son omission qu'une simple négligence, l'on est porté à croire que cette précision, sans laquelle l'intelligence du texte peut par endroits faire problème (cf. par ex. v. 279-80), devait aller de soi pour l'auteur comme pour son public, et donc qu'elle constitue une indication de leur familiarité avec cette matière, contrairement à ce qui est le cas pour les lecteurs modernes que nous sommes.

2 Cf. F. Lecoy, Compte rendu de Jean Sonet, Le roman de Barlaam et Josaphat, dans Romania, LXXI, 1950, p. 403-8.

Parmi les autres sources d'inspiration de notre trouvère doit sans doute être rangée la sagesse populaire, telle qu'elle apparaît en particulier dans la littérature parémiologique. En effet, outre les nombreuses citations de proverbes connus que contient son oeuvre (cf. ci-dessous, Table des proverbes) et le ton sentencieux qu'affecte volontiers son style, on peut considérer que le 3^e épisode du Dit d'Entendement ne constitue rien d'autre que l'amplification narrative d'un proverbe répandu (cf. Morawski #109, Après grant feste grant pleur, et après grant joie grant douleur).

Pour ce qui est de l'influence sur Jean de Condé de la sagesse plus savante, c'est-à-dire essentiellement celle qui se réclame de la sagesse antique, il faut faire une place à des textes comme les Distiques de Caton et ses traductions françaises³, dont on peut déceler quelques souvenirs dans notre Dit (cf. note au v. 699), et davantage encore à un ouvrage comme le Livre de Philosophie et de Moralité d'Alard de Cambrai, dont J.C. Payen a signalé l'influence prédominante qu'il n'a pu manquer d'exercer sur tous les auteurs de "dits". Au sujet de Jean de Condé, tout en reconnaissant qu'on ne peut affirmer qu'il a plagié

3 Cf. l'éd. de J. Ulrich, dans Romanische Forschungen, XV, 1904, p. 41-149.

son prédécesseur, J.C. Payen fait état de "l'impact de la morale alardienne sur la poétique de l'écrivain hennuyer"⁴. Il n'est d'ailleurs que de lire au hasard les rubriques du Livre de Philosophie pour reconnaître au passage des thèmes, voire des formules qui se retrouvent dans le Dit d'Entendement: "Lucans dit que richece ne doit pas l'oume enorgueillir" (cf. v. 1268-70); "Tulles dist que porveance conseille l'oume au besoing" (cf. v. 345-8).⁵

Concernant les influences plus proprement littéraires qui ont pu agir sur Jean de Condé dans la composition de son poème, on songera évidemment dès l'abord au Roman de Renart, dont procède l'épisode le plus célèbre et le plus développé du Dit. C'est d'ailleurs cette question que les critiques qui se sont intéressés au problème des sources de notre trouvère ont le plus fouillée⁶. Ne prétendant pas apporter ici du nouveau, nous nous contenterons de

4 Jean Charles Payen, "Jean de Condé, Alard de Cambrai et les sources du 'dit' (A propos d'un livre récent)", dans Moyen Age, LXXVIII, 1972, p. 525.

5 Le Livre de Philosophie et de Moralité d'Alard de Cambrai, éd. par Jean Charles Payen, Paris, Klincksieck, 1970, p. 58 et 165, rubriques XI et LXXII.

6 Cf. Joseph Wiegand, Jean de Condé. Literarhistorische Studie. Inaugural-Dissertation, Bornä-Leipzig, Noske, 1914, p. 78-92; Alfred Foulet, éd. du Couronnement de Renard, New York, Kraus Reprint Corporation, 1965 (1ère éd. 1929), p. xxxvii-xl; J. Ribard, Un ménestrel, p. 384-5.

résumer leurs conclusions.

Rappelons d'abord que la perspective allégorique et satirique dans laquelle Jean de Condé fait usage des personnages de la célèbre épopée animale n'est déjà plus neuve à l'époque où il écrit. Il n'est que de songer, par exemple, à Renart le Bestourné de Rutebeuf, qui par ailleurs décrivait déjà la prise de contrôle de la cour de Noble par Renart et ses acolytes (en l'occurrence Ysengrin, Roënel et Belin. Quant au motif de la distribution des offices de cour par Renart (v. 781-895), il pourrait avoir une origine aussi lointaine que l'Ecbasis captivi⁷. Point n'est besoin cependant de remonter aussi haut pour trouver dans la littérature une scène similaire à celle que présente notre dit, puisque le Couronnement de Renard, datable de la seconde moitié du XIII^e siècle⁸, décrit la réorganisation de l'hôtel de Noble par le goupil devenu roi (v. 2665-91).

Mais les rapports entre l'une ou l'autre de ces oeuvres et le Dit de Jean de Condé sont à la vérité trop ténus pour que l'on puisse affirmer que ce dernier les a

7 Cf. Foulet, éd. cit., p. xxxvii.

8 Ibid., p. xxvi.

connues directement⁹. Ce qui semble acquis, cependant, c'est que le Couronnement a exercé une influence déterminante sur Renart le Nouvel, oeuvre du trouvère lillois Jacquemart Gielee, et que c'est de ce dernier, son contemporain et presque compatriote, que Jean de Condé s'est à son tour inspiré.

Il lui a emprunté, par exemple, l'idée de l'entrée dans les ordres de Roussel et de Renardel, thème qui est l'occasion d'une pointe à l'adresse des Ordres Mendians¹⁰, ainsi que l'association de Renart avec le pape et sa cour¹¹. On trouve par ailleurs dans le Dit un écho des vers de Renart le Nouvel décrivant le règne du goupil à travers le monde (cf. notre note pour les v. 1033-5), ainsi que des nombreuses chansons dont Jacquemart Gielee a émaillé son texte (cf. v. 920, 986, 996). Enfin, c'est encore à celui-ci que Jean semble avoir emprunté les personnages de Martin le singe et de son fils Martinet,

9 Ibid., p. xxxix. Notons que la seule copie conservée du Couronnement se trouve dans le ms. B.N. 1446, qui contient aussi des oeuvres de Jean de Condé, dont le Dit d'Entendement (cf. ci-dessous notre description des mss). On ne saurait en conclure, évidemment, que Jean ait jamais eu le Couronnement sous les yeux.

10 Cf. Jacquemart Gielee, Renart le Nouvel, éd. Henri Roussel, Paris, Picard, 1961 (S.A.T.F.), v. 7260 ss et 7284 ss.

11 Ibid., v. 7107 ss.

qui n'apparaissent pas ailleurs dans le corpus renardien¹².

Compte tenu de ces liens étroits qui existent entre notre épisode et le roman du poète lillois, l'on admettra sans peine, avec A. Foulet, que c'est sans doute de cette même source, en définitive, que provient le thème de la distribution des offices de cour par Renart:

Aux vers [2929-30] de Renard le Nouvel Noble confie la baillie et la sénéchaussée de son hôtel à Renard. C'est peut-être tout simplement ce passage que Jean de Condé s'est amusé à développer. Mais le thème dont il croyait enrichir la matière de Renard était déjà plusieurs fois séculaire¹³.

Cela dit, l'on se doit d'ajouter que notre poète a manifestement connu aussi les branches primitives du Roman de Renart, comme il semble le déclarer lui-même au v. 1028 (J'ai oï de Renart les viers), et comme l'attestent certains détails de son récit (cf. note du v. 946), parmi lesquels le nom qu'il donne à la lionne: alors qu'elle s'appelle Orgilleuse dans Renart le Nouvel, elle retrouve ici le nom de Fiere qui était le sien dans la branche I.

Pour ce qui est des autres sources possibles de notre Dit dans la littérature de son temps, la relative précision

12 Signalons toutefois que Martin et Martinet sont chez Jacquemart Gielee deux formes d'un même nom, désignant un seul et même personnage, soit un fils du singe Coïnterel.

13 Foulet, éd. cit., p. xxxix-xl.

dont nous venons de faire preuve devient impossible.

Est-ce à l'influence du Roman de la Rose, par exemple, qu'il faut attribuer l'usage que fait Jean de Condé du songe comme cadre de son récit, ou encore ses personnifications allégoriques, ou ses attaques contre les Ordres Mendiants? Sans doute s'agit-il là d'éléments que l'oeuvre célèbre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung a contribué à mettre à l'honneur. Mais même si l'influence au moins diffuse du Roman de la Rose sur les écrits de Jean de Condé en général est indéniable¹⁴, ces thèmes et procédés que nous venons d'évoquer se retrouvent aussi bien dans d'autres oeuvres qu'il a pu connaître, comme celle de Rutebeuf, notamment, dont par ailleurs les thèmes favoris --- hostilité envers les Mendiants, lamentation sur l'état du monde, sur le règne de la ruse et de l'hypocrisie, de la convoitise et de l'avarice --- sont aussi ceux de notre trouvère¹⁵.

Le cadre du songe est avec l'allégorie le procédé littéraire sans doute le plus clairement associé au Roman de la Rose. Ce n'en est pas moins un procédé des plus répandus¹⁶, et il n'est pas sûr qu'il faille rattacher l'usage

14 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 376-88.

15 Cf. J. Wiegand, op. cit., p. 90.

16 Cf. Pierre-Yves Badel, Le Roman de la Rose au XIV^e

qu'en fait Jean de Condé dans le Dit d'Entendement à l'influence directe de Guillaume de Lorris. En effet, au contraire de ce qui est le cas dans la Messe des oisiaus, par exemple, où Jean de Condé se sert du songe et du motif printanier comme prélude à une "avision" où l'amour et Vénus elle-même jouent un grand rôle, et que par conséquent une certaine similitude d'esprit et de propos avec le Roman de la Rose est manifeste, notre Dit se distingue par le caractère explicitement moralisant, voire religieux de son contenu. Par conséquent, l'on est plus tenté de situer le songe --- ou plus précisément le voyage en songe --- qu'y fait le poète, dans la lignée de ces oeuvres qui utilisent elles aussi ce cadre dans une intention "sérieuse": nous songeons en particulier à des poèmes comme le Songe d'enfer de Raoul de Houdenc, à la Voie de Paradis de Rutebeuf, qui en procède, et à la Voie de Paradis de Baudouin de Condé, qui imite lui-même Rutebeuf¹⁷.

L'influence sur notre trouvère de son père Baudouin ne peut d'ailleurs qu'aller de soi, d'autant plus que le fils se réclame volontiers du père (cf. les vers du Dit dou levrier cités ci-dessus, chap. I). Aussi bien cette

siècle. Etude de la réception de l'oeuvre, Genève, Droz, 1980, en particulier p. 331-353.

17 Cf. Oeuvres complètes de Rutebeuf, éd. Edmond Faral et Julia Bastin, Paris, Picard, 1969, t. I, p. 337.

influence a-t-elle été étudiée en détail par J. Ribard, et avant lui par J. Wiegand¹⁸. En ce qui concerne le Dit d'Entendement, cependant, il n'est pas sûr que l'on puisse faire de rapprochements précis (cf. cependant notre note pour le v. 763). L'apostrophe à la mort des v. 1150-85, avec le jeu de mots sur mors (morsure) et mors (la mort), par exemple, n'est pas sans rappeler tels passages similaires de Baudouin¹⁹. Mais comme le fait remarquer J. C. Payen²⁰, le rapprochement se ferait tout aussi bien avec des oeuvres comme celles d'Hélinant de Froidmont ou de Robert le Clerc d'Arras. Tout au plus peut-on suggérer que Baudouin a agi auprès de son fils comme relais de ces diverses traditions.

Sans doute en est-il de même pour les allégories de Repentance, Confession et Penitance dans le dernier épisode de notre Dit, car si on les retrouve dans la Voie de Paradis de Baudouin²¹, elles apparaissent aussi, quoique sous une forme légèrement différente, dans le dit du même nom de Rutebeuf, ainsi que chez Watriquet de Couvin²².

18 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 392-405, et J. Wiegand, op. cit., p. 89-90.

19 J. Ribard, op. cit., p. 399.

20 J. C. Payen, article cité, p. 529-30.

21 Ed. Scheler, p. 223, v. 550 ss.

22 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 414.

C'est donc dire qu'il semble s'agir d'un thème très répandu.

Puisque nous venons d'évoquer Watriquet de Couvin, il convient de réserver une place à part aux rapports qu'entretiennent entre elles l'oeuvre de ce dernier et celle de Jean de Condé. Ces deux trouvères sont en effet des contemporains et des compatriotes, et leurs oeuvres sont si proches l'une de l'autre que l'on serait bien incapable, à la vérité, de préciser lequel des deux a influencé l'autre. Cela est particulièrement net pour le Dit qui nous occupe ici, avec lequel plusieurs textes de Watriquet offrent des ressemblances thématiques et textuelles frappantes. Le voyage allégorique en songe, par exemple, est un thème abondamment exploité par ce poète, et l'on retrouve à la fois dans son Tournoi des dames et dans son Dit de l'escharbote des récits rappelant de près, et ce jusque dans leur formulation, le 2^e épisode de notre Dit, soit celui du mont d'où sont précipités les grands de ce monde²³.

23 Cf. Watriquet de Couvin, Dits, éd. A. Schéler, Bruxelles, Devaux, 1868, p. 230-71 et 397-409.

--- Nous nous permettons, pour ne pas allonger inutilement notre exposé, de renvoyer ici à l'ouvrage de J. Ribard (op. cit., p. 406-17), où la question des rapports entre Watriquet et Jean de Condé est traitée à fond, avec d'ailleurs une attention particulière à ce qui a trait au Dit d'Entendement.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur la comparaison qu'il y a lieu de faire entre les deux trouvères, en nous interrogeant maintenant sur la valeur littéraire du texte que nous éditons.

B) Valeur littéraire

Ayant dégagé les sources de Jean de Condé et les influences qui ont pu s'exercer sur lui dans la composition de son poème, nous sommes tout naturellement amené à nous demander dans quelle mesure, en définitive, il a su faire oeuvre personnelle.

Or, comme on a pu le constater, ce sont des vérités bien banales qu'a illustrées notre trouvère dans les quatorze épisodes de son Dit d'Entendement, des vérités qui avaient cours partout à son époque et que lui-même a d'ailleurs inlassablement reprises dans toute son oeuvre.

Aussi bien n'est-ce pas par l'originalité de son "message" qu'une oeuvre comme notre Dit peut prétendre à une certaine valeur littéraire. Sera-ce plutôt par l'imagination déployée dans la conception de chacun de ses quatorze épisodes? On peut en douter aussi, car on a vu que là encore l'auteur s'est permis nombre d'emprunts, et il est fort probable qu'une recherche plus poussée nous ferait découvrir d'autres sources à son poème.

Il n'est que de songer, par exemple, à l'épisode de "Renart mestre de l'ostel le roy", car c'est peut-être justement dans ce passage, qui est généralement considéré --- et sans doute à juste titre --- comme le plus réussi de l'ensemble, que notre trouvère se révèle le plus tributaire de ses devanciers. En somme, on peut dire qu'il écrit comme dans le prolongement de Jacquemart Gielee: son épisode pourrait facilement être intégré dans le roman du trouvère lillois, car il ne fait que développer certains motifs qui y sont brièvement évoqués, comme la distribution des charges par Renart ou les grimaces de Martin le singe.

Mais à défaut d'avoir vraiment fait oeuvre créatrice dans ce morceau, Jean de Condé y a indéniablement déployé beaucoup d'habileté et un métier très sûr. Ainsi, la liste très étendue (elle occupe plus de 80 vers) des officiers de cour évite la monotonie grâce aux amusantes notations satiriques qui accompagnent l'évocation de chaque personnage --- que ce soit la gourmandise de Tibert à la cuisine, les rivalités des ménestrels entre eux, ou l'allusion subtile au fait que les deux aumôniers Espinart et Pelé ne se gênent pas pour se servir à même l'aumône. De même, le personnage de Martin est développé avec beaucoup de finesse à partir de la simple mention qui en est faite dans Renart le Nouvel, et le passage où sont racontés ses

démêlés avec la reine est d'un très heureux comique de caractère.

Quoi qu'il en soit, on ferait assurément fausse route en voulant à tout prix que le matériel dont est composée une oeuvre médiévale soit entièrement original. Le plus grand talent de notre trouvère est son don de conteur, et c'est par sa façon de traiter la partie narrative de chaque épisode, quelles que soient la provenance de celui-ci ou sa "senefiance" morale, qu'il a en définitive les meilleurs chances de se distinguer. Et le fait est que, si certains épisodes du Dit peuvent sembler quelque peu sommaires (nous songeons en particulier au 3^e), si d'autres auraient à coup sûr gagné à être allégés d'une partie au moins de leur commentaire allégorique, qui tend parfois à être lourd de redites ou embarrassé dans sa formulation, il reste que cette succession de récits, le plus souvent brefs et alertes, se lit avec assez d'intérêt.

Par ailleurs, il faut sans doute admirer la savante ordonnance de l'ensemble, car Jean de Condé a réussi dans cette "fantaisie allégorique" une sorte de synthèse des dits moraux qu'il avait l'habitude de composer et qui étaient consacrés à l'explication d'un seul moustre ---, une synthèse qui est plus que la simple mise à la suite l'un de l'autre d'une série de dits indépendants, car elle forme un tout cohérent.

On remarque en effet dans notre Dit des éléments de structuration, que ce soit le retour des mêmes personnages au premier et à l'avant-dernier épisode, par exemple, ou la succession même des épisodes, qui semble obéir à un souci de ménager un enchaînement logique et presque pédagogique: ainsi, les quatre premiers épisodes étant consacrés à l'illustration de l'instabilité de la fortune, ils se terminent tout naturellement, dans l'apologue du "roi pour un an", sur l'évocation du rôle de la prévoyance; les sept épisodes suivants apparaissant comme une revue des différents vices et des périls qui menacent le salut éternel de l'âme humaine, c'est comme point culminant de cette partie du texte que l'épisode de Renart, qui résume en lui tous les vices, prend tout son sens; les deux prochains épisodes étant quant à eux dominés par l'évocation de la mort, ils permettent au dernier épisode de faire tout son effet dans son rappel allégorique des secours sacramentels qui s'offrent aux pécheurs.

Il n'est pas jusqu'au début hivernal qui ne contribue à l'unité de ton de cette prédication presque religieuse, en dépit de ce qu'en dit P.-Y. Badel²⁴, qui considère qu'il ne faut voir là qu'une variation de plus sur le thème traditionnel du début printanier --- sa "forme inversée", en

24 Op. cit., p. 335.

l'occurrence. On souscrira peut-être plus volontiers, sur cette question, à l'opinion de J. Ribard:

Ne serait-ce pas la touche d'originalité, le trait de génie --- au petit pied --- que d'avoir fait de cette Nuit de Mai toujours recommencée une unique et définitive Nuit de Décembre?²⁵

En ce qui a trait à la comparaison que l'on peut faire entre Jean de Condé et son contemporain Watriquet de Couvin, ce qui en ressort surtout, semble-t-il, c'est la retenue de notre trouvère : retenue dans l'usage de l'allégorie, d'abord, laquelle abonde chez Watriquet; retenue aussi dans l'utilisation de certains procédés, témoin les nombreuses promenades allégoriques en songe que l'on trouve chez Watriquet, alors que Jean n'a exploité ce thème que dans le seul Dit d'Entendement; retenue enfin dans le développement: le Tournoi des dames de Watriquet, de structure similaire à notre Dit et presque aussi long que lui (1276 v.), ne comporte que cinq épisodes. C'est que Watriquet est un auteur plus disert, mais aussi plus pittoresque, car son texte abonde en notations précises et savoureuses par leur réalisme: on chercherait en vain leur équivalent chez Jean de Condé, qui se complaît plutôt dans un certain flou.

Mais si Jean cultive peut-être, avec excès la retenue

²⁵ J. Ribard, op. cit., p. 414

dans l'expression, il n'en est pas moins capable de vigueur lorsque la gravité de son message le pousse à vouloir faire impression sur son auditoire. Ainsi, l'on est frappé par la violence qui anime certains épisodes de son Dit, et par les visions terrifiantes qui y sont évoquées.

Enfin, si le Dit d'Entendement apparaît comme un tout cohérent parce que fortement charpenté et tout entier tourné vers l'illustration d'un message précis --- et ce de façon plus unifié que dans la Messe des oiseaux, par exemple, dont la palinodie finale peut choquer nos habitudes modernes²⁶ ---, il n'en présente pas moins une grande variété, puisqu'il y a place pour l'humour, pour la satire, pour le lyrisme (dans l'apostrophe à la mort), et surtout pour les différentes facettes de l'art du conteur.

26 Cf. J. Ribard, éd. cit., p. 97-98, note du v. 1218.

III. ETABLISSEMENT DU TEXTE

A) Description des manuscrits

Le Dit d'Entendement figure dans deux des cinq manuscrits qui nous ont conservé des oeuvres de Jean de Condé, soit le Ms. B. N. fr. 1446 --- notre ms. A --- et le Ms. Arsenal 3524 --- notre ms. B ---, datables respectivement du début et du milieu du XIV^e siècle.

1. Le ms. A

Ce manuscrit ayant été décrit en détail par A. Foulet dans son édition du Couronnement de Renard¹, nous nous contenterons de reprendre ici les faits essentiels concernant plus spécifiquement notre Dit et de renvoyer à la description de Foulet pour le reste².

Il s'agit d'un volume de 210 feuillets de parchemin (285 mm sur 210) à deux colonnes par page, le nombre de lignes par colonnes étant variable selon les oeuvres

1 A. Foulet, éd. cit., p. ix-xv.

2 Pour tout ce qui a trait à l'histoire du ms., par exemple, cf. p. xiv-xv.

transcrites. Les feuillets 2 et 111 sont mutilés; les feuillets 164 et 196 sont blancs et correspondent aux frontières de quatre des six cahiers réunis pour former ce codex.

Le manuscrit contient des oeuvres diverses. Les feuillets 1 r^o à 70 r^o sont occupés par le Roman de Kanor, en prose³. Viennent ensuite quatre commencements différents d'un Roman des fils de Constant, par Baudouin Butor⁴, transcrits au verso du f^o 70 et dans les marges inférieures des f^o 71 r^o à 108 v^o, puis sur les f^o 109 r^o à 114 v^o. Les f^o 71 r^o à 88 v^o contiennent le Couronnement de Renart; les f^o 88 v^o à 108 v^o, les Fables de Marie de France. Les f^o 115 r^o à 150 v^o donnent vingt et un poèmes de Baudouin de Condé, et enfin les f^o 151 r^o à 210 r^o a donnent quarante et un poèmes de Jean de Condé, avec au f^o 165 r^o la rubrique suivante, en rouge: Chi commencent li dit que jehans de conde a / fais. premiers des mahommes des grans seignours. Vient en dernier lieu, au f^o 210 r^o

3 Il s'agit d'une continuation du Roman des Sept Sages, éditée récemment (pour la première fois) par Meradith Tilbury McMunn: Le Roman de Kanor: édition critique d'un texte en prose du XIII^e siècle, thèse de The University of Connecticut, 1978, 733 p. (Cf. Dissertations Abstracts, 40 A, 2, p. 840 A).

4 Publié en partie par L.-F. Flutre: cf. "Le Roman de Pandragus et Libanor, par Baudouin Butor, Texte inédit de la fin du XIII^e siècle", dans Romania, XCIV, 1973, p. 57-90.

b, un poème à peu près illisible commençant par le vers
Tres dous et loiaus amis.

La transcription de ces textes est due à sept copistes différents⁵, dont trois pour les oeuvres de Jean de Condé. Le premier de ceux-ci a copié les oeuvres de Baudouin et les a fait suivre de quinze poèmes de Jean; ce travail s'étend jusqu'au f^o 163 v^o, le f^o 164 étant resté blanc. C'est au deuxième copiste que l'on doit la rubrique du f^o 165 mentionnée ci-dessus, ainsi que les vingt-trois textes de Jean occupant les f^o 165 r^o à 195 v^o.

Le Dit d'Entendement, qui occupe donc la 39^e place dans ce recueil des oeuvres de Jean (la 38^e place étant occupée par la Messe des oisiaus), commence au f^o 197 a, après un nouveau folio blanc et un nouveau changement de copiste. Il est précédé de la rubrique suivante, en rouge: Jehans de conde. li dis d'entendement. Il se poursuit jusqu'au f^o 206 d. Suivent alors deux autres pièces transcrites par le même copiste: le poème sans titre "Je me sui longement teüs" (f^o 206 d à 207 d), d'attribution jugée douteuse par Scheler mais que J. Ribard considère

5 Soit un premier copiste pour Kanor, un deuxième pour le texte de Baudouin Butor, un troisième pour le Couronnement et les Fables, trois autres pour les oeuvres de Baudouin et de Jean de Condé, et un septième copiste pour le poème illisible du dernier f^o.

comme étant bien de Jean de Condé⁶, et enfin le Dit des Jacobins et des Fremeneurs f^o 207 d à 210 a)⁷.

Le texte du Dit d'Entendement est à l'encre noire, d'une écriture très claire, avec traits sur les i pour les distinguer des jambages avoisinants. Le nombre de vers par colonnes oscille entre 36 et 40. Le début de onze des quatorze épisodes dont se compose le Dit est signalé par le mot Exemple, écrit dans la marge et entouré d'un rectangle décoré (les 2^e, 8^e et 9^e épisodes sont les trois exceptions). Le mot nota apparaît dans la marge une trentaine de fois⁸, parfois d'une autre main. Sa présence semble destinée à attirer l'attention sur certains passages: proverbes, par exemple (v. 746, 761), ou remarques sentencieuses, ou encore sur les différentes articulations de l'explication des divers épisodes (cela est particulièrement net pour les v. 1380, 1385 et 1393, par exemple).

Les lettrines prévues pour le début du poème et celui de chaque épisode n'ont pas été exécutées. On trouve à leur place un espace vide, avec dans la marge une petite

6 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 42-3; pour le texte de ce poème, cf. A. Scheler, Trouvères belges, (nouvelle série), Louvain, Lefever, 1879, p. 156-161.

7 Publié par J. Ribard, éd. cit.

8 Il y a de ces nota à peu près à chaque feuillet dans les oeuvres de Baudouin et de Jean.

lettre d'attente, à l'encre très pâle.

2. (Le ms. B

Le ms. B, pour sa part, se compose de 18 cahiers de huit feuillets chacun en général, pour un total de 139 feuillets (parchemin, 263 mm sur 182). Chaque page compte deux colonnes de 30 vers chacune.

Bien qu'il soit tout entier de la même main (avec corrections d'une autre main), le codex comporte deux grandes unités matérielles, soit d'une part des oeuvres de Baudouin de Condé, f^o 1 r^o à 50 v^o (5 cahiers in-4^o et un 6^e cahier in-5^o); d'autre part cinquante poèmes de Jean⁹ (f^o 51 r^o à 139 r^o), répartis sur 11 cahiers in-4^o plus un 12^e cahier formé d'un seul feuillet.

Le f^o 51 r^o, où commencent les textes de Jean, porte la rubrique suivante: Ci commencent aucun des dis Jehan de Condeit qui sont bon et profitable a oïr, car mout y a de bons exemples pour le gouvernement de touz ceulz qui a bien voldroient venir: c'est la Messe des oisiaus et li Ples des chanonesses et des grises nonains. Une enluminure¹⁰

9 On en trouvera la liste détaillée dans J. Ribard, op. cit., p. 23-24.

10 Pour sa description, cf. J. Ribard, éd. cit., p. xvii.

suit cette rubrique; elle illustre la Messe des oisiaus, qui est le premier texte copié (f^o 51 a à 64 b).

Le Dit d'Entendement suit immédiatement la Messe et occupe les f^o 64 b à 76 d (la fin de cette dernière colonne est occupée par le début du Dit de gentillece). Il est introduit par la rubrique Jehan de conde fist cest dit qui est apelez li dis d'entendement. Contrairement à ce qui est le cas en A, toutes les lettrines ont été exécutées, leur emplacement étant le même dans les deux manuscrits.

Le ms. B est d'apparence très soignée et d'une écriture très régulière, ou les i sont souvent distingués par un petit trait très fin. Cependant, la lecture n'en est pas toujours facile, car les formes des différentes lettres sont souvent peu distinctes, le trait de plume assez épais, et les abréviations bien plus fréquentes que dans le ms. A.

B) Choix du manuscrit de base

Nos deux manuscrits apparaissent d'emblée comme étroitement apparentés. Ainsi, hormis les onze pièces de Jean qui lui sont propres, le ms. B contient les mêmes pièces que le ms. A (sauf deux qui ne se trouvent que dans ce dernier), et à peu de chose près dans le même ordre. De plus, le texte que donne chaque manuscrit pour les pièces que tous deux ont en commun n'offre que peu de variantes

significatives par rapport au texte donné par l'autre manuscrit.

En dépit de cette parenté, cependant, J. Ribard a pu conclure, après avoir étudié dans son ensemble la tradition manuscrite de l'oeuvre de notre trouvère¹¹, que c'était le ms. A qui s'imposait comme manuscrit de base pour l'édition de tous les textes qu'il contient, d'une part parce qu'il présente par rapport à B un état de langue à la fois plus archaïque et plus picardisant, et donc plus proche de la langue de l'auteur; et d'autre part parce qu'il offre dans l'ensemble un texte de meilleure qualité, comme l'atteste la comparaison des variantes autant pour les pièces communes aux mss A, B et R que pour celles qui se retrouvent dans les seuls A et B¹².

Dans le cas particulier du Dit d'Entendement, toutefois, nous n'avons pas cru pouvoir adopter ces conclusions sans procéder d'abord nous-même à un examen des faits. C'est que notre Dit, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, est dû dans le ms. A à la plume d'un autre copiste que ceux qui ont transcrit la plupart des autres pièces. Or l'étude des variantes que J. Ribard a faite pour le seul

11 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 19-38.

12 Pour la Messe des oisiaus, par exemple, J. Ribard compte 12 variantes en faveur du ms. A, contre 7 variantes en faveur du ms. B (cf. ibid., p. 36).

autre texte de ce même copiste qui apparaisse également en B, soit le Dit des Jacobins et des Fremeneurs¹³, l'a amené à reconnaître que "la balance paraît plus égale" dans ce cas, puisque A y "offre 18 leçons préférables et B 15"¹⁴. Par conséquent, il importait de reconsidérer quelque peu la question pour notre Dit, car il ne paraît pas absolument assuré, de prime abord, que la version qu'en donne A soit aussi digne de confiance, par rapport à celle de B, que dans le cas des pièces de A copiées par les deux autres scribes.

Cette impression peut d'ailleurs sembler d'autant plus fondée que le texte du Dit d'Entendement est entaché, dans le ms. A, d'un certain nombre de défauts susceptibles d'être interprétés comme des indices de la négligence du scribe. Il comporte par exemple quelques coquilles qu'un éditeur se doit de corriger (fortune pour fortune, v. 156; tempt pour temps, v. 595; ententre pour entendre, v. 1500, etc.¹⁵). De plus, il présente pour certains mots

13 Le troisième texte dû à ce même copiste, le poème "Je me sui longement teüs", est l'un des deux textes dont A fournit le seul témoignage.

14 J. Ribard, op. cit., p. 36

15 Nous en comptons 11 en tout: cf., en plus des cas cités, les vers 424, 689, 748, 939, 993, 1241 et 1299. Le ms. B, quant à lui, ne présente qu'un seul cas similaire, au v. 569 (ret pour rest).

apparaissant en fin de vers des graphies qui, sans être fautives, peuvent être considérées comme inférieures à celles du ms. B, du fait qu'elles appauvrissent la rime¹⁶; ajoutons à cela de nombreux cas où le scribe a adopté pour les deux membres d'une paire de mots-rimes des graphies divergentes qui tendent à en masquer l'homophonie: -che : -ce, -oume : -omme, hom : -on, etc.¹⁷.

Il y a plus grave, cependant: c'est le fait que le texte du ms. A comporte pour le Dit d'Entendement une lacune de six vers --- soit deux couplets entiers (v. 567-568 et 579-580) et deux autres vers constituant chacun l'autre moitié d'un couplet (v. 370 et 590).

En dépit de ces défauts, cependant, les qualités du ms. A sont indéniables. Ainsi, à la suite de J. Ribard, nous avons pu constater le caractère picardisant de sa langue; et quoique sa supériorité en ce domaine soit peut-être moins prononcée dans notre Dit que dans les autres

16 Par exemple, aux v. 239-40, le ms. A écrit connoissoit : issoit alors que B a counissoit ; nous comptons 6 cas de ce genre (cf. v. 413-14, 435-36, 633-34, 1045-46 et 1163-64). Le cas contraire, où c'est la graphie de B qui appauvrit la rime par rapport à celle de A, se présente 5 fois (cf. notes des v. 873-74 et 1081-82; les 3 autres cas sont les suivants: ytropesie : aguisie, v. 561-62, marischaus : seneschaus, v. 819-20, et lyonesse : felenesse, v. 915-16).

17 Cf. en particulier v. 525-26, 1055-56 et 1079-80.

pièces qu'il contient¹⁸, le texte qu'il en donne reste dans l'ensemble plus picardisant que celui de son rival, et cela est sans doute à mettre à son actif, étant donné l'origine hainuyère de l'auteur et les traits picards que l'étude des rimes permet de lui attribuer.

J. Ribard a par ailleurs beaucoup insisté sur le caractère archaïsant du ms. A¹⁹, trait qui contribuerait aussi à en faire un témoin plus fidèle de la langue de l'auteur. Or le même trait se constate pour le texte du Dit d'Entendement. Ainsi, alors que A présente une fois la forme toujours et partout ailleurs la forme plus ancienne toudis, B a le plus souvent toujours (toudis est 3 fois à la rime tandis que toujours n'y apparaît pas). Plus concluant, toutefois, est le respect constant de la déclinaison qui est manifesté en A: on y trouve à peine 4 écarts, le texte de B en comportant quant à lui 19 (nous n'incluons pas, dans ces chiffres, les 3 écarts communs

18 Ainsi, alors que J. Ribard a pu considérer, dans son édition de la Messe des qisiaus (éd. cit., p. 80, note du v. 161), que l'usage de la forme picarde du pronom féminin la (soit le) était inconnu au ms. B, nous constatons que les deux mss s'accordent généralement sur la forme picarde dans notre Dit, sans compter que le ms. B y emploie plus souvent que A les formes picardes de l'article et du possessif féminins.

19 Certains de ses arguments à cet effet peuvent d'ailleurs sembler quelque peu discutables: cf. notre note pour le v. 542.

aux deux mss)²⁰.

Mais la principale supériorité du ms. A sur le ms. B en ce qui concerne le Dit d'Entendement, c'est le fait qu'il offre sans conteste le meilleur texte: il donne en effet moins de leçons inacceptables que son rival (13 en A contre 24 en B)²¹, et plus de leçons qui, sans que la variante soit absolument inadmissible, sont toutefois préférables (22 en A contre 4 en B)²².

Nous aboutissons donc à la même conclusion que J. Ribard: pour le Dit d'Entendement comme pour les autres textes qu'il contient, le ms. A s'impose comme manuscrit de base.

Précisons pour finir que le caractère composite de ce codex, ainsi que sa plus grande ancienneté par rapport à B, porte à croire qu'il présente les pièces de Jean de Condé dans l'ordre chronologique de leur composition. B serait pour sa part une réédition quelque peu modernisée

20 Cf. ci-dessous, chapitre V, 3 (Langue du scribe, Morpho-syntaxe).

21 Leçons inacceptables de A: cf. v. 276, 301, 303, 371, 698, 782, 1154, 1162, 1274, 1347, 1367, 1389 et 1440; de B: cf. v. 1, 40, 134, 228, 290, 357, 372, 430, 675, 696, 715, 739, 774, 927, 952, 955, 1248, 1347, 1361, 1374, 1380, 1422, 1427 et 1429.

22 Leçons préférables de A: cf. v. 54, 111, 115, 232, 277, 297, 433, 532, 555, 624, 674, 848, 968, 1020, 1063, 1070, 1122, 1156, 1238, 1284, 1368 et 1505; de B: 910, 949, 1071 et 1106.

et "francisée" comportant l'ajout de nouvelles pièces de l'auteur: Le Dit d'Entendement et la Messe des oisiaux, qui occupent les 38^e et 39^e places en A, passent aux 1^{ère} et 2^e places en B. Ce changement dans l'ordre de présentation serait destiné à mettre en valeur ces deux compositions importantes. Quant à l'hypothèse émise par Ch. V. Langlois à l'effet que le ms. B aurait été réalisé sous la supervision de l'auteur en personne²³, elle est démentie par la moins bonne qualité du texte qu'on y trouve. Si l'on peut conclure que A et B, étant donné leur étroite parenté, remontent sans doute à un archétype commun, il reste que B a dû être réalisé à partir d'une moins bonne copie que celle qui a servi de modèle à A.

C) Les éditions précédentes

Le Dit d'Entendement figure dans l'édition des oeuvres complètes de Baudouin et de Jean de Condé publiée par A. Scheler en 1866-67. On l'y retrouve au tome III, p. 49 à 95 (c'est la pièce n^o XXXVIII). Les notes explicatives de l'éditeur apparaissent en fin de volume, p. 343 à 356.

Les défauts de cette édition ayant déjà fait l'objet

23 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 22.

de bien des commentaires²⁴, nous ne les passerons pas ici en revue. Signalons seulement que notre Dit y est reproduit à partir du ms. B, ce qui à la lumière de notre comparaison des manuscrits apparaît comme une décision peu heureuse. Ce fait contribue d'ailleurs à l'incohérence dont souffre dans son ensemble le travail de Scheler, puisque celui-ci a publié, pour les pièces présentes dans les deux manuscrits, tantôt le texte de A et tantôt celui de B, et ce sans offrir la moindre justification pour son choix dans chaque cas.

Par ailleurs, et cela est d'autant plus regrettable que le texte de A est généralement meilleur, Scheler ne signale pas systématiquement toutes les variantes qu'il offre. Il semble même qu'il n'ait simplement pas eu connaissance d'un bon nombre d'entre elles, comme en témoignent certaines de ses notes (cf. par exemple notre note pour le v. 1216). Même si son flair lui a permis par endroits de rétablir la bonne leçon en corrigeant judicieusement le texte de B (cf. notre note pour le v. 1422), il

24 Cf. J. Ribard, op. cit., p. 53-58, ainsi que Arnold Krause, Bemerkungen zu den Gedichten des Baudouin und des Jean de Condé, Berlin, R. Gaertners, 1890, et le compte rendu de l'édition Scheler qu'a publié Adolf Tobler dans le Jahrbuch für romanische und englische Literatur, VIII, 1867, p. 331-352. Les critiques textuelles de ces deux derniers nous ont d'ailleurs été très utiles dans notre propre travail.

reste qu'il a fait disparaître au moins une variante significative (cf. v. 186). /

Cela mis à part, le texte publié par Scheler présente par rapport au texte authentique du ms. B un nombre assez importants d'erreurs --- erreurs de détail, sans doute, pour la plupart, mais dont quelques-unes ont malgré tout causé à l'éditeur un embarras bien inutile et certains contre-sens (cf. par exemple ici-même, notes des vers 48, 203, 227, etc).

Voici d'ailleurs la liste de ces erreurs; la lecture de Scheler y est précédée du numéro du vers, et suivie de la leçon véritable du ou des manuscrits:

37 vous (AB voirs); 40 Que fistes (B Qui fustes; A Qui furent); 48 .II. (AB li); 65 ne (AB n'i); 117 tou-
choit (AB touchast); 130 Que (AB Qu'a); 132 Si plus
(leçon rejetée pour Au plus; AB El plus); 142 Vela (B
Vesci); 174 aperchede (AB ci perchede); 198 connu (AB
connui); 203 oc (AB ot); 219 cel (AB tel); 227 En un plain
(AB Enmi plain); 228 Que (B Qui); 271 dras (leçon rejetée
pour drap; AB drap); 275 et (AB en); 285 t'en (AB l'en);
320 l'ome (AB l'âme); 349 que (B cui, A qui); 351 l'ame
(AB s'ame); 357 les (B le); 371 paraloit (AB puis aloit);
430 maintiens (B main teus); 493 Tant qu'ens (leçon rejetée
pour Tant qu'as; AB Tant qu'as); 552 Que (AB De); 613 bri-
se (AB sise); 648 ert (B est); 664 la (AB sa); 681 les

(AB ses); 774 et (omis en B); 838 Li (AB Si); 958 quanqu'il le (leçon rejetée pour quanque il; AB quanque il); 987 y (B li, A le); 1005 Pour (AB Par); 1185 la (AB sa); 1347 nettie (B nercie); 1374 Apers (B Apres); 1463 dis (leçon rejetée pour di; AB di).

Certains de ces écarts par rapport à la lettre des manuscrits représentent peut-être des corrections que l'éditeur a introduites sans les signaler. Il a d'ailleurs procédé ainsi pour les fautes de déclinaison et pour la régularisation de certaines graphies (se li corrigé en si li ou cui en qui, par exemple). Tout ces détails ne viennent que confirmer le caractère désuet de l'édition Scheler et la pertinence d'une nouvelle édition.

Signalons pour finir que P. Chabaille, dans son Supplément au Roman de Renart²⁵, avait publié le 11^e épisode du Dit d'Entendement, sous le titre de "Renars mestres de l'ostel le roy". Ce texte est établi à partir du ms. A, et une seule variante de B est jugée digne d'être signalée (celle du v. 822), ce qui est quelque peu insuffisant, puisque dans un cas au moins (v. 782), c'est ce dernier manuscrit qui semble bien offrir la bonne leçon. Enfin,

25 Polycarpe Chabaille, Le roman de Renart, supplément, variantes et corrections, Paris, Silvestre, 1835, p. 19-30, avec une brève présentation p. xi-xiii. Les 314 vers de l'épisode (v. 767-1080 du Dit) sont numérotés de 441 à 754.

le texte de Chabaille n'est pas sans présenter quelques erreurs de transcription; une seule cependant apparaît de quelque importance (cf. notre note pour le v. 838).

IV. VERSIFICATION ET LANGUE DE L'AUTEUR

A) Versification

1. Compte des syllabes

Le Dit d'Entendement se compose de 1508 octosyllabes à rimes plates. Le texte du ms. A présente quatre vers boiteux. La mesure de deux d'entre eux (v. 371 et 1274) a pu être rétablie facilement grâce au ms. B; quant aux deux autres (v. 398 et 1390), la correction à apporter étant moins évidente (et peut-être inutile), ils ont été laissés tels quels, et les diverses solutions possibles sont évoquées dans les notes.

L'auteur joue volontiers, pour des raisons métriques, de l'élision ou de la non élision de certains monosyllabes:

--- le pronom je: Je ai 248, que je y voie 541, à opposer à j'estoie 30, j'avoie 91, etc.;

--- le démonstratif ce: c'est la soume 449, ce est la somme 706;

--- la conjonction que: que il 323, 593, 791, 864, etc., qu'il 117, 287, 288, 944, etc.;

--- l'adverbe si: si 55, 61, 803, etc., s' 124, 134,

516, etc.;

--- le relatif sujet qui: élidé 162, non élidé 168;

--- la conjonction ne: élidée 273, non élidée 233,
1168, 1450.

La forme de cas sujet de l'article défini masculin n'est jamais élidée: li arbres 684, li ainsnés 802, li offices 856, li asnes 952, li uns 501, 539, 620, etc., li autres 164, 633, 1116, etc., li autre 78¹.

Les deux séries de formes de l'imparfait du verbe estre sont utilisées concurremment: ere (11, 43) et estoie (29, 30) pour la 1^{ère} personne; ert (70, 124, 1308) ou iert (198, 1479), ere (1352) et estoit (126, 136) pour la 3^e; erent (118, 132, 1306) et estoient (78, 1305) pour la 6^e. De même pour le futur, ert (286, 675, 687) alterne avec sera (688).

Les adjectifs de la 2^e classe ont généralement la forme épïcène au féminin, mais la forme analogique, qui fournit une syllabe supplémentaire, est employée au besoin: grande 55 --- et grandement 999, qui alterne avec graument

1 Notons que le mot "Evangile" pouvant être de l'un ou de l'autre genre au moyen âge, il est clair que l'article élidé au v. 1442 (Bien le tesmoigne l'Evanngille) est un féminin.

(graphie de A pour granment, v. 447) --- forte 612, tele 256 et teles 1054, quele (comparer quele part, v. 1193 et 1304, à quel part, v. 23).

Au v. 1000, tel du moins qu'il se présente dans la leçon de A, c'est sans doute la rime (avec grandement), plutôt que la métrique, qui explique le choix de la forme recrandement: cet adverbe, en effet, aurait satisfait tout aussi bien à la mesure sous sa forme plus primitive recreanment, que Jean de Condé (ou son copiste) connaît aussi².

Par ailleurs, la forme recrandement étant, sauf erreur, le seul exemple dans notre texte d'une réduction d'un hiatus interne, on pourra trouver supérieure, pour ce vers, la version qu'en donne B, version qui se sert de la forme pleine recreandement³.

2. Rimes

Le Dit d'Entendement compte 449 rimes masculines (soit 60% du total), et 305 rimes féminines (40%).

2 Cf. éd. Scheler, t. II, p. 269, v. 137; t. III, p. 242, v. 29.

3 Signalons, toutefois, qu'on trouve d'autres exemples de réduction d'hiatus ailleurs dans l'oeuvre de Jean de Condé; cf., par exemple, au v. 283 du Dit des Jacobins et des Fremeneurs (éd. J. Ribard), la forme enchanteurs.

Quant à leur richesse, les rimes se répartissent
comme suit:

--- 210 rimes (soit 28%) portant sur la voyelle accentuée et sa consonne d'appui (rimes riches);

--- 231 rimes (31%) commençant avec la voyelle de l'avant-dernière syllabe (rimes léonines simples⁴);

--- 214 rimes (28%) remontant jusqu'à la consonne qui commence l'avant-dernière syllabe (rimes léonines parfaites);

--- 89 rimes enfin (12%) portant sur les trois dernières syllabes (léonines plus-que-parfaites).

Sont exclues de ce compte 10 rimes masculines (représentant moins de 1% du total) où l'homophonie ne commence qu'à la voyelle accentuée:

--- les rimes des v. 175-76 (faut : haut), 271-72 (vil : essil), 313-14 (sont : ont), 517-18 (biel : chapiel), 941-42 (ot : pot), 981-82 (gas : cas) et 1401-02 (obscur : purs) comprennent la tònique plus la consonne qui la suit; toutes, cependant, impliquent au moins un monosyllabe, et l'on sait que les auteurs médiévaux ne se sentaient pas

4 Notre classification des rimes léonines est empruntée à G. Lote, Histoire du vers français, Paris, Boivin, t. II, p. 145. Notons qu'à la suite de celui-ci et conformément à la conception médiévale, nous comptons les rimes féminines parmi les léonines.

tenus de rimer richement dans ce cas, même lorsqu'ils se l'imposaient partout ailleurs⁵.

--- la rime des v. 1105-06 (laidour : paour), ne comporte pas de monosyllabe, mais il s'agit là d'une leçon du seul ms. A; la leçon de B s'accorde mieux avec les habitudes de l'auteur (laidour : hidour).

--- la rime des v. 181-82 et 683-84 (marchié : chargié) ne porte en apparence que sur un seul élément, soit la voyelle tonique, mais il peut fort bien s'agir là d'un simple question de graphie, car il suffirait de remplacer chargié par la forme concurrente c(h)archié⁶ pour se trouver en présence d'une rime léonine.

Quoi qu'il en soit, on peut constater que l'auteur a le souci de rimer le plus richement possible, et qu'il affectionne particulièrement la rime léonine (71% du total).

Il fait montre par ailleurs d'un goût pour certains

5 Cf. Ernest Langlois, introduction à son éd. du Roman de la Rose, New York, Johnson Reprint, 1965, t. I, p. 56. Par ailleurs, deux des rimes en cause ici (517-18 et 981-82) sont peut-être à considérer comme des rimes riches, eu égard à la tendance picarde à confondre consonnes sourdes et sonores de même articulation (cf. ci-dessous, Langue de l'auteur, chap. IV B, 1, ii, d).

6 Cette forme se trouve un peu partout au moyen âge, et en particulier en Picardie (cf. P. Fouché, Phonétique historique du français, Paris, Klincksieck, 1952-1961, p. 832 et 938, et C. T. Gossen, Grammaire de l'ancien picard, Paris, Klincksieck, 1970, p. 95).

raffinements comme la rime homonyme⁷ et, à un moindre degré, pour la rime équivoque⁸, ainsi que pour la rime unissant le simple avec son composé ou divers composés entre eux. Cette dernière peut paraître d'une qualité quelque peu douteuse, mais il semble qu'elle ait été considérée au moyen âge comme une source légitime de léonisme⁹.

En général, plus de deux vers ne peuvent se suivre sur la même rime. La série abaierent : esmaierent, alerent : avalarent (v. 735-38) ne fait pas exception, puisqu'il s'agit de deux rimes léonines plus-que-parfaites, la première en -aierent, la seconde en -alerent. On peut faire une remarque semblable pour la série veoir : pourveoir, avoir : savoir (v. 1367-70).

Quant à la série couleur : leur, tour : pastour (v. 391-94), les deux rimes ne sont que riches, mais n'en sont pas moins différenciées par la consonne d'appui, et

7 Pour les rimes riches, en particulier, l'auteur semble avoir cherché à compenser leur relative pauvreté par rapport aux rimes léonines en ayant recours aux rimes homonymes, du type vois ("voix") : vois (vb. veoir), v. 667-68; en effet, 19% des rimes riches (c'est-à-dire 39 rimes) sont de ce type.

8 Du type effort : et fort, v. 211-12. Nous en comptons 13 pour l'ensemble du texte (cf. v. 241-42, 325-26, 333-34, 457-58, 765-66, 789-90, 943-44, 1075-76, 1077-78, 1129-30, 1153-54 et 1191-92).

9 Cf. G. Lote, op. cit., p. 148. Notre texte offre 122 rimes de ce type; ex.: joians : conjoians, v. 193-94, ou avoies : convoies, v. 1409-10.

accessoirement par la graphie, ce qui n'est peut-être pas simplement un caprice du scribe, mais représente l'usage simultané par l'auteur des deux résultats possibles de la désinence -orem¹⁰.

B) Langue de l'auteur

Parmi les faits de langue que l'étude des rimes autorise à attribuer à l'auteur, lequel est selon toute vraisemblance originaire du Hainaut, nous n'avons retenu que les plus caractéristiques, et en particulier ceux qui témoignent d'une influence dialectale. La confrontation de ceux-ci avec les traits propres à la scripta francopicarde telle que l'a décrite, notamment, C. T. Gossen dans sa Grammaire de l'ancien picard, permettra de confirmer l'origine septentrionale de notre trouvère.

1. Phonétique

i - Vocalisme

a) Aucune rime n'associe ai (issu de a + yod) avec e ouvert (cf. Gossen #6), mais on ne saurait pour autant

10 Cf. ci-dessous, Langue de l'auteur, chap. IV B, 1, i, g.

conclure catégoriquement que l'auteur distingue ces deux sons: leur séparation à la rime, en effet, peut n'être que fortuite, ou encore être attribuable, par exemple, à des facteurs comme la fréquence des rimes du simple avec le composé (fais en rime avec meffais, 183-84; avec parfais, 1261-62, etc).

Seule la forme paistre (de pastor), en rime avec maistre (377-78), peut être considérée comme significative, mais son interprétation n'est pas sûre: monophthongaison de la diphtongue ay dans maistre, comme le suggère Gossen (op. cit., p. 52-53), la graphie ai notant alors le son a? ou, au contraire, ai notant la palatalisation spontanée de a en e ouvert dans pastre¹¹?

b) La réduction de -iee (issu de yod + ata) à ie est bien attestée (Gossen #8; trait partagé par le picard avec le wallon, le lorrain et le normand):

envoisie (: choisie) 296, (: courtoisie) 544;
auctorisie (: ypocrisie) 434; aguisie (: itropisie) 562;
fie (de *vicata) (: fie, vb. fier) 1038.

11 C'est l'opinion de C. Régnier (cf. "Quelques problèmes de l'ancien picard", Romance Philology, XIV, 3 février 1961, p. 260), par exemple, ou de M. K. Pope, pour qui cette palatalisation serait conditionnée par la dentale suivante (cf. From Latin to Modern French, Manchester, Manchester University Press, 1952, #E xv).

Notons par ailleurs que la forme lie, pour liee (de laeta) (à la rime aux v. 82 et 515) est commune à toute la littérature d'oïl¹².

c) Faute d'exemples probants, on ne peut guère se prononcer sur le respect ou non par l'auteur de la distinction picarde entre an et en (cf. Gossen #15).

Le couple tans (de tempus) : repentans (675-76), par exemple, ne prouve rien, car tans fait partie de ces mots qui peuvent rimer aussi bien avec en qu'avec an¹³.

Il en est de même pour la rime astenance : pacience (711-12), car les deux suffixes -enc(h)e et -anc(h)e sont interchangeables (cf. Gossen, op. cit., p. 66) --- le copiste du ms. B écrit d'ailleurs pasciance.

Rien à tirer, non plus, de assamblee : emblee (769-70), où la graphie dissimule une homophonie étymologique; ni de dangier : mengier (273-74, 939-40 et 1013-14), cette dernière forme pouvant alterner avec mangier. En définitive, seule la rime plenté : planté (139-40) --- et, à un moindre degré, espandue : entendue (1495-96) --- suggère peut-être une confusion des deux nasales, eu égard au goût de l'auteur pour le léonisme et la rime homonyme, confusion

12 Cf. P. Fouché, op. cit., p. 268.

13 Cf. J. Ribard, éd. cit., p. xxxi.

pouvant d'ailleurs représenter tout aussi bien une licence poétique qu'une véritable particularité de la langue de l'auteur.

d) Confusion de -ain(e) et de -ein(e), avec généralisation de la graphie -ain(e) (Gossen #19, trait picard, mais aussi francien):

estainte (de extincta) : atainte (de *attancta) 169-70; plain (de planum) : plain (de plenum) 441-42; main (de manos) : main (de minus) 531-32, 1275-76; demaine (vb.) : demainne (sb.) 585-86; avainne : semainne 821-22; grevainne : enmainne 1363-4.

e) Le suffixe -ivus donne -is (cf. Gossen #21): pensis (agensis) 501; vis (de vivus) (: vis, "avis") 652.

Le résultat de ce suffixe est généralement -iu(s) ou -ieu(s) en picard; mais, comme le dit Gossen (op. cit., p. 71), les textes littéraires "préfèrent en général le sujet -is, assuré par l'assonance et la rime, tout en employant le régime -iu, ieu, et, plus rarement, le sujet -i(e)us".

f) Le résultat typiquement picard de föcu (cf. Gossen #25) est attesté par la rime fu (francien feu) : fu (vb. estre), v. 503-04.

g) Le résultat de la désinence -orem est -our, à en croire les graphies et les couples pastour : tour (393-4), et clamours : amours (39-40)¹⁴: le r implusif aurait empêché la diphtongaison du o dans certains dialectes, dont le picard (et le wallon)¹⁵.

Semble faire exception, toutefois, la paire leur : couleur (391-2), où l'on hésite à mettre la graphie au compte du seul copiste, du fait que les deux vers suivants riment en -tour : l'on est porté à conclure que l'auteur a eu recours aux deux formes possibles de la désinence -orem pour mieux séparer ces deux rimes. Cela s'accorde d'ailleurs avec les conclusions de Gossen à ce sujet¹⁶.

Par ailleurs, la forme court (de *cūrit), rimant avec court (de corte) (v. 921-2 et 1033-4), s'explique sans doute, quant à elle, par l'analogie des formes de ce verbe

14 Clamours, cependant, "est un des mots en -orem qui au moyen âge se présentent le plus souvent et le plus longtemps avec la terminaison -or ou -our" (E. Langlois, éd. cit., t. I, p. 219, n. 5); son témoignage est donc peu concluant.

15 Cf. P. Fouché, op. cit., p. 307, Rem. VI, et Gossen, op. cit., p. 82, n. 34).

16 "comme les mêmes poètes usent indifféremment des formes en eu et des formes en ou dans la rime, il est permis de se demander s'il ne s'agit pas simplement de facilités de versification. La pratique poétique aurait admis des emprunts à des dialectes différents [...] de la même façon qu'elle joue sur des états de langue chronologiquement différents (graphie ancienne o, ou, graphie plus récente eu." (op. cit., p. 82)

qui sont accentuées sur la désinence¹⁷.

Enfin, partout ailleurs que devant r implosif, le résultat de o fermé libre accentué est rendu par la graphie eu (cf. Gossen #26). Toutes les rimes, cependant, sont du même au même: demeure (: eure), 164, et deveurent (: deshouneurent), 388, ne viennent pas directement de demōrat et de devōrant, mais sont des formes refaites par analogie avec les verbes ayant o fermé¹⁸.

h) Réduction de la diphtongue oi à o dans les mots savants d'origine ecclésiastique (cf. Gossen #27): monne (: aumonne) 859; glore (: encore) 1439.

i) Réduction à i de ei protonique devant s (Gossen #33; trait picard, wallon et lorrain): l'on a d'une part counisoit (: yssoit) 239 --- c'est du moins la graphie du ms. B ---, d'autre part cognoissance (: poissance) 308. La graphie de A (connoissoit au v. 239) est plus cohérente, mais comme elle fait disparaître une rime léonine, on peut penser que cette cohérence ne remonte pas à l'auteur, et que celui-ci, ici comme ailleurs, se sert concurremment de

17 Cf. P. Fouché, Le verbe français. Étude morphologique, Paris, Klincksieck, 1967, p. 60.

18 Ibid., p. 55.

formes dialectales différentes, selon ses besoins¹⁹.

j) Forme picarde (selon FEW, V, 65) du français
jon(c)s (de jũncos): joins (: joins, de jũctus) 519.

k) Signalons, enfin, la forme pit  (piti    l'int rieur du vers: cf. v. 641), qui rime avec despit  (de despectatum), v. 1151-2. Par ailleurs, l'absorption du yod dans cette derni re forme est attest e par la rime despiter : habiter (311-2).

ii - Consonantisme

a) Le ch (= t ) picard, correspondant   c (= ts) en francien (cf. Gossen #38), est attest  par de nombreuses rimes "mixtes" ou "hybrides", qui l'unissent au ch francien (r sultat de c devant a); la graphie est aussi bien c que ch:

sache (vb. sachier): face (de facia) 975-6; riches :
niches (de *nescius) 571-2 et 1463-4; bouche : douche

19 Peut- tre une remarque similaire serait-elle   faire au sujet de la dissimilation de i contrefinal (Gossen #37; trait existant aussi en francien, mais particuli rement fr quent en picard): il s'agit en fait d'une tendance du scribe de B, que la rime semble appuyer dans un cas --- region : relegion (A religion) 413-14 ---, mais d mentir dans l'autre: ytropesie (A itropisie) : aguisie 561-62.

(de dulcia) 199-200 et 451-2; chete : perchete 173-4;
solacier : cier (de carum) 867-8; estance : arrestance
 557-8 et mesestance : estanche 1455-6 (rimes attestant la
 prononciation picarde du suffixe -antia); riquece : seche
 1417-8 et hautece : tece 259-60 (même chose pour le
 suffixe -itia).

L'on sait que le recours fréquent à ces rimes mixtes,
 qui sont comme à cheval sur deux dialectes, est une licen-
 ce caractéristique des auteurs septentrionaux (cf. Gossen,
op. cit., p. 97).

A noter que les paires concheue : decheue et decheus :
percheus ne sont évidemment pas significatives, puisque la
 rime serait aussi valide en francien.

b) Confusion de s et de z (= ts) finaux (Gossen #40):
acouvers : vers 337-8; joins (de juncos) : joins
 (de junctos) 519-20: vois (de vocem) : vois (vb. aler)
 195-6, : vois (vb. veoir) 667-8: trois : destrois 1019-20;
tors (fr. mod. "torts") : tors (de taurus) 949-50; cors
 (de corpus) : recors 1147-8, : misericors 673-4; lours :
l'ours 943-4.

Cette réduction de l'affriquée, à l'époque de notre
 texte, n'est évidemment pas propre au picard. Seule la
 disparition graphique de z final (alors que le francien
 l'a conservé jusqu'à nos jours), en tant qu'indice de la

précocité de cette réduction en picard, peut être considérée comme picardisante.

c) Conservation graphique de t final (Gossen #46; trait lorrain, wallon, ardennais et picard): soit (de sitim) (:soit, vb. estre) 555.

d) Confusion de s sonore et de s sourd (Gossen #49): c'est ce que suggèrent, du moins, les rimes sont : brebis ont 409-10, sot : les ot 1349-50, sage(s) : usage(s) 191-2, 465-66, 1171-72 et besoigne : soigne 797-98, 837-38.

Par ailleurs, les rimes suivantes reflètent peut-être la tendance, propre aux auteurs du Nord, à confondre toute consonne sonore avec sa contrepartie sourde²⁰:

* biel : chapiel (517-8), gas : cas (981-2, abaient : paient 755-6), espale : bale (967-8), Berte : desperte (935-6), etc.

e) Passage de s intérieur devant consonne à r (Gossen #50): dervoit (: servoit) 810.

f) Traitement picard (également wallon) de p intervo-

20 Cf. J. Ribard, éd. cit., p. xxxiv, et Christiane Marchello-Nizia, Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, Bordas, 1979, p. 92.

calique, dans la forme peule (de pöpulu) (:geule) 61, pour français peuple (Gossen #52).

g) Assimilation de -rl- en -ll- (Gossen #55; affecte surtout le vb. parler): ce trait n'est pas attesté de façon absolument sûre, car la graphie n'en rend pas compte, et seul en dépend le léonisme de certaines rimes, assez nombreuses cependant:

aloit : parloit 245-46, avalant : parlant 439-40,
aler : parler 605-06, alases : parlases 49-50, alaisse :
parlaisse 729-30.

h) N'est pas attestée de façon sûre, non plus, l'absence de la consonne intercalaire d dans le groupe -lr- (Gossen #61; trait picard, wallon, lorrain, bourguignon et franc-comtois): la graphie de A donne voudras (: orras) au v. 436, mais la graphie de B (vorras, c'est-à-dire volras avec assimilation du l) permet de penser que l'auteur a voulu là encore une rime léonine.

2. Morphologie

a) On remarque un exemple à la rime d'un pronom personnel de type picard (aussi wallon et lorrain; cf. Gossen #65): my (: rendormi) 1487.

Au v. 223, par contre, on trouve tais toi (: chastoi); mais l'on sait qu'avec l'impératif, les auteurs picards emploient de préférence le pronom tonique francien, du moins lorsqu'ils s'écartent de l'usage proprement picard, qui serait ici tais te (avec pronom atone) (cf. Gossen, op. cit., p. 144).

b) La mesure des vers atteste deux conditionnels avec insertion d'un e svarabhaktique (Gossen #74; trait picard, anglo-normand, wallon et lorrain): deffenderoie 731 et perderoie 732.

c) C'est la mesure encore qui au v. 483 atteste la forme aliesmes. Cette désinence de la 4^e personne de l'imparfait de l'indicatif est un trait propre au picard (cf. Gossen #79). Par ailleurs, la forme monosyllabique de la même désinence est aussi employée: arrestiens 1187.

Pour estions 398, qui représente peut-être estiemes, voir la note de ce vers.

d) Signalons pour finir²¹ la présence à la rime de

21 Peut-être y aurait-il lieu, en outre, d'attribuer à l'auteur la forme picarde (ainsi que wallonne, cf. Gossen #67) de l'adjectif possessif féminin qui apparaît, au v. 1164, dans la graphie de B: se part

la forme va (: laya), 1344, pour la 3^e personne de l'indicatif présent d'aler, alors qu'à l'intérieur du vers la graphie est le plus souvent vait (85, 99, 960, 1486, etc.; va : 94).

3. Morpho-syntaxe

a) La déclinaison:

Le purisme de l'auteur en ce domaine --- caractéristique, à cette époque tardive, des auteurs du Nord (cf. Gossen, *op. cit.*, p. 122-123) --- est attesté par de nombreuses rimes unissant, par exemple, un cas régime singulier avec un cas sujet pluriel (131-32, 133-34, 139-40, 397-98, etc.), ou un cas sujet singulier avec un cas régime pluriel (519-20, 623-24, 689-90, 953-54, etc.); un cas sujet singulier avec un mot invariable en -s (par ex. divers : yvers 5-6; cf. aussi 25-26, 47-48, 247-48, etc.); un cas sujet pluriel avec un mot ne pouvant pas prendre de -s (tu : viestu 655-56, l'ai : lai 1077-78, vestement : deshonestement 1305-6, etc.). D'autres rimes encore unissent deux mots au cas sujet singulier qui ne rimeraient pas sans le -s de flexion: pensis : agensis 501-02, tors

(sa part en A); la rime, en effet (: se part, pronom + vb.), y incite, sans toutefois être concluante.

(cas rég. tort) : tors (cas rég. tor) 949-50, meschiés.

(cas rég. meschief) : trebuschiés 1235-36.

Signalons en outre la rime des v. 1257-58, où venu, cas sujet pluriel, rime avec avenu, qui est un neutre (s'il li est bien venu); et celle des v. 189-90, qui unit doi, cas sujet du numéral deus, avec doi, forme du verbe devoir.

La mesure par ailleurs atteste la forme li pour le cas sujet singulier et pluriel de l'article défini, forme non élidée devant voyelle (cf. ci-dessus, chap. IV A, 1).

Les imparisyllabiques aussi sont régulièrement déclinaés: pastour; cas suj. pl. (:tour) 394; pecheours : lecheours 1373-74 (pour pechiere(s), v. 1390, cf. note de ce vers); compains (à la rime: 1011; attesté par la mesure: 27, 223, 236, etc.) et compaignon (à la rime: 740; mesure: 1123); hom (à la rime: 204, 256, 697) et houme (450, 705, 1071).

Quant aux formes paistre (v. 378; cas rég. sing.), et prestre (v. 379) --- qui semble bien être un cas suj. pl. --- on ne saurait les considérer comme de véritables écarts par rapport à la déclinaison. En effet, la flexion des imparisyllabiques, on le sait, est de bonne heure devenue instable, et un mot comme prestre, en particulier, dont les deux radicaux sont si dissemblables, a pratiquement deux flexions, l'une fondée sur prestre, l'autre sur

provoire²².

Les substantifs et adjectifs masculins de la deuxième déclinaison (en -e) ont généralement un -s au cas sujet singulier, attesté par la mesure (520, 571, 1077) et par la rime (879, 953, 1171, 1211).

Pour autres, le -s est assuré en 358 et 672. On note cependant son absence en 1416 (Autre eürs).

Pour les substantifs féminins, le -s de cas sujet singulier est attesté par la rime pour bontés 1216 et mors 1182. Quant au cas rég. Amours, v. 40, comme il s'agit d'une personnification, le -s doit être considéré comme normal²³.

La formule présentative c'est est généralement suivie du cas sujet (949, 1006, 1235) --- mais le cas régime se rencontre aussi (861), cette alternance n'ayant rien d'exceptionnel en ancien français²⁴.

En somme, on chercherait en vain dans notre texte de véritables atteintes aux règles traditionnelles de la déclinaison, les quelques latitudes que se permet l'auteur étant elles aussi traditionnelles et ne pouvant être taxées

22 Cf. Gérard Moignet, Grammaire de l'ancien français, Morphologie - Syntaxe, Paris, Klincksieck, 1976, p. 25.

23 Cf. Philippe Ménard, Syntaxe de l'ancien français, Bordeaux, Sobodi, 1976, p. 21 (#1, Rem. 3).

24 Cf. G. Moignet, op. cit., p. 151-52.

d'incorrections.

b) Accord du participe passé employé avec avoir :

La règle que suit l'auteur, d'après les faits attestés à la rime, est d'accorder le participe passé avec le complément d'objet direct antéposé: cf. v. 175, 183, 295, 298, 784, 813, 1004, 1261, 1341; une exception pourtant: Je ai grand pieça painne mis (: amis), v. 248.

Pour l'objet postposé, l'accord est attesté une fois: a par Penitance emprise (: prise) Amendise (v. 1404).

Quoi qu'il en soit, à l'époque où se situe notre texte, il faut sans doute parler de tendance plutôt que de règle en cette matière.

Pour conclure, disons seulement que la langue de notre auteur correspond tout à fait à la scripta littéraire franco-picarde, à la fois par la localisation septentrionale des traits dialectaux que l'on peut y déceler, et par son caractère hybride et artificiel qui lui permet de juxtaposer selon les besoins de la versification des formes appartenant à des dialectes ou à des états de langue différents. Pour ce qui est de déterminer avec précision la patrie de l'auteur, cependant, les faits suffisamment concluants font défaut. L'étude des rimes révèle toutefois deux traits typiquement picards, et cela s'accorde bien

avec ce que l'on peut savoir par ailleurs de l'origine
hainuyère de Jean de Condé.

V. LANGUE DU SCRIBE

La langue du scribe de notre ms. A apparaît dans l'ensemble comme très proche de la langue de l'auteur. Elle n'en présente pas moins, cependant, des particularités, dialectales ou autres, qui méritent d'être brièvement passées en revue, soit parce qu'elles n'apparaissant pas à la rime, elles n'ont pu être attribuées avec certitude à l'auteur; soit parce qu'au contraire elles vont à l'encontre de ce que l'on a pu constater quant à l'usage de ce dernier dans tel ou tel domaine; soit encore parce qu'elles peuvent prêter à confusion pour un lecteur non averti.

1. Phonétique

i - Vocalisme

a) Le résultat de paucu est uniformément poi : 17, 154, 175, 180, 308, 601, etc. (cf. Gossen #2; les formes picardes seraient en principe pau ou peu, mais en pratique les textes littéraires utilisent toutes les formes selon leurs besoins).

b) Le suffixe -alis donne -eus, comme en francien:

menestreus 866, 1001, 521, teus (de talis) 161, 331, 460, 905, 1039; pour ce dernier, cependant, on trouve une fois la forme avec chute du l: tes 307 (cf. Gossen #5; forme "plus spécifiquement, bien que pas exclusivement picarde"¹).

c) La diphtongue ai est généralement rendue par e dans mes (de magis) et dans les formes conjuguées de faire. Ailleurs, ai l'emporte (mais comparer lessier 229, laissier 227; eslessier 230, eslaissa 994).

La forme paistre de (de pastor), attestée à la rime (cf. Langue de l'auteur, chap. IV B, 1, i, a) se retrouve à l'intérieur du vers (376).

d) Réduction de -iee à -ie (Gossen #8): soulacie 353, convoife 687, desloife 688, sechie 1400, etc.

e) Coexistence de matire (437) et de matere (1492) (cf. Gossen #10).

f) Diphtongaison en ie de e ouvert entravé (Gossen #11; "une des caractéristiques principales du wallon et du rouchi"²:

1 Cf. C. T. Gossen, op. cit., p. 52.

2 Ibid., p. 59.

oiziel 3, bielement 72, desiert 283 (mais desert 272),
tiere 336, 338 (mais terre 13, 1137), divierse 401 et
divers 1027 (mais divers 5), priés 405 (mais pres 873,
 952, etc.), apielé 423, Tibiert 871, siervant 998,
damoisiel 1111 (mais damoisel 1088), etc.

On constate que la graphie de ce phonème est loin
 d'être uniforme, et la notation de la diphtongue apparaît
 plutôt comme l'exception que la règle, contrairement à ce
 que Gossen a pu conclure pour les "copies dont on admet
 qu'elles sont rédigées dans la Flandre et le Hainaut"
 (parmi lesquelles il cite l'oeuvre de Jean de Condé)³.

g) Résultats de ě et de ĩ plus l entravé:

La graphie -iaus est la règle pour ě plus l entravé:
piaus 403, isniaus 840, morsiaus 874, damoisiaus 1096,
aviaus 1204, nouviaus 1356 et 1396, etc.

Le pronom personnel illos est iaus 1316, 1318, 1328,
aus 1451, ou même eus 1308, 1377.

Quant à -ĩlius, le seul exemple est en -eus :
conseus⁴.

Quoi qu'il en soit, aucune de ces formes ne peut vrai-
 ment être considérée comme très circonscrite dialectalement

3 Ibid., p. 61

4 La forme picarde serait consaus (cf. ibid., p. 63).

(cf. Gossen #12).

h) Monophtongaison en o de oi (résultat de e fermé libre): crøent 1079 (c'est-à-dire ind. prés. 6 de croire). De telles formes monophtonguées, selon Gossen, "subsistent dans le patois moderne de la Flandre et du Hainaut"⁵. Mais comme la graphie oi est de règle partout ailleurs dans le texte, y compris au v. 1080, au mot qui rime avec crøent, on peut penser que cette dernière forme est une simple coquille.

i) Suffixe -ilis : on trouve les graphies soutilz 969, soutieux ; vilz 944, 1399, viex 503 (de vilis)⁶. Si l'on considère que -ilz représente un l vocalisé, la forme picarde est la règle⁷. La même remarque vaut pour filz (de filius, francien fiz) 869, 870, 871, 933.

j) Le suffixe -ivu donne en picard -iu, ou -ieu par

5 Ibid., p. 67.

6 La forme viez, variante de B au v. 1399 (A y a vilz) ne peut représenter que vetus, "vieux" (cf. ibid., p. 79, n. 33).

7 Cf. Gossen #20. Rappelons que le résultat picard de ce suffixe est -ius, qui peut devenir -ieus par analogie avec la réduction picarde de la triphthongue -ieu(s) à -iu(s) (Gossen #9).

analogie (Gossen #21); notre copiste écrit Tardieu 832, eschieue 1145 (francien eschive, masculin eschis, eschif) et, pour le cas sujet -ivus, baillieus 819.

k) Le cas de o ouvert suivi de l mouillé (Gossen #24) concerne essentiellement, dans notre texte, les résultats de dolu/doliu. On trouve au cas régime les formes courantes dueil (212, 220) et duel (219, 230), et au cas sujet diols (228, 1456), équivalent graphique de dieux, forme qui s'explique par la dissimilation en yew de ueu (o ouvert plus l vocalisé)⁸; quant à dilz (215), si ce n'est pas une coquille pour diols, il est possible d'y voir une graphie de la forme diuz, laquelle est due à l'alternance graphique -ieus/-ius propre au picard (cf. d'ailleurs l'alternance soutilz/soutieux évoquée en -i-ci-dessus).

l) Le résultat de focus est fus 548, forme typiquement picarde (Gossen #25); locu donne liu 1317 (mais lieu partout ailleurs: 253, 446, 454, 1041); quant à juer (984, 1441) et jue (1460), ce sont des formes verbales analogiques de ju, résultat picard de jocu⁹.

⁸ Gossen, op. cit., p. 76.

⁹ Cf. P. Fouché, Phonétique historique du français, p. 294.

m) o fermé libre (Gossen #26): le suffixe -osu est le plus souvent graphié -eus: hisdeuse 632, 1105, 1134; lupu donne leu 402, 411, 1051; pour -orem on a généralement -our (seignour 314, dolours 642, valour 1157, coulour 1304, etc.), mais parfois -eur (signeur 300, pluseur 1014).

n) Résultat o de la diphtongue oi dans glore 682, mot savant d'origine ecclésiastique (Gossen #27).

o) La graphie pour o fermé suivi d'une nasale est généralement ou (Gossen #28; "ces formes en -ou sont particulièrement fréquentes en ancien picard"¹⁰: hounours 151, houme 152, coument 175, parchounier 1281, etc.).

Pour bonum, bona le copiste écrit surtout boin et boinne (1264, 1382, 1409, etc.), qui sont les formes habituelles en picard¹¹.

p) Passage de e initial atone à i devant n mouillé (Gossen #34; trait propre au picard): signeur 34 (mais la graphie la plus courante est seignour 906, 1127, etc.).

10 Gossen, op. cit., p. 83.

11 Ibid., p. 83, n. 37

q) Passage de e initial libre à i (Gossen #35) dans yretage 596 ("héritage").

r) Passage de o initial devant nasale à a dans prametre 582 (Gossen #36; trait apparaissant dans la scripta normande et dans celles de l'Ouest, ainsi qu'en picard, quoique "jamais dans les chartes de la Flandre et du Hainaut"¹²).

s) Signalons enfin la graphie loing pour l'adjectif lonc (de longu): 36, 878, 1241, 1307. Simple confusion avec l'adverbe loin (de longe)? ou trait dialectal à rattacher à la forme joins (de juncos) attestée à la rime?

ii. Consonantisme

a) Le ch picard (correspondant à francien c; Gossen #38) est très fréquent: lachent 320, dreche 680, conchoit 763, prinche 1137, etc.

b) Le résultat picard de -ce final derrière consonne (Gossen #39) apparaît dans la forme douc 1266 (de dulce).

¹² Ibid., p. 90.

c) L'usage de s final pour z est la règle chez notre scribe (Gossen #40).

d) Le résultat picard (et normand) de c + a initiaux et intérieurs consonne (Gossen #41) est bien attesté dans la graphie: cachier (francien chacier) 96, riqueces 149, camps 493, escaufer 615, cange 1144, etc.

e) Aqua donne aigue 491, 910, 1343 (cf. Gossen #43).

f) La conservation de t final (Gossen #46) est notée à deux reprises: loiiet 658, Pelet 862.

g) Métathèse du groupe -er- qui devient -re- (Gossen #57; trait picard et normand): on relève frenee 297, couvreture 305, vregier 363, bregier 364, herbregie 432.

h) L'absence de mouillure à l semble notée par les graphies falie 214, vel 32 et wel 956 (de *voleo), orguel 1201. Même remarque pour n mouillé dans linage 851 (Gossen #59 et 60; traits caractéristiques du picard moderne).

i) La consonne intercalaire d ou b dans les groupes l'r et n'r est généralement notée, contrairement à l'usage

picard (Gossen #61): vindrent 725, vendras 1041, vodrai (futur de vouloir) 1043, couvendroit 1197, etc. Cependant, signalons tenrai 23 et vorront 1499.

j) A noter, enfin, la graphie w pour vu dans widier 510, 795, et pour vo dans les formes de vouloir: wel 956, wes 1066, 1369 et wet 477, 563 (comparer à voel 1433 et voes 1166).

2. Morphologie

a) La forme picarde le pour l'article féminin (Gossen #63) apparaît aux v. 838, 1087, 1188 et 1492, mais alterne avec la forme francienne la (607, 668, 717, etc.). Le pronom personnel féminin atone, par contre, est régulièrement le: v. 63, 69, 104, 227, 758, 1145, 1273 et 1346.

b) La désinence en -aisse de l'imparfait du subjonctif des verbes de la 1^{ère} conjugaison (Gossen #71; trait picard, wallon et lorrain) est notée dans alaisse 729, parlaisse 730 et rouvaisse 218. La graphie non-dialectale n'apparaît pas.

c) Pour le futur et le conditionnel d'avoir et de savoir (Cf. Gossen #74), on trouve d'une part la forme

aura 683 et d'autre part les formes ara 815 et saroie 765, avec réduction de au à a¹³.

d) Subjonctif imparfait sigmatique (Gossen #76: trait picard, wallon et lorrain): on relève presist 1106, s'opposant à feist 491, 791, 795, deisse 877 et meisse 878.

e) 6^e personne du parfait en -isent (Gossen #77, trait picard, wallon et lorrain): sisent 952, risent 997.

3. Morpho-syntaxe

La déclinaison:

Tout comme l'auteur, le copiste de A fait preuve d'un grand purisme en ce qui a trait au maintien de la déclinaison. On ne relève dans tout son texte que sept écarts, soit d'une part quatre cas où il a contre lui le témoignage de B: nus 657, cas suj. pl., et un preudom 18, vestu 503 et Renart 909, cas suj. sing.; et d'autre part, trois cas où l'écart est commun aux deux manuscrits: griés 334, cas rég. sing. f., et Li chans 690 et soumiers 1206, cas

¹³ Cf. Fouché, op. cit., p. 712, et Alfred T. Baker, "Le futur des verbes avoir et savoir", Romania, LXIII, 1937, p. 1-30.

4 suj. pl. Rappelons que le texte de B présente de plus dix-neuf cas où la déclinaison n'est pas respectée et pour lesquels le texte offert par A est d'une correction irréprochable¹⁴.

En ceci comme en ses autres particularités, la langue du scribe de A est donc très proche de celle de l'auteur, dont elle partage notamment la coloration picarde. Par ailleurs, malgré le plus grand nombre de traits caractéristiques que l'on a pu y déceler, elle ne semble guère plus précisément localisable que celle de l'auteur. Les indices d'une origine hainuyère y côtoient en effet certains aspects qui, tout en restant dans l'aire picarde, nous éloignent quelque peu du Hainaut lui-même. Quoi qu'il en soit, il ne faut sans doute pas chercher à tirer de conclusions trop précises de ce qui est à l'évidence une langue composite, comme l'est d'ailleurs la langue de l'auteur.

14 Cf. v. 95, 160, 337, 478, 631, 655, 771, 772, 827, 859, 889, 914, 987, 1150, 1190, 1266, 1275, 1395 et 1502.

VI. TOILETTE DU TEXTE

Ayant choisi le ms. A comme manuscrit de base, nous nous sommes attaché à le reproduire le plus fidèlement possible, limitant nos interventions aux cas où le sens lui-même était altéré, sauf pour corriger quelques coquilles dues à l'évidence à la distraction du copiste.

Ainsi, nous n'avons pas corrigé les écarts par rapport aux règles de la déclinaison, non plus que les incohérences graphiques affectant de nombreuses paires de mots-rimes et qu'il faut sans doute considérer comme des variantes libres ayant pour le scribe une valeur phonétique identique. Ont été respectées, de même, les graphies lui pour le pronom féminin li (77, 975), cui pour qui (349), se pour si (se li 266, 1032; se t'i 1060), qu'i pour qu'il (468, 477) et qu'il pour qui (948).

Dans les quelques cas où nous avons eu à nous écarter de notre manuscrit de base --- pour rétablir les six vers manquants, remettre sur pied deux vers faux, corriger les leçons n'offrant pas de sens --- nous avons eu recours au témoignage de B. Dans le doute, cependant, c'est-à-dire lorsque la leçon de B ne s'imposait pas de façon certaine ou lorsque les deux mss étaient d'accord sur une leçon peu satisfaisante, nous avons préféré adopter le texte de

A, nous réservant de discuter en note des problèmes qu'il pose.

Deux cas se sont présentés, toutefois, où la leçon des deux mss n'offrant manifestement pas de sens, nous avons dû proposer une correction de notre cru (v. 155 et 320).

Quoi qu'il en soit, toutes les modifications apportées au texte du manuscrit de base sont signalées dans l'apparat critique, immédiatement sous le texte édité, chaque leçon rejetée du ms. A y apparaissant entre les initiales des deux mots qui l'encadrent dans le vers. On trouvera au même endroit les commentaires codicologiques ayant trait à ce manuscrit, ainsi que l'indication de l'emplacement des nota et exemple.

En ce qui concerne la transcription même du texte, nous nous sommes inspiré des suggestions de A. Foulet et M. B. Speer, telles qu'elles sont exposées dans leur ouvrage On Editing Old French Texts¹.

Les coupures ménagées dans le texte entre chaque épisode par l'emplacement des lettrines dans le manuscrit ont été respectées.

1 Alfred Foulet et Mary Blakely Speer, On Editing Old French Texts, Lawrence, The Regents Press of Kansas, 1979. Nous avons suivi de près, en particulier, leurs directives concernant accents et trémas, p. 67-73.

Les chiffres romains ont été transcrits tels quels, de même que le x final. Quant aux abréviations, elles ont été développées comme suit:

--- ml't (67, 197, 240, etc.) a été rendu par moult, ce mot n'apparaissant que sous cette forme lorsqu'il est en toutes lettres;

--- le p barré a été développé en par (parler 38, parmi 52, part 291, parchemin 1197, etc.), sauf dans percheüs 344 et perchoivent 418, ce verbe comportant toujours per lorsqu'il est en clair (174, 328); ppos (956), où la hampe du premier p porte une barre d'une forme particulière, a été développé en propos d'après la leçon de B;

--- n' et pl' notent nous (98) et plus (620, 1006) respectivement;

--- q^oi (697) a été transcrit quoi (en clair 1103);

--- le u suscrit a été rendu par our dans seignour (133, 817, etc.; en clair: dix fois seignour contre une fois signeur), ainsi que dans greignour, pour (en clair 13, 1497), hounour (581) et pourfit (d'après B, 1369; mais en clair profit 377);

--- le a suscrit note ua dans quant (12, 75, etc.) et dans quan que (289, 958), ra dans grant (19, 62, 85, etc) et an dans evanngille (1442);

--- bns avec tilde sur le n note biens (442);

--- p avec i suscrit note pri dans prisai (534);

--- q et ql avec i suscrit notent qui (116, 118, 128, etc.) et qu'il (324, 1073, 1247);

--- q surmonté d'un trait horizontal a été transcrit que dans que 930, 121, 198), dans ongues (652) et dans quel (20), mais qu dans Qu'eûreus (1428);

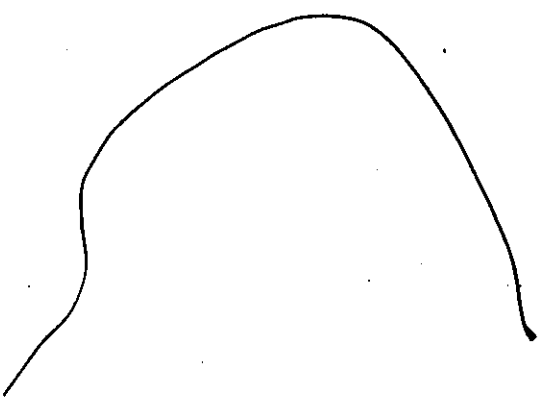
--- la ligature a été rendue par et;

--- la barre de nasalisation et la note tironienne ont été développées en m et com devant labiale, car c'est l'usage le plus fréquent du scribe, même s'il écrit parfois n devant labiale; isolée, la note tironienne a été rendue par c'on (10, 162, 757; en clair: 176, 277, 530, etc.).

A l'étage inférieur de l'apparat critique apparaissent les variantes du ms. B par rapport au texte édité, chacune étant précédée de la leçon qui lui correspond dans ce dernier. Les variantes purement orthographiques n'ont pas été reproduites; les variantes phonétiques, non plus, dans l'ensemble, sauf dans les cas où elles peuvent fournir une rime plus riche. Par ailleurs, nous avons signalé aussi les variantes ressortissant à la morphologie (formes dialectales de l'article féminin, par exemple), et à la morpho-syntaxe (c'est-à-dire, essentiellement, celles qui ont trait au respect de la déclinaison).

Quant à la traduction en prose moderne que nous avons adjointe au texte, enfin, on la trouvera en bas de page, dactylographiée en italique. Notre principal souci y a

été, plutôt que l'élégance, la plus grande fidélité
possible au texte.



LI DIS D'ENTENDEMENT

- A l'entrer du mois de decembre, (f^o 197 a)
Que de joie faire ne menbre
Oiziel ne beste par nature,
4 Ains voit on toute creature
Assouplir pour le temps divers
--- Car en son plain cours est yvers ---,
En mon lit dormoie une nuit.
8 Or escoutés, ne vous anuit,
L'avision qu'en sonjant vi.
Tout aussi c'on m'eüst ravi,
M'ere acheminez sans sejour,
12 Quant la gaite corne le jour,
Pour aler en lontaine terre

B .1 entrer]entree (+1)

Au début du mois de décembre, alors que l'idée de se réjouir n'effleure aucun oiseau ni aucune bête à travers la nature, qu'au contraire on voit toute créature s'attrister à cause du mauvais temps --- car l'hiver bat son plein ---, dans mon lit, une nuit, je dormais.

Or écoutez, si cela vous agréé, quelle vision je fis en rêvant. Tout à fait comme si on m'avait ravi à moi-même, je m'étais mis en route sans retard, à l'heure où

Eür et aventure querre.

M'en aloie grant aleüre,

16 Si con palefrois l'ambleüre.

Un poi devant soleil levant

Me vint un preudom au devant,

Qui bien sambloit de grant eage.

20 "Diex te saut, frere; en quel voiage,

Fet il, en yras tu si main?

--- Sire, foy que doi saint Germain,

Ne sai quel part tenrai ma voie;

24 Mes liés seroie se j'avoie

Compaignon qui me fust entiers.

--- Amis, dist il, moult volentiers

B 15 M'en] En --- 18 un preudom] uns preudons

le guetteur annonce le jour, pour aller en quête de bonne fortune et d'aventure en pays lointain. J'allais à vive allüre, ainsi qu'un palefrois va l'amble. Un peu avant le lever du soleil vint à ma rencontre un prud'homme, qui semblait assurément d'un âge avancé.

*"Que Dieu te garde, frère, fait-il; quel voyage
-entreprennds-tu donc de si bon matin?"*

*--- Seigneur, par la foi que je dois à saint Germain,
je ne sais pas de quel côté je me dirigerai; mais je serais
heureux d'avoir un compaignon qui me fût loyal.*

Tes compains serai, s'il te plaist.

28 --- Sire, mie ne me desplaist,

Car au cuer estoie angoisseus

De ce que j'estoie si seus.

Or n'i a se de l'aler non;

32 Mais je vel savoir vostre non."

Il respont sans attendement:

"Frere, on me nomme Entendement.

S'il t'en souvient, bien m'as veü

36 Ja a loing temps et conneü.

--- C'est voirs, sire, plus n'en couvient

Parler, car moult bien me souvient

B 38 me]m'en

--- Ami, dit-il, je serai très volontiers ton compaignon, si cela te convient.

--- Seigneur, cela est loin de me déplaire, car j'avais l'angoisse au coeur d'être si seul. Eh bien! il n'y a plus qu'à se mettre en route; mais je voudrais d'abord savoir votre nom."

Il répond aussitôt:

"Frère, on me nomme Entendement; souviens-toi: tu m'as déjà vu et tu as fait ma connaissance, il y a déjà longtemps.

--- C'est vrai, seigneur, inutile d'en parler davantage: je me souviens très bien des durs assauts et des

Des fors assaus et des clamours

(f^o 197. b)

40 Qui furent au chastel d'Amours,

Ou en ma compaignie fustes

Et au besoing mestier m'eüstes,

La ou iere si entrepris,

44 Que Desirs m'ot saisi et pris;

Mes de ses mains me delivrastes,

Maintes merveilles me moustrastes.

--- Frere, encore en verras assés

48 Ançois que li jours soit passés."

Ensement ensamble en alames

Et de plusours choses parlames.

B 40 furent] fustes --- 44 saisi] lacié

clameurs qui eurent lieu au château d'Amour, où en ma compaignie vous vous trouvâtes et où dans la mêlée vous me rendîtes service, alors que j'étais en bien mauvaise posture: car Désir m'avait attaqué et s'était emparé de moi; mais de ses mains vous me délivrâtes, et vous me fîtes voir maintes merveilles.

--- Frère, tu en verras encore bien d'autres avant que le jour ne se soit écoulé."

Ainsi nous fîmes route ensemble et nous parlâmes de plusieurs choses.

Oiiés que premiers nous avint.

52 Parmi les champs devant nous vint

Une beste grans et corsue

Qui estoit hors d'un bois issue;

Si ert plus grande d'un cheval

56 Et si venoit parmi un val

Criant et bruiant comme foudre.

Moult haut faisoit voler le poudre;

Sele, poitral, cengles, estriers,

60 Avoit aussi comme uns destriers,

Et si avoit frain en la geule.

Aprés li vi courre grant peule

A 52 Exemple dans la marge de droite --- 58 Tache d'encre
au-dessus du e de le

B 53 grans]grant --- 54 d'un]du --- 58 le]la

Ecoutez ce qui nous arriva d'abord. A travers les champs, sous nos yeux, vint une bête grande et robuste qui était sortie d'un bois; elle était plus grande qu'un cheval, et elle venait à travers une vallée en criant et en faisant du bruit comme la foudre. Elle faisait voler très haut la poussière; comme un destrier elle portait selle, poitrail, sangles, étriers, et elle avait un frein dans la bouche.

Je vis courir à sa poursuite une foule nombreuse de

Dont chascuns prendre le voloit;
 64 Mes la beste si tost aloit
 Que nus n'i pooit le pié mettre.
 Si vi je plusours entremettre
 De courre après moult durement,
 68 Mes je vous di seurement
 Que ne le pot ratraindre nus
 Du peuple qui la ert venus.
 Loing des autres ot .I. contrait
 70 Qui tout bielement et a trait
 Sivoit les autres tout le pas,
 Car tost aler ne pooit pas;
 Et quant la beste ot fet son tour
 74 Par le val enmi et entour,

A 65 nota dans la marge de droite, d'une autre main

B 58 le] la --- 69 Que] C'ains

gens qui tous voulaient s'en rendre maître; mais la bête allait si rapidement que nul ne parvenait à l'enfourcher. Aussi en vis-je plusieurs s'efforcer de lui courir après avec une vigueur accrue, mais je vous assure que de ceux qui se trouvaient là, personne ne put la rattraper.

Loin des autres, il y avait un infirme qui, parce qu'il ne pouvait pas aller vite, suivait le reste du groupe à petits pas, tout doucement et sans précipitation;

Et de lui cachier s'arrestoient
 Li autre, qui lassé estoient,
 Devant le contret en estant (f^o 197 c)
 80 Vi la beste coie arrestant.
 Vers lui s'encline et humelie,
 Et cil y monte a chiere lie,
 Et la beste le cours l'enporte.
 84 Cil s'en soulace et s'en deporta
 Et grant joie en vait demenant.
 Et quant je vi tel couvenant,
 Grant merveille oi/ que ce pot estre,
 88 Si m'en seignai a ma main destre

A 77 Tache sur les premières lettres de cachier ---

79-83 Parchemin jauni; l'encre du recto visible par
 transparence

et quand le trajet de la bête à travers la vallée et sur son pourtour lui eût fait décrire un cercle --- et tandis que ses autres poursuivants, qui étaient fatigués, arrêtaient de lui courir après ---, devant l'infirme resté immobile je la vis s'arrêter net.

Vers lui elle s'incline et le salue, et lui l'enfourche, le visage riant, et la bête l'emporte au galop. Il s'en réjouit et s'en félicite, et se livre à de grands transports de joie.

Quand je vis cet état de choses, je me demandai avec

Et y pensai parfondement.

Puis demandai Entendement,

En cui j'avoie grant fiance,

92 De ce fait la senefiance.

"Amis, dist il, soies seürs

Qu'ensement va au siecle eürs,

Que l'un est loing et l'autre pres;

96 Riens ne vaut li cachiers après,

Nus par tost courre ne le prent.

Dont uns proverbes nous reprent

Que li merchiers s'en vait le pas

100 Tout belement, qu'i ne set pas

S'eürs est devant ou derriere.

A 95 nota dans la marge de gauche

B 95 l'autre]l'autres --- 100 qu'i]qu'il

étonnement ce que tout cela pouvait signifier; aussi, je me signai de la main droite et j'y réfléchis profondément. Puis je demandai à Entendement, en qui j'avais une grande confiance, la signification de cette scène.

"Ami, dit-il, sois-en sûr: c'est ainsi que se comporte en ce monde la fortune; pour l'un elle est loin, pour l'autre tout près. La poursuite ne sert à rien, on ne l'attrape pas en courant vite. D'où ce proverbe qui nous dit que le marchand chemine au pas, avec précaution,

Veü as avant et arriere
 Cele beste aler et venir,
 104 Que nus ne le pot retenir
 Fors cil qui tout le pas venoit,
 Qui a painnes se soustenoit?
 En cest siecle, ce t'ai couvent,
 108 Puez veoir cest moustre souvent,
 Car riens n'i a, ce t'asseür,
 Qu'elle ne voïst tout par eür.
 Pour ce dist on, je n'en dout mie,
 112 Que cent mars vaut d'eür demie."

A 104 Surcharge sur le e de le : tentative de correction
en la ? --- 112 nota dans la marge de gauche

B 111 n'en]ne

car il ignore si la bonne fortune est devant ou derrière.
Tu as vu cette bête venir vers nous puis s'en retourner,
sans que personne puisse la retenir sauf celui-là qui
venait à petits pas et qui se soutenait avec difficulté?
En ce monde, je te l'affirme, tu peux souvent voir ce phé-
nomène, car il n'y a aucune créature, je te l'assure, qui
ne soit mue par la recherche du bonheur. Pour cette rai-
son l'on dit, et je n'en doute pas, qu'un tant soit peu de
bonne fortune vaut cent marcs."

Tout desregnant en tel maniere
 Alasmes la voie pleniére
 Tant que fumes au pié d'un mont,
 116 Si haut, qui regardoit amont,
 Il sambloit qu'il touchast as nues.
 Les gens qui la erent venues, (f^o 197 d)
 Qui sur cel mont erent monteés,
 120 Ne poroient estre conteés.
 Si haut que regarder pooie,
 Par tout les veioie et ooie
 Demener grant joie et grant feste;
 124 S'ert la montaigne si rubeste
 Et si roiste et si merveilleuse,

B 115 d'un]du

Tout en conversant de cette manière, nous allâmes sur la grand-route jusqu'à ce que nous arrivions au pied d'une montagne, laquelle était si haute, que si l'on regardait vers son sommet, il semblait qu'elle devait toucher aux nuages.

Il aurait été impossible de faire le compte de tous les gens qui étaient venus là et qui étaient montés sur cette montagne. Aussi haut que je pouvais regarder, partout je les voyais et les entendais se livrer à la joie et aux réjouissances. Pourtant, la montagne était si sauvage,

Que trop y estoit perilleuse

La demoree, au voir conter.

128 Nepourquant, qui plus haut monter

Pooit, plus de solas avoit,

Qu'a painnes deviser savoit,

Ce que la trouvoit apresté.

132 El plus haut s'erent arresté

Roi, duc, et conté, et grant seignour;

S'estoient en peril greignour,

Car qui mespassoit .I. seul pas,

136 Il estoit perdus sans respas,

Qu'il tresbuschoit del mont aval

Tant qu'il venoit el fons du val.

B 134 estoient] estoie (-1)

si abrupte et si terrifiante, qu'il était, en vérité, très périlleux d'y séjourner. Cependant, plus haut l'on parvenait à monter, plus d'agréments l'on découvrait, si bien qu'il devenait difficile de décrire toutes les délices qu'on y trouvait préparées à notre intention.

Au point le plus haut s'étaient arrêtés les rois, les ducs, les comtes et les grands seigneurs; or ils étaient dans un très grand péril, car quiconque faisait le moindre faux pas était perdu sans retour: il tombait du haut de la montagne pour venir s'écraser au fond de la vallée.

Chéoir en y. vi grant plenté,
 140 Qui en haut lieu erent planté.
 A mon compaignon dis: "Avoi!
 Vesci grant dolour que je voi!
 Comment est ce que nus repose
 144 Sur cel mont ne manoir y ose,
 Quant si laidement y meschiet,
 Que li uns voiant l'autre chiet?
 --- Amis, c'est bien voirs que tu dis.
 148 Cest signe puez veoir toudis
 De ceus qui chacent les riqueces,
 Les seignouries, les hauteces
 Et les grans hounours de cest monde;
 152 Et con plus a houte en abonde,

A 150 nota dans la marge de droite

*J'en vis un grand nombre y choir, de ceux-là qui
 étaient installés tout en haut. Je dis à mon compaignon:*

*"Hélas! Que voici un spectacle douloureux! Comment
 est-il possible que quiconque se sente tranquille sur
 cette montagne, ou même ose y demeurer, quand on voit
 qu'un sort aussi cruel nous y attend, quand sous les yeux
 des uns, les autres font une chute mortelle?"*

*--- Ce que tu dis est vrai, ami. Ce phénomène, tu
 peux le voir tous les jours chez ceux qui poursuivent la
 richesse, la puissance, les dignités et les grands honneurs
 de ce monde; plus un homme a de ces choses en abondance,*

- Plus s'i soulace et glorefie:
 Poi pense'a ce que le deffie
 Mors, qui de sa joie le part,
 156 Et fortune aussi, d'autre part,
 Qui tourne merueilleusement. (f^o 198 a)
 On vit trop perilleusement
 En riquece et en grant avoir,
 160 Cil haus mons le te fet savoir;
 Car'teus lieve haitiés au main,
 Qu'en mains c'on ne tourne sa main
 Tresbuche et muert en petit d'eure,
 164 Et li autres, qui quois demeure,
 De cel fait point ne se chastie,

A 155 j. se p. (cf. note) --- 156 E. fortune a.

B 155 le part]depart --- 160 haus]haut --- 161 Car]Que

plus il s'en réjouit et s'en fait gloire: il pense bien peu au fait qu'il est menacé par la mort, qui le privera de sa joie, et par la fortune aussi, d'autre part, qui est terriblement changeante. On vit très dangereusement dans la richesse et d'abondance de biens, c'est ce que t'enseigne cette haute montagne; car tel se lève bien portant le matin, qui en moins d'un tournemain tombe et meurt. Et son voisin, que la mort a laissé tranquille, ne tient aucun compte de cet avertissement --- et pourtant, la mort lui

- Et se li a la mors bastie
 Aussi certainne deffiance.
- 168 Folz est qui en vie a fiance,
 Car aussi tost comme est estainte
 La chandaille du vent atainte,
 Est vie d'oume tost alee.
- 172 Dont est sa hautece avalee,
 Voire qu'elle est du tout chetle.
 La prouvance as ci perchette
 Coument vie en poi d'eure faut,
- 176 Et de tant c'on plus monte en haut,
 Tant est li descendres plus griés.
 De vie est li termes moult briés,
 C'est aussi c'uns trespas de vent;
- 180 Qui pour si poi de chose vent

à préparé une tout aussi inéluctable menace. Il est fou celui qui met sa confiance en la vie, car aussi rapidement que s'éteint la chandelle atteinte par le vent, aussi rapidement s'enfuit une vie humaine. Sa grandeur est alors bien avalée --- autant dire qu'elle est tout à fait déchue. Tu as vu à l'instant la preuve que la vie peut disparaître en un clin d'oeil, et que plus haut l'on s'élève, plus brutale est la chute. La durée de la vie est très brève, ce n'est guère plus qu'un souffle de vent; celui qui pour si peu de chose vend son âme a fait une mauvaise

S'ame, il a fait malvais-marchié,
 Et la lasse a le col chargié,
 Après la mort, des grîes meffais
 184 Que li cors a au siècle fais."
 Lors li dis: "Compains, je voi bien:
 De vous me vendra moult de bien,
 Je le croi et-bien le me samble.
 188 Moult sui liés que sommes ensamble,
 Ensi acompaignié nous doi;
 Par raison joians estre en doi,
 Car amender doit son usage
 192 Qui s'accompaigne a houme sage."

B 181 a fait malvais]fait trop mauvés ---
 182 lasse]laisse (cf. note) --- 186 De vous me vendra
 moult]Qu'il a au siècle poi (cf. note)

*affaire, car la malheureuse, après la mort, se retrouve la
 nuque chargée des lourds péchés que le corps a commis dans
 la vie."*

Je lui dis alors:

*"Compagnon, je vois bien que vous me serez d'un grand
 profit, je le crois et cela me semble certain. Je suis
 bien content que nous soyons ensemble, ainsi associés,
 tous deux. Il est naturel que je m'en réjouisse, car il
 est sûr d'amender sa manière de vivre celui qui s'associe*

- Einsi en mon cuer moult joians
 Et mon compaignon conjoians,
 O lui parmi le val m'en vois.
- 196 Si ai oï a haute vois (f^o 198 b)
 Chanter a chant moult haut et gent;
 Bien connui que ch'iert vois de gent.
 Onques nus hom n'of de bouche
- 200 Issir melodie plus douche
 Ne plus gracieuse a oïr;
 Forment m'en pris a resjoïr.
 S'i ot d'estrumens tel foïson
- 204 C'onques tant n'en oï nus hom.
 Chascuns sonnoit a sa maniere;

A 195 Exemple dans la marge de gauche

à un homme sage."

Tandis qu'ainsi je me réjouissais de tout coeur et que je faisais fête à mon compaignon, je cheminais avec lui à travers la vallée.

J'entendis alors chanter, à voix haute, un air plein de distinction et de grâce; je reconnus clairement que c'étaient des voix humaines. Jamais personne n'entendit sortir d'une bouche musique plus douce ni plus agréable à entendre; une grande joie se mit à m'envahir.

Il y avait là une telle quantité d'instruments que jamais personne n'en entendit autant. Chacun résonnait à

La avoit joie si pleniére
 Que bien sambloit vie celestre.
 208 Mes la joie chanja son estre,
 Bien le vous di certainement,
 Qu'en cel haut soubitainnement
 Oÿ lever par grant effort
 212 Un dueil grant et horrible et fort,
 Que toute en tentist la valee.
 La joie est falie et alee,
 Et li dilz de plus plus efforce,
 216 Car chascuns met toute sa force
 Au crïer et aus paumes batre.
 Ja mais ne me rouvaise embatre
 Sour tel duel, se pooir eüsse
 220 Que le dueil esloignier peüsse,

sa manière, et la joie était si complète qu'elle semblait celle de la vie céleste.

Mais cette joie s'altéra, je vous le dis tout net, car sur cette hauteur, soudainement, j'entendis s'élever, avec une grande force, de grandes, horribles et véhémentes lamentations, telles que toute la vallée en retentit.

La joie est désormais finie et révolue, et les lamentations augmentent de plus en plus, car chacun met toute sa force à crier et à battre ses paumes.

Jamais plus je ne voudrais tomber sur pareille

Car ne se peüst tenir nus
De plorer, qui la fust venus.

"Amis, dist mes compains, tais toi;

224 Mes ci puez bien prendre chastoi,

Car tele est la joie terrestre:

Quant on cuide en ferme joie estre,

Enmi plain laissier le couvient,

228 Que souvent grans diols y sourvient

Dont là joie couvient lessier

Et a grant duel faire eslessier.

Joie qui vient d'humanité

232 Retourne toute a vanité,

Ne elle n'est onques seüre;

A 231 nota dans la marge de droite

B 228 Que] Qui --- 232 toute] tout

douleur, si je pouvais l'éviter, car personne n'aurait pu se retenir de pleurer, une fois venu en ce lieu.

"Amis, dit mon compagnon, ne dis rien; cependant, retiens bien cette leçon, car telle est la joie terrestre: alors qu'on croit y être pour de bon, il faut l'abandonner brusquement, car souvent y survient un grand malheur, par suite de quoi il faut renoncer à la joie et s'abandonner au chagrin. La joie purement humaine n'est que vanité, et elle n'est jamais digne de confiance; aussi est-il fou

S'est folx qui trop s'i asseüre."

Ensi pensant toute la voie

(f^o 198 c)

236 Par ou mes compains me convoie

En une autre valée entrasmes

Et une dame y encontrasmes

Que mes compains bien connoissoit;

240 D'un grant chemin ferré yssoit.

Moult hautement nous salua

Et chascuns a son salu a

Respondu, bien le dut on faire;

244 Et mes compains de son affaire

A 238 Exemple dans la marge de gauche, en partie coupé
à la reliure

B 239 connoissoit]counissoit

celui qui s'y fie sans réserve."

Tout à ces pensées, nous avançons le long du chemin par où mon compagnon me conduisait; et nous entrâmes ainsi dans une autre vallée, où nous rencontrâmes, alors qu'elle sortait d'un grand chemin empierré, une dame que mon compagnon connaissait bien.

Elle nous salua très courtoisement, et chacun de nous répondit à sa salutation, comme il convenait; mon

Li enquist, et ou elle aloit.

Et la dame, qui bel parloit,

Respont: "Ce te dirai je, amis;

248 Je ai grant pieç'a painne mis

A pourveoir grant garnison,

Car on doit mener un prison

La ou l'en le caide essillier,

252 Et je l'ai pris a conseillier;

Si li ai le lieu si garni,

Ne se tendra pour escarni.

Si t'en conterai l'occoison,

256 Onques tele n'of nus hom;

Escoute, s'oras verité.

A 246 Un trait lie le e et le l de bel

B 247 je]omis --- 248 pieç'a]piece

compagnon s'enquit de ses affaires et lui demanda où elle allait. Et la dame, qui parlait bien, lui répondit:

"Je vais te le dire, ami. Je me suis employée, depuis déjà un bon moment, à préparer des provisions en abondance, à l'intention d'un prisonnier que l'on s'apprête à mener en son lieu d'exil et que j'ai entrepris de secourir: je lui ai donc si bien approvisionné le lieu en question, qu'il ne s'y trouvera pas démuné. Je vais t'exposer la cause de tout ceci, jamais personne n'en entendit une

Pres de ci a une cyté
 Qui est riche et de grant hautece, .
 260 Mes li bourgeois ont laide tece,
 Vilainne et plainne d'amertume,
 Mes il ont entr'eus tel coustume
 Que chascun an seignour nouvel
 264 Font sour eus, et a grant revel
 Le maintiennent grant et menour,
 Et se li font si grant hounour
 Que plus deviser n'en couvient.
 268 Et quant a la fin de l'an vient,
 Hors de la cyté le convoient
 Et tout nu en escil l'envoient.

B 262 Mes] Quar --- 266 se li] si li; si grant
 hounour] joie greignour

pareille; écoute, et tu entendras vérité. Près d'ici se trouve une cité, qui est riche et puissante, mais dont les bourgeois ont un défaut odieux, méprisable et source d'amertume: ils ont entre eux cette coutume selon laquelle ils établissent, chaque année, un nouveau seigneur au-dessus d'eux; et avec de grandes réjouissances, petits et grands le maintiennent en place et lui font plus d'honneur qu'on ne saurait dire. Mais quand arrive la fin de l'année, ils le mènent hors de la cité et l'envoient, tout nu,

Affublé d'un drap povre et vil,
 272 En .I. desert va en essil
 Ou n'a a boire n'a mengier (f^o 198 d)
 Ains vit en painne et en dangier,
 En grant anui, en grant destrece,
 276 Et est tenus en tel tristresce
 C'on ne porroit penser greignour.
 Li cytouain refont seignour;
 Si en ont cestui an .I. fet
 280 Qui s'est avisés de cest fait,
 S'est pourveüs, s'a fait que sages,
 Qu'il a envoiïé par mesages
 El desiert de garnison tant,

A 272 Tache sur le début de essil --- 276 t. destrece

B 277 penser]conter

en exil. Vêtu d'un vêtement misérable et sordide, il est exilé dans un désert, où il n'a ni à boire ni à manger, où il vit dans la gêne et les difficultés, dans le tourment et l'angoisse, et où il est maintenu dans une telle affliction qu'on ne pourrait en imaginer une plus grande. Les citoyens, quant à eux, se redonnent alors un seigneur; or ils s'en sont donné un, cette année, qui s'est avisé de cette coutume. Il a donc pris ses dispositions, et il a agi avec sagesse: il a envoyé, par messagers, tant de

284 Que, se le voir en vois contant,
 Point douter ne l'en couvendra,
 Car plus aise ert quant la vendra
 Cent fies qu'il n'ait ça esté,
 288 Qu'il trouvera tout apresté
 De quan que li besoignera;
 Ja mais ne s'en ensoignera."
 De nous se part la dame a tant,
 292 Le grant chemin moult tost batant;
 Nous le petit chemin tenimes,
 Tant qu'en .I. moult bel plain venimes;
 Si avons la cyté choisie,
 296 A veoir gente et envoisie

B 282 en]t'en --- 287 ça]ci --- 289 li]lui ---
 290 ensoignera]essoignera

provisions dans le désert, que si je dis vrai, il n'aura pas lieu de s'inquiéter quand il y arrivera, car il y sera cent fois plus à son aise qu'il n'a pu l'être dans la cité; en effet, il y trouvera, préparé à son intention, tout ce dont il aura besoin --- jamais plus il n'aura à se soucier de sa subsistance."

Sur ce, la dame, foulant à vive allure le grand chemin, nous quitta. Quant à nous, nous suivîmes le chemin secondaire jusqu'à ce que nous arrivions dans une très

Et de haus murs moult bien fremee.
 La porte avoient deffermee
 Li cytoain, hors enmenoient
 300 Leur signeur et après venoient
 Pour lui en essil envoier.
 Laidement lor vi convoier,
 Povrement et a grant meschief,
 304 Qu'il n'avoit du pié tresqu'au chief
 C'une bien povre couverture.
 Lors dis que c'est contre droiture

A 297 m. moult b. --- 301 P. eus e. ---

303 g. meschiés : La rime et la syntaxe incitent à
 choisir la leçon de B, que nous adoptons.

B 297 haus]biaus; bien]bel

*belle plaine; nous aperçûmes alors la cité, qui était belle
 et agréable à voir, et ceinte à merveille de hautes murail-
 les.*

*Les citoyens avaient ouvert la porte; ils emmenaient
 leur seigneur au dehors et venaient à sa suite pour l'en-
 voyer en exil. Je vis qu'ils le traitaient de façon révol-
 tante, l'ayant réduit au dénuement et à la misère: il
 n'avait, des pieds jusqu'à la tête, qu'une bien misérable
 couverture.*

Je dis alors qu'il était contraire à la justice que

Que tes gens avoit tel poissance;
 308 Poi avoient de cognoissance,
 Quant celui qu'a seignour tenoient
 A si grant honte demenoient;
 On les en doit bien despiter, (f^o 199 a)
 312 Vilain fet entr'eus habiter.
 Dist mes compains: "Ses tu qui sont
 Li bourgeois qui leur seignour ont
 Einsi par coustume tramis
 316 En essil? Saches, biaux amis,
 Que ce sont du mont les riqueces,
 Les seignories, les hauteces,
 Mengier, boivre, deduis, solas,
 320 Qui lachent si l'ome en lor las,

A 320 nota dans la marge de gauche, en partie pris dans
la reliure; s. l'ame e. (Même leçon en B; cf. note)

de telles gens aient pareil pouvoir; il fallait qu'ils aient bien peu de sagesse pour traiter si honteusement celui qu'ils considéraient comme leur seigneur. On ne pouvait que les mépriser, et séjourner parmi eux devait être tenu pour blâmable.

Mon compagnon dit:

"Sais-tu qui sont ces bourgeois, qui selon leur coutume ont ainsi envoyé leur seigneur en exil? Sache, cher ami, que ce sont les biens de ce monde: les richesses,

- Qui de ce a volenté use
 Que del tout a l'ame refuse,
 Que il de riens ne la pourvoit,
 324 Car pour le temps present qu'il voit
 Lait celui qui est a venir.
 De maint le veons avenir,
 Qui laidement sont deceü,
 328 Car point ne se sont percheü
 D'acuere la vie seconde:
 Pour la foison qui lor habonde
 De teus biens, ne lor en ramenbre.
 332 Et quant s'estendent tout lor membre
 Par la destrece de mor sure,

B 332 lor] li

les grandeurs, les dignités, le manger, le boire, le plaisir, le divertissement, qui tous nouent si bien l'homme en leurs lacs, que celui-ci, tout à la jouissance de ces biens dont son âme n'a aucune part, laisse cette dernière tout à fait démunie, car au profit du temps présent qu'il a sous les yeux, il néglige celui qui est à venir. Nous voyons qu'il en advient ainsi de plusieurs; une cruelle déconvenue les attend, car ils ne se sont pas préoccupés d'acquiescer la vie éternelle: tous ces biens qu'ils ont en abondance le leur ont fait oublier. Et quand tous leurs

Qui tous nous mort de griés morsure,
 Cil bourgeois comment les demainnent?
 336 Hors de la tiere les enmainnent,
 D'un povre linquel acouvers;
 Les cors en tiere avoec les vers
 Mettent; et l'ame que devient?
 340 En essil aler la couvient:
 C'est en enfer, en la fournaise,
 Qui est tenebreuse et pugnaise.
 Meïs cil n'est mie decheüs

A 335 b. comment l. : Le tilde sur le e est très pâle
et tracé sur une tache. --- 338 t. avoel^c l. (Le
l fautif n'a pas été exponctué.)

B 337 linquel] linceus

*membres se raidissent, sous l'emprise rigoureuse de la
 mort amère, dont nous subissons tous la morsure cuisante,
 comment les traitent, alors, ces bourgeois? Ils les emmèn-
 ent hors de la contrée, recouverts d'un simple linceul;
 ils mettent leur corps en terre, avec les vers; et l'âme,
 pour sa part, que devient-elle? Il lui faut aller en exil,
 c'est-à-dire en enfer, dans la ténébreuse et fétide four-
 naise. Mais celui-là, qui a su prendre à temps ses dispo-
 sitions, il n'est pas pris au dépourvu; c'est la dame,
 celle qui vient de nous parler, qui l'a ainsi prémuni; on*

344 Qui a eure s'est percheüs;
 La dame einsi pourveü l'a,
 Qui orendroit a nous parla;
 Pourveance nome on la dame,
 348 Elle pourvoit le cors et l'ame.
 Eüreus celui cui pourvoit, (f^o 199 b)
 Entruez que heure et point en voit,
 Dont s'ame ne soit essillie
 352 Ne de tous biens desconseillie,
 Mes soulacie et confortee
 Et en grant deduit deportee,
 Pour ce que bien soit pourveüe.
 356 La prouvance en as ci veüe;
 Bien le dois mettre en retenance,

A 349 Tache sur Eüreus --- 357 nota dans la marge de
droite, d'une autre main

B 349 cui]qui --- 352 biens]lieus --- 357 le]les

nomme cette dame Prévoyance, elle prévient les besoins du corps comme ceux de l'âme. Heureux celui qui prend des mesures, pendant qu'il en est encore temps, pour que son âme ne soit pas laissée à elle-même ni privée de tout secours, mais consolée et fortifiée, et animée d'une grande joie, de façon à ce qu'elle soit bien pourvue, le

Si qu'autres en ait ramenbrance."

Dehors les murs de la cyté,
 360 Qui plainne estoit d'iniquité,
 Un chemin bien batu tenimes
 Tant que sur .I. haut mont venimes
 Ou il ot .I. moult bel vregier;
 364 La dedens avoit .I. bregier
 Qui .I. foug de brebis gardoit.
 Quant une bielle y esgardoit,
 Qui bien li venoit a plaisir,
 368 Il la couroit errant saisir

A 361 Exemple dans la marge de droite, en partie coupé
à la reliure

B 360 plainne estoit] plain erent

moment venu, des ressources nécessaires. Tu as vu ici la preuve de ce fait; tu dois la garder soigneusement en mémoire, afin de pouvoir ensuite la rappeler à autrui."

A l'extérieur des murs de cette cité pleine d'iniquité, nous suivîmes un chemin bien battu qui nous mena jusque sur une haute montagne. Là, dans un très beau verger, un berger gardait un troupeau de brebis.

Lorsque, parmi ses ouailles, ce berger en voyait une

Et a une part l'enangloit

Et celeement l'estrangloit

Et puis aloit tout par loisir

372 Ses moutons plus lanus choisir,
Si lor aloit sachant lor laine.

Moult me sambla oeuvre vilainne

Qu'il les desroboit ensement,

376 Li faus paistres, qui faussement
Faisoit le profit de son maistre.

Dist mes compains: "Vois tu ce paistre?

Prestre et prelat de sainte Eglise,

A 370 Vers manquant, rétabli d'après B --- 371 tout
manque; rétabli d'après B pour assurer la mesure

B 372 lanus]et plus

dont la beauté lui plaisait, il courait aussitôt s'en saisir et, l'ayant acculée dans un coin, à l'écart, il l'étranglait furtivement; puis, tout à loisir, il allait choisir les plus laineux de ses moutons pour leur arracher leur laine. En les dépouillant ainsi, il commettait, me sembla-t-il, une bien mauvaise action, ce berger malhonnête qui s'attribuait illégitimement le profit de son maître.

Mon compagnon dit:

"Tu vois ce berger? Parmi les prêtres et les

- 380 Li plusour oevrent en tel guise
 Qui sont pastour pour nous garder
 Et nostre salu regarder,
 Car de nos ames ont la cure,
 384 Mes plusour en font garde obscure.
 Quant une biele fame voient,
 Tant la chacent qu'il la desvoient
 Et de son cors la deshouneurent,
 388 Et einsi lor brebis deveurent; (f^o 199 c)
 Et des houmes la laine prendent,
 C'est que par engien les sousprendent:
 Se demie y ont de couleur,
 392 Il font ce plait qu'il ont du leur.
 Einsi pourchacent maint faus tour

A 382 nota dans la marge de droite

dignitaires de la sainte Eglise, la plupart agissent de cette manière, eux qui pourtant sont pasteurs pour veiller sur nous et voir à notre salut, car ils ont la charge de nos âmes --- mais plusieurs sont loin d'en faire bonne garde. Quand ils voient une belle femme, ils la poursuivent jusqu'à ce qu'ils l'aient séduite et déshonorée: c'est leur façon de dévorer leurs brebis; quant aux hommes, ils les dépouillent de leur laine, c'est-à-dire qu'ils abusent de leur confiance par la ruse, s'autorisant du moindre prétexte pour se faire attribuer une part de leurs biens.

En ce siecle maint faus pastour.
 Plus ne t'en di; or en alons,
 396 Et parmi ce val avalons."

Parmi un grant chemin batu
 Ou nous estions embatu,
 Veismes .ii. et .ii. venir
 400 Et moult simplement contenir
 .I. foug de divierse bestaille:
 De leu avoient cors et taille
 Et par dehors piaus de brebis;

A 401 Exemple dans la marge de gauche --- 402 D. lu a.,
avec un e ajouté après coup au-dessus du u

B 394 ce]cest --- 396 ce]cest

*Tels sont les méchants tours que trament, en cette époque,
 de nombreux pasteurs malhonnêtes. Je ne t'en dis pas plus;
 reprenons à présent notre route et descendons à travers
 cette vallée."*

*Au milieu d'un grand chemin battu où nous nous étions
 engagés, nous vîmes venir, marchant deux par deux et affi-
 chant très humble contenance, un troupeau d'étranges ani-
 maux: ils avaient le corps et la forme de loups, mais
 étaient recouverts de peaux de brebis, lesquelles étaient*

404 Des noirs y ot, des blans, des bis.

Qui de priés ne les esgardast

Ja de lor tours ne se gardast,

Si simplement se contenoient

408 Tout le chemin ou il venoient.

"Compains, dis je, quelz bestes sont,

Qui dehors piaus de brebis ont

Et cors de leu? Que puet ce estre?

412 --- Amis, au jour d'hui de tel estre

Veons en mainte region

Plusours gens de religion,

Qui portent simple vestement

A 415 nota dans la marge de gauche

B 405 esgardast]regardast ---

414 religion]relegion

noires, blanches ou bises.

Quiconque ne les aurait pas examinés de près ne se serait jamais méfié de leurs tromperies, tant ils se comportaient avec humilité tout le long du chemin par où ils venaient.

"Compagnon, dis-je, quelles sont ces bêtes, qui ont ainsi des peaux de brebis par-dessus des corps de loups? Qu'est-ce que cela peut vouloir dire?

--- Ami, l'on voit un peu partout, de nos jours, de

- 416 Et se cueyrent moult soutilment,
 Dont maintes simples gens deçoivent
 Qui lor malvez cuers ne perchoivent
 --- Car leu sont, malvés. et despert;
 420 Et a mal faire plus apert
 Qu'autre gent, quant le pueent faire.
 Et gent qui sont de tel affaire,
 Si sont apielé ypocrite;
 424 En l'Evangille est bien descrite (f^o 199 d)
 Lor malvestiez et lor maniere.
 La prueve en est assez pleniére,
 Car li fais souvent se descuevre
 428 Et on connoist l'ouvrier a l'uevre.

A 424 l'Evngille e. (lapsus du copiste); nota dans la
marge de droite

nombreux religieux de cette espèce: ils portent un vêtement modeste et dissimulent avec beaucoup d'adresse leur vrai visage, de sorte qu'ils trompent beaucoup de gens crédules qui ne perçoivent pas la méchanceté de leurs coeurs --- car ce sont des loups, méchants et cruels, et plus habiles que tout autre à faire le mal, quand ils le peuvent. Les gens de cette sorte, on les appelle hypocrites; l'Evangile fait toute la lumière sur leurs manières perverses. La preuve de leur fausseté saute aux yeux, car les faits finissent par se faire jour, et l'on reconnaît

Des ordres bien te nommerois
 Par cui maintiens assomeroie
 M'entention apertement:

432 Herbregie est couvertelement
 Dedens lor cuers ypocrisie,
 Et levee et auctorisie.
 Mes or par moi plus n'en orras,
 436 Car quant aviser t'en voudras,
 Matire y porras assés prendre
 Pour moult de malisces reprendre."

Ensement le val avalant
 440 Et des ypocrites parlant,

B 430 maintiens]main teus --- 433 lor]les ---
 436 voudras]vorras --- 439 val]mont

l'ouvrier à son oeuvre. Il me serait facile, pour t'exposer le fond de ma pensée, de citer à l'appui les agissements de nombreux ordres religieux: l'hypocrisie a trouvé refuge dans le secret de leurs coeurs et elle y occupe la place d'honneur. Mais je ne t'en dirai pas plus pour l'instant, car quand tu voudras bien méditer là-dessus par toi-même, tu y découvriras assez de matière pour dénoncer bien des fourberies."

Soumes venu en .I. bel plain
 Et en .I. val de tous biens plain.
 Si regardai a une part,
 444 Dont une riviere se part
 Qui par tout le val s'espandoit;
 Le lieu vi dont elle sourdoit,
 Qui de grant n'avoit pas graument.
 448 Celle part alai erraument,
 Si vi tout a plain, c'est là soume,
 Que hors de la teste a un houme
 Issoit celle riviere douche,
 452 Droitement tres parmi la bouche,

A 441 Exemple dans la marge de droite

B 447 Qui] Que

Après que, tout en discutant ainsi des hypocrites, nous eûmes achevé la descente du versant où nous étions, nous découvrîmes une plaine riante et une vallée enchantée.

Je regardai alors vers la source d'une rivière qui arrosait toute cette vallée, et je vis que le lieu d'où elle jaillissait n'avait que des dimensions réduites. J'allai aussitôt de ce côté, et je constatai très nettement que c'était, en vérité, de la tête d'un homme, tout droit d'en plein milieu de la bouche, que sortait cette

Qui tant estoit et grans et lee,
 Et en maint lieu par la valee
 La riviere se departoit

456 Et par tout navie portoit.

A ma main destre m'en seignai
 Et mon compaignon l'enseignai:
 "Compains, comment puet avenir

460 Que teus riviere puet venir, (f^o 200 a)

Qui tant est et grans et pleniere,
 De celle teste en tel maniere?

--- Amis, bien le te prouverai,

464 Ja mençoigne n'i trouverai.

Einsi est il de l'oume sage
 Qui atourne en bien son usage
 Et qui met a ce son assens

A 465 nota dans la marge de gauche

douce rivière, si longue et si large, dont les multiples ramifications, toutes couvertes de navires, s'étendaient à travers la vallée entière.

Je me signai de la main droite et, indiquant tout ceci à mon compaignon, je lui demandai comment cette tête pouvait ainsi donner naissance à une rivière de cette importance.

"Ami, je vais te l'expliquer sans mentir. Sache qu'il en est de cette rivière comme de l'homme sage qui consacre

468 Qu'i espant as autres son sens,
 Dont .I. roiaume retenir
 Puet et par son sens maintenir;
 Et c'est, ce que navie porte,
 472 Que ses sens soustient et conforte
 Maint fol et li porte son fais.
 Forment doit on prisier les fais
 De sage houme qui einsî oevre
 476 Et moustre en parole et en oevre
 Son sens, qu'i n'en wet celer point,
 Ains s'espant ses sens en tel point
 Con ceste riviere ci fait.
 480 Or t'ai je bien moustré cest fait."

B 468 Qu'i]Qu'il --- 477 qu'i]qu'il --- 478 ses]son

sa vie à la pratique du bien et qui s'efforce de prodiguer
 aux autres sa sagesse, laquelle a le pouvoir d'assurer la
 défense et la survie de tout un royaume; et le fait que
 la rivière soit chargée de navires, cela signifie que la
 sagesse de cet homme soutient et réconforte maint insensé
 dont elle porte ainsi le fardeau. On doit grandement
 estimer l'homme sage qui agit de cette façon et qui, par
 ses paroles et par ses actes, donne sa sagesse en exemple
 --- car bien loin de vouloir rien en cacher, il la laisse
 se répandre tout comme le fait cette rivière. Et voilà,

Sour .I. des bras de la rivièrè,
 Qui la endroit court rade et fièrè,
 En aliesmes le petit pas,
 484 Ne je ne m'arrestoie pas
 De demander mainte merveille.
 Entendemens, qui toudis veille,
 Me dist la endroit mainte chose
 488 Dont je ne fai ci point de glose.
 Tant avons sur là rive erré
 Qu'en un autre chemin ferré
 Entrasmes et l'aigue laissames,

A 490 Tache sur le e final (très pâle) de ferré

B 486 toudis] tous jors --- 489 sur] sus ..

je t'ai maintenant tout expliqué."

Tandis que nous longions, sans hâte, l'un des bras de la rivière, laquelle avait à cet endroit un cours impétueux et sauvage, je ne cessais d'interroger mon compagnon sur les nombreuses merveilles que nous rencontrions; et Entendement, l'esprit toujours en éveil, m'expliqua alors bien des choses, sur lesquelles cependant je ne m'étendrai pas ici.

Après avoir longtemps erré le long de cette rive, nous entrâmes dans un autre chemin empierré et, laissant la rivière derrière nous, nous fîmes route à travers des

492 Et parmi moult biaux pres passames,
 Tant qu'as plains camps sommes venu.
 Oiiés qu'il nous est avenu.

Nous trouvâmes tendu .I. tré (f^o 200 b)

496 Moult biel, si sommes ens entré;
 El tref, qui biaux estoit et gens,
 Trouvâmes .II. flotes de gens
 Qui .II. riches houmes servoient
 500 Qui lor sejour la pris avoient.
 Li uns estoit mas et pensis,
 Embronchiés et mal agensis,
 Et de moult viex dras vestu fu.

A 492 m. biaux biaux : Le premier biaux est souligné à l'encre pâle, d'une autre main; la fin du vers est écrite sur la ligne suivante.

B 503 vestu]vestus

prés verdoyants jusqu'à ce que nous arrivions en pleine campagne.

Ecoutez ce qui advint alors. Nous trouvâmes, dressée au milieu des champs, une tente fort belle et d'une grande élégance. Ayant pénétré dans cet abri somptueux, nous découvriâmes deux suites de domestiques, au service de deux hommes riches qui avaient établi leur séjour en ce lieu.

L'un de ces hommes avait le visage triste et pensif,

504 Les lui ot espris .I. grant fu,
 La se chauffe et rostit et toste
 Devant et deriere et encoste.
 Si vallet, qui entour estoient,
 508 A grans hanas li apportoient
 A boivre, et il tout hors buvoit;
 Quant l'un hanap widié avoit,
 Tantost prenoit l'autre en sa main
 512 Et si le buvoit aparmain
 Et a nului point n'en repart.
 Li riches hom de l'autre part
 Rioit et faisoit chiere lie
 516 Et s'avoit mesnie jolie;
 S'ert vestus richement et biel,
 De violetes ot chapiel

la mine sombre et rébarbative, et il était vêtu très pau-
 vrement. Il se chauffait à un grand feu qui était allumé
 près de lui et auquel il se présentait tour à tour de dos,
 de face et de côté. Ses serviteurs, qui l'entouraient,
 lui apportaient à boire à pleins hanaps et lui, pour sa
 part, faisait cul sec; et sitôt un hanap vidé, il en
 prenait un autre, lequel était à son tour avalé d'un trait
 sans que personne s'en voit offrir la plus petite goutte.

L'autre homme riche, de son côté, riait et s'égayait
 en joyeuse compagnie; il portait de beaux et riches

Et seoit sur flours et sur joins,
 520 Cointes et acesmés et joins.
 Menestreus avoit environ,
 Qui seoient a son giron;
 De maint deduit le deportoient,
 524 Et si vallet li apportoient
 En grans hanas souvent a boire.
 Bien li vi le hanap rechoivre,
 Mes il n'en buvoit pas foison,
 528 Fors par mesure et par raison;
 A ceus entours lui departoit
 Le boivre c'on li apportoit
 Et c'on li livroit en ses mains: (f^o 200 c)

B 525 boire]boivre

vêtements, avait une couronne de violettes sur la tête, et était assis, plein d'élégance et de distinction, sur un lit de fleurs et de joncs. Il était entouré de ménestrels, assis tout près de lui, qui le distraient par des amusements de toutes sortes, tandis que ses serviteurs, à tout moment, lui apportaient à boire dans de grands hanaps. Je voyais qu'il acceptait volontiers chaque hanap, mais qu'il n'en buvait guère, si ce n'est avec mesure et raison; qui plus est, cette boisson qu'on lui apportait et qu'on remettait entre ses mains, il la partageait avec son entourage,

532 Souvent en retenoit le mains.

Plus d'une fois li vi ce faire,

Si en prisai moult son affaire.

Dist mes compains: "Que t'est avis?

536 De ces .II. li quels est servis

Miex a ton gré? Di qu'il t'en samble."

Je li dis que moult mal ressamble

Li uns l'autre, trop sont contraire.

540 "De l'un ne sai nul bien retraire,

Pour maniere que je y voie;

Et en l'autre, se Diex me voie,

Ne voi fors bien et courtoisie,

B 532 retenoit]recevoit --- 540 sai]puis ---

542 me voie]m'avoie

au point de n'en garder souvent pour lui-même que la plus petite part. Je le vis agir ainsi plusieurs fois, et je prisai fort sa conduite.

Mon compagnon dit:

"Quel est ton avis? Lequel de ces deux hommes est le mieux servi, selon toi? Dis ce qu'il t'en semble.

--- Ils sont difficilement comparables, répondis-je, tant ils sont à l'opposé l'un de l'autre: de l'un je n'ai rien de bon à dire, quelque aspect de sa conduite que j'envisage; et chez l'autre, Dieu m'est témoin, je ne vois



544 Qu'il demaine vie envoie.

--- Amis, par l'autre pue prouver
La maniere de l'oume aver,
D'avarise lacié et pris.

548 Li fus que tu vois la espris
Environ lui, c'est convoitise,
Qui son cuer esprent et atise
Et ne li lait repos avoir

552 De monteplier son avoir;
Et que plus en a, plus esprent,
D'aquerre onques repos ne prent.
Ce qu'il boit et tous jours a soit,

556 C'est signes que pour riens qui soit

A 547 nota dans la marge de gauche

B 555 Ce qu'il] Cil qui --- 556 pour] par

*rien que de louable et de courtois, car il ne laisse
aucune place à la tristesse dans sa vie.*

*--- Ami, le premier d'entre eux peut servir à illus-
trer la conduite de l'avare, de l'homme entièrement possé-
dé par l'avarice. Le feu que tu vois allumé près de lui,
c'est la convoitise, laquelle embrase et excite son coeur
et ne cesse de le pousser à s'enrichir toujours davantage:
car plus il possède, plus il s'enflamme, et jamais il ne se
lasse d'acquiescer. Quant au fait qu'il boive sans cesser*

Sa couvoitise puint n'estance,
 Ains tent adés sans arrestance
 Au sien acroistre et amonter.

560 Celui ressamble, au voir conter,
 Qui a le mal d'itropisie,
 Qui de volenté aguisie
 Wet boivre sans attemprement;
 564 Et que plus boit, plus asprement
 Est seeillans, qui tel mal a.
 Einsî est il de celui là,
 Car que plus a, plus enaspris
 568 Est de couvoitise et espris.
 Cil qui la siet jolîement

A 567-8 Vers manquants, rétablis grâce à B.

B 564 que]qui --- 569 siet]ret (lire rest)

d'avoir soif, cela signifie qu'il n'est rien au monde qui puisse apaiser sa convoitise et qu'il lui faut continuellement s'efforcer d'accroître et d'augmenter sa fortune. Il ressemble, à dire vrai, à celui qui est atteint d'hydropisie et que tourmente un pressant désir de boire sans retenue; or, plus il boit, plus il est altéré, celui qui souffre de ce mal. Ainsi en est-il de cet homme-là, car plus il possède, plus il brûle et s'enflamme de convoitise. Quant à celui qui est assis là, plein d'élégance et de

Et se maintient si liement,
 C'est cil qui est larges et riches, (f^o 200 d)
 572 Qui n'est pensans, tristres ne niches
 En maintien, mes hounestement
 En despens et en vestement
 Se pourte et n'a soing d'amasser,
 576 Mes qu'il puist en hounour passer
 Le temps et mener nete vie.
 De trop couvoitier n'a envie;
 Se biens li vient, bien le set prendre:
 580 De ce ne fait pas a reprendre,
 Puis qu'il le set en hounour metre

A 572 nota dans la marge de droite ---

579-80 Vers manquants, rétablis grâce à B.

B 572 tristres ne niches] niches ne chices

gaîté, il représente l'homme riche et généreux, qui n'est ni morose ni triste et qui ne se conduit pas comme un sot, mais fait preuve de bon sens dans ses dépenses et dans sa façon de s'habiller: car il ne se soucie pas d'amasser, du moment qu'il peut occuper son temps sans déroger et mener une vie sans reproche. Il n'a pas envie de se fatiguer à convoiter; si du bien lui échoit, il l'accepte volontiers, et il ne fait en cela rien de blâmable, puisqu'il sait en faire un digne usage et qu'il sait donner et

Et set bien donner et prametre
 Quant il en voit l'eure et le point.
 584 Einsy se maintient si a point
 C'ounerable vie demainne
 De ce qu'il a en son demainne.
 Des .II. t'ai l'exemple moustré,
 588 Mes je ne t'ai riens dit du tré.
 Bien ses: qui tret ou tente tent
 En soï connoist bien et entent
 Qu'adés n'i fera pas sejour,
 592 Mes ne set pas souvent le jour
 Que il l'en couvendra mouvoir;

A 588 Tache sur le e de ne --- 590 Vers manquant,
rétabli grâce à B., --- 593 nota dans la marge de
droite, d'une autre main, à l'encre pâle

B 592 ne]n'en

promettre judicieusement, quand l'occasion se présente. Il se conduit donc de façon à pouvoir mener une vie honorable avec ce qu'il possède. Je viens de t'expliquer l'exemple des deux hommes; il me reste à te parler de la tente. Tu sais bien que quiconque dresse tente ou pavillon reconnaît et comprend parfaitement, en son for intérieur, qu'il n'y séjournera pas toujours; cependant, il connaît rarement le jour où il lui faudra en partir. Par conséquent, l'exemple

Et par le tref poons savoir
 Que ne poons pas nostre estage
 596 Avoir au siecle a yretage,
 Car quant eure et temps en vendra,
 Deslogier nous en couvendra.
 Pour coi se doit on dont lasser
 600 De tant en cest siecle amasser,
 Ou l'en loge .I. poi de termine?
 Qui vie prent adés chemine
 Vers sa fin, tant que li jours vient
 604 Que son tref deslogier couvient
 Pour en autre pays aler.
 A tant en lairai le parler."

A 597 e tempt e. --- 598 nota dans la marge de droite

B 600 tant] tout

de la tente nous apprend que notre séjour ici-bas ne nous est pas concédé à perpétuité, car quand le moment viendra, il nous faudra lever le camp. Pourquoi donc se fatiguer à tant amasser, en ce monde où l'on ne loge qu'un court moment? Quiconque naît chemine aussitôt vers sa fin, jusqu'à ce que vienne le jour où il lui faut plier bagage pour aller en un autre pays. Sur ce, je me tais."

Tout parmi la champaigne longe,
 608 Que li uns l'autre point n'eslonge,
 En alasmes sans faire arrest,
 Tant qu'en une haute forest
 Entrasmes, qui fu longue et lee.

612 La trouvasmes forte gelee, (f^o 201 a)

Car la byse y feroit moult fort.
 Lors cheminai par grant effort
 Pour ce qu'escaufer me voloie;

616 Einsy grant aleüre aloie,
 Et mes compains o moi toudis.

.II. houmes povres et mendis
 Trouvasmes loiiés a .II. arbres,

620 Engelés et frois plus que marbres.

B 607 la]le

A travers la vaste campagne, ne nous éloignant pas l'un de l'autre d'un pas, nous fîmes route sans nous arrêter, jusqu'à ce que nous entrions dans une haute et profonde futaie. Là, une forte gelée nous accueillit, car la bise y soufflait violemment. Voulant me réchauffer, je hâtai alors le pas.

J'allais donc à vive allure, et mon compagnon de même, lorsque nous trouvâmes, attachés à deux arbres, deux hommes pauvres et miséreux, transis et plus froids que marbre.

Li uns moult grant duel demenoit
 Et se batoit et fourmenoit
 Et juroit moult lais sairemens,
 624 Si estoit plus noirs qu'airemens
 De froidour et d'irour ensamble;
 Tous li cors de dolour li tramble.
 Dalés lui une fosse avoit,
 628 Moult hideuse, et ne le savoit;
 Qui en celle fosse cheïst,
 Ja mes nus hom ne le veïst,
 Ne ne l'en sachast nus del monde,
 632 Tant estoit hisdeuse et parfonde.
 Li autres moult celeement

A 633 a. moult c.

B 624 noirs]lais --- 631 nus]nul

L'un d'eux manifestait une grande affliction, se débattait et se démenait et proférait d'affreux jurons. Il était plus noir que de l'encre, à la fois de froid et de colère, et tout le corps lui tremblait de douleur. A côté de lui --- mais il n'en savait rien --- s'ouvrait une fosse effrayante: celui qui y serait tombé, on ne l'aurait plus revu; personne n'aurait pu l'en retirer, tant elle était menaçante et profonde.

Quant à l'autre homme, c'est très discrètement et

Souffroit sans point d'effroiement

Sa mesaise et sa mesestance,

636 Et prioit Dieu qu'a penitance

Li volsist sa painne atourner

Et de mort d'enfer destourner.

Envers le ciel joignoit ses mains:

640 "Vrais Diex, fet il, qui lassus mains,

Preigne toi pitié et merci

Des dolours que je sueffre ci!"

Sur l'arbre regardai deseure,

644 Ou loiiés ert, si vi en l'eure

Fueille et flour sus et fruit ensamble;

B 634 effroiement]effreement --- 637 atourner]tourner
 --- 645 flour]flours

sans bruit qu'il supportait sa situation pénible; il offrait à Dieu sa souffrance, en guise de pénitence, et le priait de bien vouloir le préserver de la mort de l'enfer.

"Vrai Dieu, fit-il, tendant vers le ciel ses mains jointes, toi qui as ton séjour là-haut, puisses-tu prendre pitié des maux que j'endure ici!"

Je regardai alors vers le sommet de l'arbre où il était attaché, et j'y vis aussitôt apparaître des feuilles, et par-dessus ces feuilles, des fleurs et des fruits tout à la fois; et il y eut un tel rassemblement d'oisillons,

Et d'oiseillons tant s'i assamble
 Pour chanter et pour resjoïr,
 648 Que grans deduis ert a oïr
 Et sur tous'autres souverains;
 Choisis n'i peüst estre rains (f^o 201 b)
 Sans oizellons, ce me fu vis:
 652 Onques tant n'en vit nus hom vis.
 Cil qui dessous l'arbre seoit
 N'ooit pas ce ne ne veoit.
 Entendemens me dist: "Vois tu
 656 Ceus qui ci sont si mal viestu,

A 656 nota maladroitement encerclé dans la marge de
 droite, à l'encre pâle, d'une autre main

B 646 s'i]y --- 648 ert]est --- 651 oizellons]oiselon
 --- 653 cil]cilz --- 655 Entendemens]Entendement

*chantant et se réjouissant, que c'était pour l'oreille une
 fête, un plaisir supérieur à tout autre. On aurait en
 vain cherché, me sembla-t-il, une seule branche libre
 d'oisillons, car jamais personne n'en vit autant.*

*Cependant, l'homme qui se trouvait sous cet arbre
 n'entendait et ne voyait rien de tout cela.*

Entendement me dit:

*"Tu vois ces hommes si mal vêtus, si nus, si malheu-
 reux et si démunis? Tu vois comme ils sont attachés et*

Si nus, si las et si despris,
 Qui einsi sont loiiet et pris
 A tel honte et a tel vilté?
 660 C'est es loiiens de povreté.
 A celui est trop mesched
 Qu'en desesperance vois cheü,
 Qui n'a cuer de lui conforter
 664 Ne de sa mesaise porter,
 Ains dist a Dieu laidures maintes,
 La mere Dieu et sains et saintes,
 Et maudist Dieu a haute vois.
 668 La fosse que dalés lui vois,
 C'est infer, ou tantost ira
 S'ame que du cors partira;

A 670 nota dans la marge de droite

B 657 nus]nu --- 665 laidures]laidure --- 668 La]Le

*tenus captifs, dans la honte et l'abjection? Eh bien!
 c'est dans les liens de la pauvreté qu'ils se trouvent.
 L'un d'entre eux est dans une situation très grave: c'est
 celui que tu vois tombé dans le désespoir, et qui n'a pas
 le courage de se ressaisir ni de supporter son infortune
 --- au contraire, il injurie Dieu et sa mère, les saints et
 les saintes, et c'est à voix haute qu'il maudit Dieu. La*

Et einsi li couvient avoir
 672 .II. infers par son nonsavoir,
 Se Diex n'est moult misericors.
 Bien vois a quel honte est li cors,
 Encore ert l'ame plus cent tans,
 676 S'il ne nuert dont vrais repentans.
 Cil autres est plains de science,
 Qui einsi sueffre en pascience
 Sa povreté et son meschief
 680 Et dreche contremont le chief
 Et merci prie et ses mains tent,

A 678 trait de plume à l'encre pâle, d'une autre main,
dans la marge de droite

B 674 vois]voit --- 675 ert]est; tans]ans ---
677 cil]cilz

fosse que tu vois à côté de lui, c'est l'enfer, ou son âme ira aussitôt qu'elle aura quitté son corps: par sa sottise, à moins que Dieu ne se montre très miséricordieux, il se condamne à deux enfers. Considère la déchéance de son corps: c'en est une cent fois pire encore que subira son âme, à moins qu'il ne meure dans un sincère repentir. L'autre, cependant, est plein de sagesse, lui qui supporte ainsi avec patience sa pauvreté et son infortune, qui lève les yeux au ciel, et demande grâce, et tend les mains,

Dont la gloire des chiex atent;

Cil aura le meillour marchié.

684 Li arbres que tu vois chargié

De flours et de fruit et de fuelle

Senefie qu'il ne se duelle,

Qu'en paradis ert convoife

688 S'ame, quant sera desloife

(f^o 201 c)

Des liiens dont ore est tenus.

Li chans des oizeillons menus

Le chant des angles senefient,

692 Qui de compaignie l'affient

S'il poursiut ce qu'il a empris.

Or pues tu ci avoir apris

A 689 D. liies d. (voir B)

B 685 flours]flour --- 687 convoife]envoife ---

689 liiens]loiiens --- 690 Le chant]Les chans

attitude dont il peut espérer la gloire des cieux; celui-là aura la meilleure part. Cet arbre que tu vois chargé de fleurs, de fruits et de feuilles, signifie qu'il n'a pas à s'affliger, car c'est en paradis que sera conduite son âme, quand elle sera délivrée de ces liens qui pour l'instant le retiennent. Les chants des petits oiseaux représentent le chant des anges, dont la compaignie lui est promise s'il persiste dans la même voie. Tu as donc pu apprendre

Comment povres hom maintenir
 696 Se doit et son fais soustenir.
 Pour quoi se despoire nus hom?
 Que il ne regarde raison:
 Quant il nest il n'a nul drapel,
 700 Toute nue aporte la pel."
 Lors dis: "C'est chose merveilleuse,
 Car plus me samble perilleuse
 Povretés ne fache riquèce.
 704 --- C'est voirs, amis, car la destrece
 De povreté fait faire l'oume
 Mainte chose, ce est la somme,

A 698 Quant i. me r. (corrigé d'après B; cf. note)

B 696 et]en; fais soustenir]fait maintenir ---

ici comment l'homme pauvre doit se conduire, comment il doit supporter le fardeau de sa misère. Pourquoi l'homme qui est nu se désespère-t-il? C'est parce qu'il perd de vue le bon sens: quand il naît, c'est sans le moindre haillon; c'est toute nue qu'il apporte sa peau.

--- Ce que tu dis est étonnant, dis-je alors, car j'en conclus que la pauvreté est un plus grand péril, pour l'âme, que ne l'est la richesse!

--- Il en est bien ainsi, ami, car l'aiguillon de la pauvreté fait faire à l'homme, en vérité, bien des choses



Qu'il ne feïst pas s'il eüst
 708 Tant d'avoir dont vivre peüst.
 Enten ci, par .III. vers orras
 Coument maintenir te porras:
 En riquece aies astenance
 712 Et en povreté pacïence,
 Mes que droiture avec maintiegnes.
 Ces trois vers en ton cuer retiegnes,
 Au besoing te porront valoir,
 716 Se ne les mes en noncaloir."

Par la forest moult tost venoit

A 712 nota dans la marge de gauche, en partie coupé

B 709 Enten]Entent --- 715 porront]porroit ---
 717 la]le

*qu'il n'aurait pas faites s'il avait eu de quoi vivre.
 Ecoute, et tu apprendras, par ces trois vers, la conduite
 à suivre: si tu es riche, fais preuve de retenue; si tu
 es pauvre, de patience; mais riche ou pauvre, agis tou-
 jours avec droiture. Puisses-tu retenir ces trois vers
 en ton coeur: ils pourront t'être utiles au besoin, pour
 autant que tu en tiennes compte."*

Une lisse qui amenoit
 Grant route de chiens uns et autres:
 720 Mastins et goucés et grans viautres.
 La lisse ulloit et glatissoit,
 Si que tous li bois tentissoit;
 Aussi faisoient li mastin.
 724 Einsi demenant grant hustin
 Vindrent vers nous par grant effort. (f^o 201 d)
 Adont fui esmaiés moult fort
 Et en moult grant doutance fui,
 728 Si ne soi ou avoir refui.
 Mes compains dist qu'adés alaisse
 Ma voie, que point ne parlaisse,

A 719 Exemple dans la marge de gauche

B 719 route]masse --- 720 goucés]goncés

A travers la forêt, courant à vive allure, une lice venait, suivie d'une grande troupe de chiens de toutes sortes: des mâtins, des roquets, de grands vautres. La lice hurlait et aboyait, et les mâtins de même, si bien que la forêt entière retentissait de leurs cris.

Au milieu de ce vacarme, ils vinrent tout droit vers nous, à fond de train. Je fus alors fort troublé; une grande crainte m'envahit, et je cherchai en vain un refuge.

Mon compagnon me dit d'aller mon chemin sans m'arrêter

Car que plus me deffenderoie
 732 Des mastins, plus y perderoie.
 Einsi les mastins trespasai
 Et tout em pais outre passai,
 Fors que de loing moult m'abaierent
 736 Et de paour moult m'esmaierent.
 Et einsi outre s'en alerent
 Et parmi .I. val s'avalarent
 La lisse et trestout li gaignon.
 740 Je demandai mon compaignon
 Que la lisse senefioit
 Qui einsi ulloit et crioit,

A 739 e. trestou't l.

B 734 em pais]ainssi; outre]outres ---

738 s'avalarent]avalarent --- 739 trestout]tuit (-1)

et sans scuffler mot, car plus je tenterais de résister aux mâtins, plus j'y perdrais. C'est donc en suivant ces conseils que je traversai la meute, et je pus poursuivre ma route sans être inquiété, si ce n'est qu'ils aboyèrent beaucoup après moi, de loin, et me firent une belle peur.

Et c'est ainsi que la lice et tous les chiens continuèrent leur route, pour descendre ensuite dans un vallon.

Je demandai à mon compaignon ce que signifiaient cette lice qui hurlait et criait de la sorte, ainsi que cette

Et de ces mastins la grant route.

744 "Amis, dist il, la lisse estoute

Qui par ci passe, c'est Envie,

Qui tant jour a esté en vie;

Encore assez y demorra,

748 (Car on dist ja mes ne morra.

Se des mastins le voir disant

Te vois, ce sont li mesdisant,

Qui sont plain de grant felonnie;

752 Adés de dire vilonnie

Sont entait et appareillié.

De Dieu soient despareillié!

Quant einsi genglent et abaient,

A 746 nota dans la marge de droite --- 748 o. dost j.

(corrigé d'après B) --- 752 d. sire v., avec le s

exponctué et un d ajouté au-dessus

grande troupe de mâtins.

"Ami, dit-il, la lice féroce que l'on peut voir passer par ici, c'est Envie; ce n'est pas d'hier qu'elle existe, et elle existera encore longtemps, car on dit qu'elle ne mourra jamais. Quant aux mâtins, pour te dire la vérité sur leur compte, sache que ce sont les médisants, qui sont pleins d'une grande perversité; quand il s'agit de dire des méchancetés, ils sont toujours prêts et débordants de zèle. Maudits soient-ils! Lorsque de cette façon ils

756 Envers Envie lor droit paient,

Qui wet c'on mesdie toudis.

De ce mestier le sert Mesdis:

Dire as oÿ, s'il t'en souvient,

760 Que de pute racine vient

Pute ente, c'est selonc nature;

Dont fait bien Mesdis a droiture, (f^o 202 a)

Qu'Envie conchoit et engendre;

764 De la mere ne de son gendre

Ne te saroie nul bien dire:

Ne servent fors d'anui et d'ire."

A 761 nota dans la marge de droite

B 766 d'anui et d'ire] que de mesdire

clabaudent et aboient, c'est qu'ils s'acquittent de leur devoir envers Envie, qui veut qu'on médise toujours. En cette matière, elle est servie par Médisance --- tu as entendu dire, s'il t'en souvient, que d'une mauvaise racine ne peut venir qu'une mauvaise pousse, c'est dans la nature des choses; par conséquent, Médisance agit bien comme on pouvait s'y attendre, puisque c'est par Envie qu'elle est conçue et engendrée. De la mère et de sa progéniture je ne saurais te dire aucun bien: elles ne sont bonnes qu'à faire régner le chagrin et la colère."

Lors venimes en une lande,
 768 N'ot plus bele, jusqu'en Yrlande;
 La trouvasmes grant assamblee
 Qui n'estoit pas faite a emblee,
 Car Nobles li lyons, li rois,
 772 I ert venus a grans conrois,
 Si ot fet ses barons mander
 Par son royaume et conmander
 Sur les fiés que de lui tenoient;
 776 Pour ce de toutes pars venoient.
 S'estoient ja les tables mises
 Et les mesnies entremises

A 770 Exemple dans la marge de gauche

B 771 N. li l.] N. le l. --- 772 grans] grant ---
 774 et] omis

C'est alors que nous arrivâmes dans une lande --- jusqu'en Irlande il n'y en avait pas de plus belle. Nous trouvâmes là une grande assemblée, qui était loin d'être clandestine: en effet, le roi Noble, le lion, y était venu en grand équipage, et il avait fait mander ses barons à travers son royaume, les sommant, par les fiefs qu'ils tenaient de lui, de comparaître à sa cour; pour cette raison, ils arrivaient de tous les côtés.

Déjà les tables étaient mises et les préparatifs des

D'appareillier tout leur service,
 780 Chascuns selonc le sien office.
 La fu Renars tout premerains,
 Qui de la court ert souverains
 Et mestres de l'ostel le roy.
 784 Establi ot tout le conroy
 Et les offices devisés,
 Car Renars est bien avisés
 D'amis par engien recouvrer.
 788 Bien sot de son mestier ouvrier,
 Car tout belement et a trait
 Ot si le roi viers lui atrait .

A 779 Les deux p de appareillier sont imbriqués. ---
 782 d. l'ostel e. (cf. note)

B 790 viers]a

domestiques allaient bon train, chacun s'apprêtant à faire son service selon sa fonction.

Renart était là tout le premier, en tant que celui qui avait la main haute sur la cour et qui était maître de la maison du roi. De cette dernière il avait réglé toute l'ordonnance, et il en avait distribué les charges, car il était bien décidé à se gagner des amis par ce moyen habile.

Certes, il avait su manoeuvrer efficacement, car tout doucement et mine de rien, il avait acquis l'oreille du

Que il ne feïst riens sans lui.

792 Il n'avoit en la court nului,
Se Renars contre cuer l'eüst,
Si tost que li rois le seüst,
De sa court ne feïst widier;

796 Et cui Renars volsist aidier,
Tantost ot faite sa besoigne:
Ne l'en couvenoît avoir soigne.

Ses .II. filz ot bien assenés

(f^o 202 b)

800 Renars, qu'i les ot ordenés:
Renardiaus jacobins estoit,
Li aîsnés, et noirs dras vestoit,
Si estoit grans mestres de lois.

A 802 n. drast v. (Le t est exponctué.)

B 796 volsist]vausist --- 800 qu'i]qu'il

roi, à un point tel que ce dernier n'aurait rien oser faire sans son accord. De plus, il n'y avait personne à la cour que le roi n'aurait fait bannir de sa présence du moment que Renart l'ait eu en aversion; celui, par contre, que Renart avait à coeur de favoriser, son affaire était tôt réglée: nul besoin pour lui de s'en soucier.

Ses deux fils, par exemple, Renart les avait confortablement établis, les ayant fait entrer dans les ordres: Renardel, l'aîné, était jacobin; il était vêtu de noir et

804 Et Roussiaus estoit cordelois;
 Devant le roi chantoit la messe
 Et s'aloit a lui a confesse.
 Chamberlenc avoit fet Martin
 808 Le singe, qui soir et matin
 Le roy en sa chambre servoit;
 Par poi que li roys ne dervoit
 Quant de sa chambre estoit issus
 812 Et il estoit de lui ensus!
 A Ysengrin avoit pes faite
 Et l'amoit d'amour si parfaite,
 Ce dist, que mais n'ara descort
 816 A lui, mes pes et bon acort.
 Fait l'ot en la court si seignour

A 807 Tache sur le m de Chamberlenc

était grand théologien. Quant à Roussel, il était cordelier; il chantait la messe devant le roi et était son confesseur.

Martin le singe avait pour sa part été nommé chambellan par Renart: soir et matin, il servait le roi dans sa chambre; lorsque par aventure il en était sorti et qu'il était loin de son maître, il s'en fallait de peu que celui-ci ne devienne fou!

Avec Ysengrin, Renart avait fait la paix, et il l'aimait d'un si parfait amour, à ce qu'il disait, qu'il n'y

Qu'après lui n'i avoit greignour,
 Qu'il ert baillieus et seneschaus.

820 Et Grimbers estoit mareschaus,
 Li taissons, si livroit l'avainne;
 Fet l'ot li rois en la semaine.

Tibiers li cas fu en saisine

824 D'estre grans queus en la cuisine,
 S'en avoit toudis del plus bel.

Et de Tesselin le corbel

Avoit fet Renars panetier,

828 Et si l'amoit de cuer entier:

A 819 Tache sur les premières lettres de seneschaus ---

820 Tache sur Grimbers et sur mareschaus

B 821 si]li --- 822 li rois]Renars ---

825 toudis]tout dis --- 827 Renars]Renart

aurait plus jamais de dispute entre eux, mais bien concorde et bonne entente. Il l'avait fait si haut dignitaire à la cour, qu'il n'y avait personne au-dessus de lui: il était en effet bailli et sénéchal.

Quant à Grimbart, le blaireau, il était maréchal, et il s'occupait de fournir l'avoine; le roi l'avait nommé à ce poste la semaine même. Tibert le chat avait la charge de grand queux dans la cuisine, et il en profitait bien. De Tesselin le corbeau, Renart avait fait le panetier, et

De ce qu'il ert malicieux,
 S'en ert a court plus gracieus,
 Car bien aprise ot sa lechon.

832 Et de Tardieu le lymeçon
 Avoit fet mestre bouteillier;
 Ce que Renars vot conseillier
 Sot bien retenir et aprendre,

836 Ne l'en couvendra point reprendre. (f^o 202 c)

De mainte autre grosse besoigne
 Si ot Renars chargié le soigne.
 Huissiers estoit dans Roëniaus

840 Li mastins, qui estoit isniaus
 A faire outrage et vilonnie,

A 836-840 Angle jauni; lecture difficile

B 834 vot]veut

il l'aimait sincèrement, car comme il était rusé, il savait se montrer d'autant plus aimable à la cour, ayant bien appris sa leçon. Tardieu le limaçon avait été fait maître bouteiller; les conseils que Renart voulait bien lui donner, il n'avait pas son pareil pour les retenir et les apprendre: point n'était besoin de les lui dire deux fois.

De mainte autre besogne importante, Renart avait ainsi adjugé la charge. Sire Roënel, le matin, était huissier, lui si prompt à commettre méfaits et bassesses, car si

Car plains ert de grant felonnie.
 Et de l'ainsné fil Ysengrin,
 844 Que l'en apele Malegrin,
 Le mestre vallet fet avoit
 Et de l'escüele servoit;
 Et ses autres freres, Despiers,
 848 Qui moult estoit fors et apiers,
 Trenchoit par devant la roïne.
 N'ot mes Renars point de hayne
 A Ysengrin n'a son linage,
 852 Car foy li dut par comparage.
 A Monnekin, le fil Martin
 Le singe, qui bien sot latin

A 851 Tache sur linage

B 844 apele]apeloit ---, 848 apiers]despers

plein de perversité. Le fils aîné d'Ysengrin, nommé
 Malegrin, avait été fait valet en chef: à ce titre, il
 servait de l'écuelle; et d'autre part son frère Despert,
 qui était très fort et habile, était écuyer tranchant de la
 reine. Renart n'avait plus la moindre haine envers
 Ysengrin ni envers son lignage, car il lui était lié par
 les liens du compérage.

A Monnekin, le fils de Martin le singe, qui savait
 bien le latin et qui était clerc tonsuré, avait été confiée

Et qui estoit clers courounés,
 856 Estoit li offices dounés
 D'escrire a court et de conter
 Que li frait pooient monter.
 Renars avoit mis .I. gris monne
 860 A court pour recevoir l'aumonne:
 C'est dant Espinart l'yregon;
 Pelet le rat ot a garçon.
 Entr'eus .II. l'aumone departent
 864 --- Bien puet estre que il y partent.
 Renars, qui moult d'engien savoit,
 Au roy .III. menestreus avoit
 Pourchacier pour lui solacier;

A 861 Tache sur dant

B 859 Renars] Renart

la charge de tenir les comptes et de calculer à quoi les frais de la cour pouvaient s'élever.

Renart avait mis par ailleurs un moine gris à la cour pour recevoir l'aumône: c'était dom Espinart, le hérisson; il avait Pelé, le rat, comme valet. A eux deux ils distribuaient l'aumône --- il est bien possible qu'ils en prenaient leur part.

Toujours plein de ressources, Renart avait aussi procuré au roi trois ménestrels pour le divertir; ceux-ci

- 868 Li uns n'ot guaires l'autre cier.
 C'ert Martinés, li filz Martin,
 Et uns goucés, filz le mastin;
 Filz Tibiert le cat fu li tiers, (f^o 202 d)
 872 Vers la cuisine volentiers
 Prés de son pere se traioit,
 Car bons morsiaus pas ne haioit.
 Cil troi, ce vous ai en couvent,
 876 Se descordoient moult souvent;
 De lor fais assés vous deïsse,
 Se trop loing sejour n'i meïsse.
 Messagiers le roy fu li martres,
 880 Cil portoit ses briés et ses chartres;

B 870 goucés]goncés

ne se chérissaient guère l'un l'autre. C'était Martinet, le fils de Martin, et un jeune chien, fils du mâtin, le troisième étant le fils de Tibert le chat, lequel se dirigeait volontiers vers la cuisine, auprès de son père, car il ne détestait pas les bons morceaux. Ces trois-là, je vous l'affirme, se désaccordaient plus souvent qu'à leur tour; je pourrais vous en conter long à leur sujet, si cela n'exigeait que je m'y arrête trop longtemps.

La martre était messagère du roi, elle portait ses missives et ses lettres; elle connaissait parfaitement les

Bien savoit gistes et trespas,
 Enseignier ne li couvint pas.
 A court n'ot point de Chantecler;
 884 Pour Renart n'i ozoit aler,
 Cui li rois ot donné .I. don,
 Que son linage en abandon
 Li ot mis, qu'il en pooit prendre.
 888 A sa volenté sans mesprendre.
 Encore ot Renars pourchacié
 Que tuit erent de court chacié
 Cil qui devant estre y soloient;
 892 De la court point ne se melloient,
 S'il ne lor estoit commandé

B 889 Renars] Renart

demeures et les passages, on n'avait pas à les lui montrer.

Pour ce qui est de Chantecler, on n'en voyait pas trace à la cour; c'est à cause de Renart qu'il n'osait y aller, car le roi avait fait un don à ce dernier: il avait mis la race du coq à sa disposition, de sorte qu'il pouvait en prendre à volonté sans encourir de blâme.

Renart avait encore obtenu que soient expulsés de la cour tous ceux qui avaient l'habitude d'y être auparavant; ces exclus ne se mêlaient plus à la cour que si cela leur était expressément commandé, par exemple à cause d'assises

Pour plâis ou il fussent mandé,
Que li rois tenist court pleniére.

896 Si avoit changié de maniere
Renars, par malice, le roy,
Qu'il dist c'onques plus n'ot arroy
A son hostel c'ore y avoit

900 --- Le couvenant moult mal savoit!
Quant Renars fu du roy haÿs,
Si le haioit tous li paÿs;
Et quant on voit qu'il est amés,

904 S'est sires et mestres clamés,
Si l'ouneure teus et le clainme

A 894 Le p de plais a été rajouté en interligne

B 899 A]En

où ils étaient convoqués du fait que le roi tenait cour plénière.

Enfin, grâce à sa ruse, Renart avait tellement changé le roi dans sa manière d'être, que celui-ci disait qu'il n'y avait jamais eu autant d'ordre dans sa maison que maintenant --- il connaissait bien mal la situation réelle!

A l'époque où Renart était haÿ du roi, alors tout le pays le haÿssait; et maintenant qu'on voit qu'il est aimé, on le proclame seigneur et maître, et tel lui rend honneur et lui donne du monseigneur qui ne le porte pas en son

Seignour, qui en son cuer poi l'ainme, (f^o 203 a)
 Mes n'en ose faire autre chose,
 908 Car nus de lui plaindre ne s'ose.
 Renart ot fet tout atourner;
 Ensi a fait l'aigue corner,
 Et li roys s'est assis a table,
 912 A chiere lie et amistable,
 Et la roïne sist deseure;
 Si fist li roys seoir en l'eure
 Renart deseur la lyonnaise,
 916 Sa fame, yreuse et felonnesse;
 Mes Renars si bien la tenoit
 Que tout ensement la menoit
 C'on fait le petit enfançon

B 908 lui]li --- 909 Renart]Renars --- 910 Ensi a]Et ✓
 si ot --- 914 li roys]le roy --- 916 Sa]Se

coeur --- mais on n'ose pas en user autrement, car personne n'ose se plaindre de lui.

Renart avait tout fait préparer; il fit donc corner l'eau, et le roi s'assit à table, avec un visage gai et cordial. La reine s'assit à sa droite, et le roi fit aussitôt asseoir Renart à droite de la lionne, sa femme, qui était méchante et colérique --- mais Renart la contrôlait si bien qu'il la menait tout comme on le fait d'un

920 Chanter li fait une chançon,
 , Dont li mot sont plaisant et court,
 Pour plus a resbaudir la court.
 Li rois hucha dame Hersent,
 924 Et la vielle bien s'i assent;
 Les le roi s'assist coste a coste,
 Et Renardiaus s'assist encoste,
 Par dalés lui dame Emmeline,
 928 Sa mere --- onques ne vi beghine
 Plus simplement se contenist,
 Et nepourquant s'elle tenist
 Grasse oye ou geline enanglee,
 932 Elle l'eüst tost^oestranglee.

B 924 la]li --- 927 lui]omis (-1) ---
 929 contenist]maintenist

*petit enfant. Il lui fit chanter une chanson, dont le
 texte était agréable et sans longueurs, pour égayer la
 cour davantage.*

*Le roi pria dame Hersent de venir auprès de lui, et
 la vieille y consentit volontiers; elle prit place tout
 contre lui, et Renardel s'assit à côté d'elle, et à côté
 de ce dernier, dame Emmeline, sa mère --- jamais je ne vis
 béguine de plus humble contenance, et cependant, si elle
 avait tenu acculée dans un coin quelque grasse oie ou*

Roussiaus, ses filz, seoit dalés;

Einsi en ot .II. a ses les.

Par dessous seoit dame Berte

936 La singesse, qui moult desperte

Et malicieuse ot esté.

Li mes furent tout apresté,

Qu'il n'i ot mes fors du mengier;

940 Assez en orent sans dangier.

Autres tables assés y ot, (f^o 203 b)

Si s'i assist qui seoir pot.

A l'une ont fet seoir Brun l'ours

944 --- Si dient qu'il est vilz et lours ---,

Dalez lui le cherf Briquemer.

A 939 n'i to m. (lapsus du copiste; B a la bonne leçon)

--- 943 fet a été rajouté en interligne

quelque poule, elle aurait eu tôt fait de l'étrangler. Roussel, son fils, était assis ensuite, de sorte qu'elle avait deux de ses fils à ses côtés. A l'extrême gauche, enfin, était assise dame Berte, la guenon, qui était très méchante et fourbe.

Les plats étant tout fin prêts, il n'y avait plus pour eux qu'à manger, et ils furent servis copieusement et à volonté.

Il y avait quantité d'autres tables, et s'y assoyait qui pouvait. A l'une d'elle ils firent asseoir Brun l'ours

Le sengler vit on escumer
 D'ardeur de ce que il veoît
 948 Tel chose qu'il li desseoit,
 Dont il li samble ce soit tors.
 Li chevaus et Bruians li tors
 Et Belins li moutons après
 952 Sisent; li asnes lor fu pres.
 Après seoit Coars li lievres,
 Cui d'irour sont prises les fievres.
 Ne les vous puis pas tous nommer,
 956 Car mon propos wel assommer.
 Ysengrins par l'ostel aloit,

B 948 qu'il li]qui li --- 949 samble]sambla ---
 952 Sisent]Bernars --- 954 irour]irours ---
 955 les]le; tous]tout

--- ils disaient qu'il était grossier et lourdaud ---, et
 à côté de lui le cerf Brichemer. Quant au sanglier, on le
 vit écumer de colère, car ce qu'il voyait lui déplaisait,
 et il lui semblait que c'était une injustice.

Le cheval, Bruiant le taureau et Belin le mouton
 s'assirent ensuite; l'âne était près d'eux. Ensuite venait
 Couart le lièvre, qui était saisi des fièvres de la colère.
 Enfin bref, je ne peux vous les nommer tous, car je veux
 terminer mon propos.

Devisant quan que il voloit.
 Martins li singes ne sist pas,
 960 Ains vait par tout plus que le pas.
 Il vait a l'un faisant la moe
 Et l'autre reurent par la joe,
 Par le toupet ou par l'oreille.
 964 Einsi li singes s'apareille
 A faire choses desguisees
 Pour le roi servir de risees.
 Puis revait le roy a l'espale,
 968 Puis chante et puis espringe et bale,
 Car il fu soutilz en son art,
 Puis vait conseillier a Renart.

B 958 Devisant] Deviser --- 968 Puis] Si

Ysengrin pour sa part allait à travers la maison, distribuant ses ordres selon son gré.

Martin le singe ne s'assit pas: au contraire, il se mit à gambader partout. Et d'aller faire à l'un la grimace, et de saisir l'autre par la joue, par le toupet ou par l'oreille. Il se livrait ainsi à des extravagances pour offrir au roi un spectacle amusant. On le vit encore aller sur l'épaule du roi, puis se mettre à chanter, puis à sautiller et à danser, car il était habile en son art; puis il alla parler à l'oreille de Renart.

Lors revot saillir sur le roy,
 972 Mes il fist .I. poi de desroy,
 Car il hurta ma dame Fiere;
 N'ala pas si tost ne le fiere
 La roïne et vers lui le sache.
 976 Desroute li eüst la face, (f^o 203 c)
 Ne fust li rois, qui li toli
 Et si s'en courecha a li;
 Mes elle s'en sot bien resqueure,
 980 Qu'elle dist, se Diex la sequeure,
 Qu'elle ne l'ot fet fors par gas.
 Martins fu soutieux en maint cas,
 Bien sot connoistre mousche en lait;

B 971 revot saillir sur]vaut resallir sus ---
 975 lui]li --- 978 li]lui

Il voulut alors bondir à nouveau sur le roi, mais il fit un faux mouvement et heurta ma dame Fièvre; il n'alla pas assez vite pour éviter que la reine ne le frappe et ne le tire vers elle. Elle lui aurait rompu la face, n'eût été le roi, qui le lui enleva et s'emporta contre elle; mais elle sut bien se tirer d'affaire, car elle dit, en prenant Dieu à témoin, qu'elle ne l'avait fait que pour rire.

Martin n'était pas né de la dernière pluie, et il

- 984 Moult grant pieche le jûer lait,
 Et li roys la royne tenche,
 Et Renars a chanter commenche
 Et toute la cours le respont.
 988 Martins li singes se repont,
 S'emprunte a Espinart s'aumuce;
 A la foys la teste hors muce
 Et au roy la moe faisoit;
 992 Tout par malice se taisoit.
 Quant Renars le chanter laissa,
 Martins li singes s'eslaissa
 Et saut sur Belin le mouton,
 996 Puis prent a chanter a haut ton;

A 993 1. chancel (chantel?) 1. (correction d'après B)

B 987 cours le]court li --- 995 sur]sus

savait bien distinguer le noir du blanc; aussi cessa-t-il de badiner pendant un bon moment. Et tandis que le roi grondait la reine, Renart commença à chanter, et toute la cour lui répondit. Martin emprunta à Espinart son bonnet de moine et s'y cacha; parfois il sortait la tête et faisait la grimace au roi, mais par ruse il gardait le silence.

Quand Renart cessa de chanter, Martin s'élança et bondit sur Belin le mouton, puis à pleins poumons il

S'en risent tuit cil qui le virent.
 Li siervant as tables servirent
 Les aucuns bien et grandement
 1000 Et les autres recrandement.
 Menestrel de lor mestier oevrent
 Et lor sens moustrent et descuevrent,
 Dont il y ot des bons assés;
 1004 Mes tous les autres a passés
 Par moquerie Martinés.
 Li rois dist que c'est li plus nes
 Et li plus plaisans, quoi c'on die;
 1008 Si ne sot de menestraudie

B 997 risent]rurent --- 999 aucuns]auquans ---
 1000 Et]omis; recrandement]recreandement

entonna une chanson; cela fit bien rire tous ceux qui le virent faire.

Pendant ce temps les domestiques servaient aux tables, certains convives étant bien et copieusement servis, et les autres parcimonieusement.

Les ménestrels s'étaient mis au travail, faisant étalage de leurs talents; il y en avait dans le nombre de fort bons, mais Martinet les éclipsa tous grâce à ses plaisanteries. Le roi déclara que c'était lui, sans contredit, le plus agréable et le plus digne d'éloge; or, il n'était

Fors tant qu'il sot bien heure et point.
 De moqueries faire a point.
 Dist Entendemens: "Biaus compains,
 1012 Moult est chier achatés li pains
 C'on vient en ceste court mengier,
 Car pluseur l'ont a grant dangier. (f^o 203 d)
 N'avons que faire d'arrester:
 1016 Ci ne poons riens conquerer.
 On plaidera ja ci endroit,
 Si fera on du tort le droit.
 Toute la cours va par eus trois,
 1020 Et li conseus le roy destrois:
 Ysengrin, Martin et Renart.

B 1020 Et] Est

pas tant versé dans l'art des ménestrels que dans celui qui consiste à savoir à point nommé se moquer adroitement des gens.

Entendement dit:

"Cher compagnon, on doit le payer très cher, le pain qu'on vient manger en cette cour, car plusieurs ne l'ont qu'à grand-peine. Nous n'avons que faire de nous arrêter en ce lieu, nous ne pouvons rien y gagner. Lorsque tout à l'heure on plaidera, ici même, ce sera pour convertir le tort en droit. C'est que toute la cour, ainsi que le conseil privé du roi, est sous leur coupe, à ces trois-là: Ysengrin, Martin et Renart. Et par la foi que je dois à

Foy que je doi saint L'enart,
 Nus jugemens n'i puet passer,
 1024 Tant s'en sache nus hom lasser,
 Que l'un de ces .III. n'i couviegne
 Ains que jugemens avant viegne."
 Lors dis: "C'est couvenans diviers!
 1028 J'ai oÿ de Renart les viers,
 Coument on le soloit haÿr
 Quant il souloit chascun trahir;
 Or le doutent grant et menour
 1032 Et se li font feste et hounour!
 --- Amis, dist il, au jour d'ui court
 Renars et regne en mainte court

B 1030 Quant] Car --- 1032 se] si

saint Léonard, nul procès, malgré tous les efforts qu'on puisse déployer, ne saurait s'y dérouler à moins que l'on ne soit assuré, avant même que le procès ne puisse s'ouvrir, de la présence de l'un d'entre eux."

Je dis alors:

"C'est une situation étrange! J'ai entendu les récits au sujet de Renart, comment on le haïssait autrefois, car il avait l'habitude de trahir tout le monde; et maintenant, petits et grands le craignent, lui font fête et l'honorent.

--- Ami, dit-il, de nos jours Renart est en faveur et

De riche homme qui mal s'entent,
 1036 Qui a autrui conseil s'atent
 Ou qui en autrui trop se fie.
 Einsi en avient mainte fie,
 Et se teux chose en court aucune
 1040 Avient, n'est pas par tout commune;
 Mes en tous liex ou tu vendras,
 Aucun samblant en trouveras.
 Petit t'en vodrai deviser,
 1044 Car legier est a aviser:
 Malisce, barat, tricherie
 Sont en Renart, et lecherie

A 1036 nota dans la marge de droite

B 1043 t'en vodrai] en vaudrai ---
 1046 lecherie] licherie

règne en maître à la cour de maint homme puissant qui, étant mal avisé, s'en remet à l'avis d'autrui ou accorde à autrui une confiance excessive. Il en advient ainsi plus d'une fois; sans doute, ce n'est pas parce que pareille chose se produit en certaines cours qu'il faut en conclure que c'est la règle générale, mais il reste qu'en tous les lieux où tu viendras, tu en trouveras quelque trace. Je t'en parlerai peu, car c'est facile à reconnaître. Malice, tromperie, tricherie: voilà tout Renart;

A connoistre donne Ysengrins:

1048 Ceus qui font ouvrir les escrits

Et raportent a court l'argent

Qu'il prennent sus la povre gent,

Leu sont, car le pays desrobent.

1052 Par le singe entent ceus qui lobent, (f^o 204 a)

Qui font grans mōes et grans chieres;

Teles gens a on a court chieres,

Qui losengent et ostent busches.

1056 N'i a nul cognoistre ne pussés

Se d'estudier as talent.

De Tardieu, qui sert a court lent,

A 1054 nota dans la marge de gauche

B 1052 entent]entenc; lobent]bobent ---

1055 pussés]puissés

quant à Ysengrin, il est l'image même de la cupidité: en effet, ceux qui font ouvrir les coffres et qui rapportent à la cour l'argent qu'ils prennent aux pauvres gens, ce sont des loups, car ils saignent le pays. Par le singe il faut entendre les flatteurs, les faiseurs de simagrées et de grimaces: dans les cours on apprécie beaucoup pareilles gens, qui savent flatter et faire les empressés. Il n'y en a pas un que tu ne puisses reconnaître si tu veux bien t'en donner la peine. Sur Tardieu, qui à la cour n'est

Ne te ferai point de devise,
 1060 Mes se tu wes, se t'i avise;
 De Roussel ne de Renardel,
 --- Je t'en charge au col le fardel ---,
 Ne de Roënel qui l'uis garde:
 1064 A ta volenté y regarde,
 Et as autres communement.
 Connoistre pues certainement
 Que Renars queurt par tout le monde:
 1068 Tant come il dure a la reonde
 A espandu sa renardie.
 Renars va a chiere hardie

A 1061 d. Renardel : Le premier l est exponctuë et un r
a été rajouté au-dessus.

B 1063 Ne] Et --- 1064 regarde] pren garde ---
 1070 va] i va; hardie] lie

*guère diligent dans son service, je n'épiloguerai pas ---
 mais si tu veux, réfléchis-y toi-même ---, ni sur Roussel
 ou sur Renardel (je t'en laisse la peine), non plus que
 sur Roënel, qui garde la porte: réfléchis-y à loisir, et
 aux autres pareillement. Tu peux en être sûr, Renart est
 en faveur dans le monde entier: aussi vaste soit celui-ci,
 il y a partout répandu sa renardie. Renart s'introduit
 partout avec un air arrogant, il ne craint absolument*

Par tout, il ne doute mes homme;
 1072 Il puet bien en la court de Roume
 Assés plus qu'il ne fache aillours;
 La est Renars o les meillours,
 Bien le set qui sejourne la:
 1076 De son conseil retenu l'a
 Li papes, oÿ dire l'ai.
 Au tans qui or ceurt, clerc et lai
 Houneurent Renart et le cröent;
 1080 Je voi que petit s'en recroient."

Parmi celle forest sontainne

A 1077 nota dans la marge de gauche, entre ce vers
et le suivant

B 1071 il]qu'il --- 1072 en]a --- 1079 cröent]croient
 1081 sontainne]soutainne

personne; il est très puissant à la cour de Rome, encore plus qu'il ne l'est ailleurs; là, Renart est avec les experts, celui qui y séjourne le sait parfaitement, car le pape l'a retenu dans son conseil, je l'ai entendu dire. Par les temps qui courent, clercs autant que laïcs honorent Renart et lui font crédit; il en est bien peu qui y renoncent, comme je le vois."

Venimes a une fontainne

Ou .I. prael ot bel et gent.

1084 La avoit moult de noble gent:

Chevaliers, dames et puceles;

Grant feste font et cil et celles,

Le plus grant que faire savoient.

1088 Entr'eus un damoiseil avoient,

Moult bel et gent et avenant

Et en biauté si bien venant (f^o 204 b)

Que ne vi onques creature

1092 De plus gracieuse faiture

Ne plus plaisant a regarder.

Entour lui, pour son cors garder,

A 1084 Exemple dans la marge de gauche

1094 l. pour pour s. : Le premier pour est raturé

Au milieu de cette forêt sauvage, nous parvînmes à un endroit où, près d'une fontaine, s'étendait un beau et riant petit pré.

Il y avait là une noble compagnie, composée de chevaliers, de dames et de jeunes filles; tous et toutes se livraient à de grandes réjouissances, les plus grandes qu'ils savaient faire.

Parmi eux se trouvait un jeune seigneur, très beau, distingué, aimable, et d'une beauté si avenante que je ne vis jamais une créature de plus gracieuse apparence ni plus

Avoit bien .XX. serjans armés.

- 1096 Li damoisiaus ert acesmés
 Si richement, de tel conroi
 Qu'il couvenoit pour fil de roy.
 Tuit cil qui entours lui estoient
 1100 De faire joie s'aprestoient
 Pour lui, si con pour lor seignour.
 Onques ne vi feste greignour
 De quoi il me puist souvenir.
 1104 Lors vi une beste venir
 Si hisdeuse et de tel laidour,
 N'est nus cui n'en presist paour;
 Et venoit sans effreement

B 1100 faire joie] joie faire --- 1106 paour] hidour

agréable à regarder.

Il avait autour de lui, pour le protéger, une bonne vingtaine de valets en armes. Il était aussi richement vêtu, aussi brillamment équipé qu'il convenait à un fils de roi. Tous ceux qui l'entouraient s'apprêtaient à festoyer en son honneur, comme s'il était leur seigneur. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu une fête plus grande que celle-là.

Je vis alors venir une bête si hideuse et d'une telle laideur, qu'il n'est personne qui n'en eût été saisi

1108 Tout le pas, si celeement
 Que de frainte ne faisoit point.
 Tout enmi la place, en tel point,
 Ala saisir le damoisiel,
 1112 Qui repaissoit .I. sien oizel.
 Par la gorge l'estraint si fort,
 C'onques de nului n'ot confort,
 Ne l'eüst estranglé en l'eure.
 1116 Li uns crie, li autres pleure,
 De ceus qui estoient entour,
 Quant mort le voient sans retour
 Et tantost a lor piés abatre.
 1120 Illuec veïst on paumes batre

B 1109 frainte]frient

*d'horreur; et elle venait sans bruit, lentement, si furti-
 vement qu'on ne l'entendait pas. C'est ainsi qu'au beau
 milieu de la place elle alla saisir le jeune homme, alors
 qu'il était en train de nourrir un de ses oiseaux. Par la
 gorge elle le serra si fort, que même si elle ne l'avait
 pas étranglé sur-le-champ, plus personne ne pouvait lui
 être du moindre secours.*

*L'un se mit à crier, l'autre à pleurer, parmi ceux
 qui étaient autour, quand ils le virent s'abattre aussitôt
 à leurs pieds, mort sans retour. Vous auriez vu alors ces*

Et dras desrompre et cheveus traire.
 Grant paour oi de tel contraire,
 Mes a mon compaignon preudoie
 1124 Confort, a cui moult aprendoie.
 Lors dis: "Compains, j'ai regardé
 Grant meschief; trop ont mal gardé
 Leur seignour ces armees gens,
 1128 Qui tant estoit et biaux et gens, (f^o 204 c)
 Quant celle male beste la
 Einsy ~~entr'eus~~ estranglé l'a,
 Que nus ne s'en muet .I. seul pas!
 1132 --- Amis, dist il, ne ses tu pas
 Que senefie celle beste

B 1122 contraire]affaire --- 1132 ne ses tu]tu ne sez
 --- 1133 celle]ceste

gens battre des paumes, et déchirer leurs vêtements, et s'arracher les cheveux. Ce drame m'inspira une grande frayeur, mais je puisai du réconfort à la vue de mon compaignon, auprès de qui j'apprenais tant de choses.

Je dis alors:

"Compaignon, j'ai été témoin d'un grand malheur; ces hommes armés ont très mal défendu leur seigneur, qui était si beau et si aimable, puisque cette méchante bête a pu l'étrangler ainsi au milieu d'eux, sans qu'un seul fasse

Qui tant est hisdeuse et rubeste?
 C'est la mors, ou tant a desroi,
 1136 Qui n'espargne ne duc ne roy,
 Ne prinche de terre ne conte.
 Haut et bas li sont a .I. conte,
 Nient plus l'un que l'autre ne prise;
 1140 Et cil a cui elle s'est prise
 En gages la vie li lait,
 A cui qu'il soit obscur ne lait.
 Diex! qu'elle fait estrange change,
 1144 Quant grant biauté en laidour cange
 Et le fait eschieue et obscure

A 1136 nota dans la marge de gauche, en partie pris
dans la reliure

le moindre mouvement.

--- Ami, dit-il, ne sais-tu pas ce que signifie cette bête qui est si hideuse et si sauvage? Sache que c'est la mort, cette brute qui n'épargne ni duc, ni roi, ni prince terrestre, ni comte. Les grands et les petits de ce monde sont pour elle d'un même prix: elle estime aussi peu les uns que les autres; et celui à qui elle s'attaque y laisse sa vie pour gage, dût quiconque en éprouver chagrin ou contrariété. Dieu! qu'elle accomplit une funeste métamorphose, lorsqu'elle transforme une grande beauté en une chose laide, en faisant un tel objet de dégoût et de mépris

Que nus ne l'a d'aprochier cure.

Si vil et obscur lait le cors

1148 Qu'a oïr desplaist li recors

De la vilté et de l'ordure.

Ahi! Mors felonesse et dure,

En cui n'a merci ne pitié,

1152 Quant bel cors tu as despité

Et fet vil! Lués que touchié l'as,

Nus ne le wet aprochier. Las!

Qu'est ce d'orgueil ne de riquece,

1156 Ne de biauté, ne de noblece,

De valour ne de seignorie,

A 1150 Ponctuation après Ahi ressemblant à deux tirets
superposés --- 1154 n. la w. (corrigé d'après B)

B 1155 ne]et --- 1156 noblece]jonesce

que nul ne veut s'en approcher! Elle laisse le corps si vil et si repoussant que la seule évocation de l'abjection et de l'état de pourriture auxquels elle le réduit est pénible à entendre. Ah! Mort cruelle et impitoyable, en qui il n'y a ni miséricorde ni pitié, que de beaux corps tu as humiliés et avilis! Aussitôt que tu les as touchés, nul ne veut les approcher. Hélas! Qu'est-ce que l'orgueil ou la richesse, la beauté ou la noblesse? Qu'est-ce que le mérite ou la grandeur, qu'est-ce qu'un beau corps nourri

De bele char s'ef nourrie,
 De joliveté, de jouvent,
 1160 Ne d'amours? C'est trespas de vent,
 Ou tout einsi c'on ait songié.
 Mors, prendre fais felon congié
 Celui qui du siecle se part;
 1164 De pesme douleur a sa part,
 Si n'a nus pooir de secourre
 Celui a cui tu voes sus courre:
 Ne li vaut valours nè savoirs,
 1168 Force ne pooirs ne avoirs, (f^o 204 d)
 Forterece ne fermeüre
 Ne gens garnie d'armeüre.

A 1162 p. fait f. (corrigé d'après B) ---

1168 Le n du premier ne disparaît à demi sous une tache.

B 1164 sa]se

avec soin, qu'est-ce que l'enjouement, la jeunesse ou l'amour? C'est un souffle de vent ou rien de plus que si l'on avait rêvé. Mort, tu lui fais prendre un dur congé, à celui qui quitte la vie; il a sa part de douleur cruelle, et nul n'a le pouvoir de le secourir, celui à qui tu décides de t'en prendre. Le mérite ou le savoir ne lui sont d'aucun profit, pas plus que la force, le pouvoir ou la

De ce puet estre chascuns sages

1172 Selonc ces fais et ces usages;

Chascun jour le puet on aprendre,

C'on te voit souvent celui prendre

Qui mains s'en crient et mains s'en garde.

1176 Encontre toi n'a nule garde,

Mors, qui par mors fus concheüe,

Quant du serpent fu decheüe

Eve, qui fist Adam amordre

1180 Au mal mors de la poume mordre;

Car s'au mal mors ne fust amors,

Sur nous n'eüsses pooir, Mors,

B 1172 S. ces f. e. ces u.] S. tes f. e. tes u. ---

1173 le]les

richesse, ni que place-forte, rempart ou troupe armée jusqu'aux dents. Chacun peut s'aviser de cela, à partir de ces actes et de ces usages dont tu es coutumière; c'est chaque jour qu'on peut s'en rendre compte, car on te voit souvent t'emparer de celui qui s'y attend le moins et qui se croit le plus à l'abri. Contre toi il n'y a aucune sauvegarde, Mort, toi qui fus engendrée par une morsure, lorsque le serpent trompa Eve et que celle-ci poussa Adam à mordre dans la pomme; car s'il n'y avait pas été entraîné, à cette morsure funeste, tu n'aurais pas de pouvoir

Qui fus par ce mal mors créee
 1184 Et par pechié de Dieu greee
 Sur Adam et sur sa lignie
 Qui par Eve fu engignie."

De cheminer n'arrestiens pas
 1188 Parmi le forest le grant pas
 Ou veïsmes mainte merveille,
 Dont Entendemens se merveille
 Moult durement et s'en seignoit.
 1192 De chascun moustre m'enseignoit

A 1188 Exemple dans la marge de droite

B 1183 ce]tel --- 1188 P. le f.]P. la f. ---
 1190 Entendemens]Entendement

sur nous, mort, puisque c'est par cette morsure que tu fus créée et que c'est à cause du péché que tu fus établie par Dieu sur Adam et sur sa descendance, laquelle fut trompée par Eve."

Nous cheminions toujours, à grands pas, à travers la forêt, et nous y vîmes encore bien des merveilles, lesquelles causèrent à Entendement un étonnement très vif et le firent se signer à mainte reprise. Pour chacune il m'enseigna quelle en était la signification; je n'en ai

Quele en ert la senefiance;
 Ne l'ai pas mis en oubliance,
 Mes ne puis pas tout raconter:
 1196 Anuis seroit de l'escouter,
 S'i couvendroit trop parchemin.
 Adont parmi un grant chemin
 Uns hom moult haut montés venoit
 1200 Qui fierement se demenoit,
 Qu'en grant orguel ert enaigris.
 Dras, fourrés de vair et de gris,
 D'escarlade ot frez et noviaus;
 1204 Assés avoit de ses aviaus.
 Grant route le sivioit de gent,
 Bien .X. soumiers d'or et d'argent
 Chargié s'en aloient après.

oublié aucune, mais je ne peux les raconter toutes: cela serait fastidieux à écouter et prendrait trop de parchemin.

Dans la forêt, donc, nous vîmes venir, sur un grand chemin, un homme qui chevauchait une imposante monture et qui faisait le fier, car il était tout enflammé d'orgueil. Il portait des vêtements d'écarlate flambants neufs, fourrés de vair et de petit-gris, et tous ses désirs semblaient comblés.

Une troupe nombreuse de gens le suivait, et une bonne dizaine de bêtes de somme chargées d'or et d'argent

- 1208 Quant aprochié nous ot de pres, (f^o 205 a)
 La beste ai bien reconneüe
 Que j'avoie au matin veüe,
 Que c'estoit li contrais meïsmes
 1212 Cui la bieste prendre veïsmes.
 Merveille oi de tel couvenant,
 De cel houme desavenant
 Qui en tel poissance ert montés:
 1216 Ne le fist pas sens ne bontés,
 Biautés ne force qu'il eüst!
 Grant paour eüst s'il seüst
 Ce que devant nous li avint:
 1220 El chemin a un lait pas vint

B 1211 contrais]boisteus --- 1212 Cui]Qui ---
 1216 le]li

venaient ensuite. Quand il se fut approché de nous, je pus reconnaître en sa monture la bête que j'avais vue le matin même, car ce cavalier était précisément l'infirmes que la bête en question, comme nous en avons été témoins, avait pris sur son dos.

Je m'étonnai de pareil état de choses: cet homme, qui payait si peu de mine, avoir été élevé à une telle puissance! Ce n'était certes pas grâce à sa sagesse, à son mérite, à sa beauté ou à sa force!

- Ou laidement li mescheï,
 Car enmi le plus lait cheï
 Et fist .I. si lait tumberiel
 1224 Qu'il se rompi le haterel.
 Quant cil qui servir le devoient
 Einsî mort et finé le voient,
 Erraument ceurent a l'avoir:
 1228 Chascuns en vot sa part avoir;
 Mes ce ne fu pas par acort,
 Car monter y vi tel descort
 Qu'il y sachierent les espees,
 1232 Si y ot poins, testes copees.
 En tel debat las les laissames

B 1233 las]la

Toujours est-il qu'il aurait eu grand-peur s'il avait
 su ce qui devait lui arriver sous nos yeux, car étant parve-
 nu dans le chemin à un passage dangereux, il y fut victime
 d'un grave accident: alors qu'il traversait précisément
 l'endroit le plus dangereux du passage, il tomba, et sa
 chute fut si mauvcise qu'il se rompit la nuque.

Quand ceux qui le servaient virent qu'il avait ainsi
 rencontré sa fin, aussitôt ils se précipitèrent sur ses
 biens, chacun voulant en avoir sa part. Cela, cependant,
 ne se fit guère dans la bonne entente: je vis s'élever

Et le grant chemin trespasames.

Lors dis que c'estoit grans meschiés

1236 Qu'ensement ert cil trebuschiés

Et mors si subitainnement.

"Amis, saches certainement,

Dist Entendemens, qu'asseür

1240 Ne doit nus estre en son eür,

Car s'il est loing temps bien cheü,

En petit d'eure est mescheü.

Trop est en estat pereilleus

1244 Qui est en eür orguilleus

Pour ce qu'il se sent au deseure,

A 1241 l. tempt b. --- 1245 nota dans la marge de gauche

B 1238 saches]sachiez

parmi eux une discorde si violente qu'il y eut des épées de tirées, et des poings et des têtes de coupés.

Nous laissâmes ces malheureux à leur querelle et nous traversâmes le grand chemin pour continuer notre route.

Je dis alors que c'était un coup terrible du destin que le cavalier de la bête ait été ainsi renversé et soit mort si soudainement.

"Ami, sache avec certitude, dit Entendement, que nul ne doit se croire en sécurité dans sa bonne fortune, car le sort a beau s'être montré longtemps favorable, le malheur

Car souvent meschiet en une eure

Tant qu'il couvient plus avaler

1248 C'on ne puist en haut siege aler (f^o 205 b)

En cent ans, s'uns hom tant vivoit;

Qui garde y prent souvent le voit.

Et pour çou te di, biaux amis,

1252 Qui s'est en haut estage mis,

Il doit bien a ce moustre aprendre

Qu'a sa vie doit garde prendre,

En quel point il la doit user.

1256 Les biens ne doit pas refuser

B 1248 siege] siecle

est vite arrivé. Tel ou tel, se sentant maître de la situation, s'enorgueillit de ce que la chance lui sourit; mais il est en réalité dans un très grand péril, car il suffit souvent d'un instant pour que le malheur frappe, et si fort qu'il faut alors descendre plus bas qu'on ne pourrait s'élever en cent ans, à supposer qu'un homme puisse vivre aussi longtemps; c'est là une chose facile à constater, pour peu que l'on y soit attentif. Et c'est pourquoi je te dis, cher ami, que quiconque s'est hissé à une position éminente doit s'assurer d'apprendre, par l'exemple de ce qui est arrivé à cet infirme, qu'il faut qu'il prenne garde à la vie qu'il mène. Il ne lui est pas demandé de

Qui par eür li sont venu,
 Mes s'il li est bien avenu,
 De droit si en doinst pour Dieu tant
 1260 Que s'ame voise desdetant
 Des meffais que li cors a fais;
 Car il n'est nus hom si parfais
 Qui a la foy ne se desvoie,
 1264 Mes qui revient a boinne voie,
 Il trueve Dieu mçult amiable
 Et douc et pieu et mierciable.
 Par cest moustre pues tu savoir
 1268 Que qil qui aqiert grant avoir,

A 1268 c. que a. : le e a été exponctué et le i
rajouté au-dessus

B 1258 li] l'en --- 1266 douc]dous; pieu]pieus

*renoncer aux biens que la bonne fortune lui a accordés;
 mais il est juste que celui qui a été ainsi favorisé donne
 généreusement de son avoir, pour l'amour de Dieu, afin que
 son âme puisse être acquittée des fautes dont le corps s'est
 rendu coupable; car il n'est aucun homme si parfait qu'il
 ne s'égare à l'occasion, mais celui qui revient dans le
 droit chemin trouve Dieu plein de bienveillance, de dou-
 ceur, de compassion, de miséricorde. Par cet exemple,
 donc, tu peux apprendre que celui qui acquiert beaucoup*

Il ne s'en doit pas orgueillir
 Ne trop grant boban aquellir,
 Car plus tost qu'il ne soit montés
 1272 En poissance, est il desmontés.
 Et s'il le garde .I. poi d'espasse,
 Qu'en avient il quant il trespasse?
 Ses avoirs chiet en autrui mains;
 1276 Dolens est qui en a le mains,
 Souvent maudit l'ame au partir
 Quant a son gre n'i puet partir,
 Et mainte fois tant s'en debatent

A 1274 Le deuxième il omis (-l); correction d'après B

B 1275 Ses avoirs] Sen avoir

de biens aurait tort de s'en enorgueillir ou de concevoir une présomption démesurée, car plus rapidement qu'il ne s'est élevé à la puissance, il peut en être précipité. Cependant, à supposer qu'il la conserve un certain temps, sa richesse, qu'en advient-il une fois qu'il est mort? Elle tombe entre les mains d'autrui; celui qui s'en voit attribuer moins que les autres est mécontent, et souvent, lorsque quelqu'un reçoit une part qui n'est pas à son gré, il maudit l'âme du défunt; et par ailleurs il n'est pas rare que les cohéritiers se querellent à ce sujet, au point même d'en venir aux mains et de se battre, avec le résultat

1280 Qu'il s'entreprennent et combatent
 Li parchounier, dont il avient
 Que souvent moult grans maus en vient.
 Si en vois apparant le moustre

1284 Qui la senefiance en moustre.
 Li lais pas enfer senefie,
 Qui les orgueilleus cuers deffie.
 A celui laidement meschiet

1288 Qui a la mort en tel pas chiet, (f^o 205 c)
 Ou li mal angle tresbuschierent,
 Quant vers Dieu par orguel pecierent;
 Car par l'orguel de Lucifer

A 1287 nota dans la marge de droite.

B 1282 Que] Moult; moult que --- 1283 le] la ---
 1284 Qui] Et

que tout cela tourne souvent très mal --- nul doute que tu ne voies sans peine la scène d'où se dégage cette leçon. Quant au passage dangereux, il représente l'enfer: c'est le châtiment qui menace les coeurs orgueilleux. Il lui arrive une chose horrible à celui qui en mourant y est précipité, en cet endroit où furent d'abord précipités les mauvais anges, lorsque dans leur orgueil ils péchèrent contre Dieu; car si Dieu institua l'enfer, c'est à cause de l'orgueil de Lucifer et des siens, et ils iront tous y

1292 Et des siens fonda Diex enfer,
 Ou compaignie li tendront
 Tout cil qui orgueil maintendront,
 S'il ne parvienenent en la fin
 1296 A repentance de cuer fin."

Sans point en la voie arrestant
 Alasmes par la forest tant
 Que hors as plains champs venu somes;
 1300 Si avons encontre .II. homes
 Qui nostre chemin traversoient
 Et d'un si lait chemin issoient

A 1299 Exemple dans la marge de gauche, en partie coupé
à la reliure; p. champ v. (cf. note); le s final de
somes en interligne au-dessus du e

B 1294 Tout] Tuit --- 1299 as] a

*tenir compaignie à Lucifer, ceux qui nourriront de l'orgueil,
 à moins qu'ils n'en viennent à se repentir d'un coeur
 sincère."*

*Sans nous arrêter en chemin un seul instant, nous
 allâmes à travers la forêt jusqu'à ce que nous débouchions
 en pleine campagne; nous rencontrâmes alors deux hommes
 qui traversaient la route que nous suivions et qui*

Qu'il ne fust nus qui conneüst
 1304 Quele coulour li dras eüst
 Dont estoient lor vestement.
 Trop s'erent deshonestement
 Loing temps maintenu en ordure,
 1308. Tant qu'elle ert sur eus seche et dure.
 Une dame les enmenoit,
 Qui si forment plorant venoit
 Que le viaire ot tout moillié,
 1312 De ce qu'il erent si soillié,
 Si puant et si despiteus.
 La dame, qui ot cuer piteus,
 D'aler durement les hastoit,
 1316 Car d'iaus en moult grant soig estoit

• B 1312 De] Pour

*sortaient d'un si mauvais chemin que la couleur de l'étoffe
 dont étaient faits leurs vêtements était devenue méconnais-
 sable. C'est que pendant très longtemps ils s'étaient
 honteusement complus dans la saleté, si bien que celle-ci
 avait séché et durci sur eux.*

*Ils étaient sous la conduite d'une dame, laquelle
 pleurait si abondamment, à les voir si souillés, si puants
 et si pitoyables, qu'elle avait le visage tout mouillé de
 larmes. Dans sa compassion, elle pressait vivement leur*

Que en liu menés les eüst
 Ou l'ordure jus d'iaus peüst
 Faire oster, s'aloient le cours.

1320 Dist mes compains: "Moult bel secours
 Verrás a ces .II. homes faire
 Celle dame de grant affaire;
 Vien o moi, si yrons après,
 1324 Et les poursivons si de pres
 Que tu ceste aventure voies;
 Car saches de toutes les voies
 Cui veïs, nule n'en pris tant."

1328 Après iaus alasmés a tant, (f^o 205 d)

B 1324 poursivons si de] poursivrons de si ---
 1327 Cui] Que --- 1328 a] nous

allure, car elle était fort en peine à leur sujet, voulant les mener en un lieu où ils puissent être débarrassés de leur saleté; c'est donc d'un pas rapide qu'ils avançaient.

Mon compagnon dit:

"Tu verras cette dame de grande noblesse apporter à ces deux hommes un très précieux secours. Viens avec moi, nous allons les suivre; tâchons de les talonner, de sorte que tu puisses être témoin de ce qui va se produire. Car sache bien que parmi toutes les routes que tu as pu emprunter jusqu'à présent, aucune n'a autant de prix à mes yeux

- Et de si pres les poursivymes
 Qu'a un pas les aconsivymes,
 A l'entree d'un grant destroit
 1332 Ou il avoit pas moult estroit.
 La endroit ot une fontainne
 Qui moult estoit et clere et saine;
 Une dame l'avoit en garde.
 1336 Et dist mes compains: "Or regarde
 Et retien bien ceste avenue."
 A tant est la dame venue
 O les .II. houmes a delivre,
 1340 Et a l'autre dame les livre,
 Qui les a errant despoulliés

que celle où ils s'apprêtent à s'engager."

Nous allâmes donc derrière eux, et nous leur emboitâmes si bien le pas que nous les rejoignîmes à l'entrée d'un grand défilé, à travers lequel était tracé un chemin très étroit.

Une fontaine se trouvait là, qui était très claire et très saine, et qu'une dame avait en sa garde. Mon compagnon dit:

"A présent, observe et retiens bien ce qui va se passer."

La dame qui accompagnait les deux hommes s'empressa alors de les mener jusqu'à cette autre dame, à qui elle les confia. Et celle-ci, après les avoir dépouillés de

De lor dras de boe soulliés,
 Et en celle aigue les lava
 1344 Et tout par tout cerquant les va,
 Et si ne laisse sur eus tache,
 Ou que le voie ne le sache;
 Par tout les netie et escure,
 1348 N'i lait boe ne tache obscure,
 Car de ce bien aidier se sot.
 Et quant bien netoiés les ot
 En la fontaine bielle et clere,
 1352 Lors vint une dame qui ere
 De maintieng moult religieux;

A 1347 t. le n. (corrigé d'après B)

B 1343 celle]cel --- 1345 ne]n'i --- 1347 netie et
 et escure]nercie et obscure --- 1348 boe ne tache]tache
 ne boe --- 1350 netoiés]netoiet

leurs vêtements souillés de boue, se met à les laver dans l'eau de la fontaine, les examinant sur toutes les coutures et débarrassant leurs corps de la moindre impureté, où qu'elle la trouve. Partout elle les nettoie et les décrasse, ne laissant sur eux ni boue ni sombre tache, car elle s'entendait bien à cette besogne.

Et quand ils eurent été bien nettoyés dans la belle et claire fontaine, il vint encore une autre dame, laquelle

Moult ert ses regars gracieus.

.Ces .II. homes moult conforta

- 1356 Et nouviaus dras lor aporta,
 Et puis les enmena a tant,
 De verges durement batant,
 Tout parmi cel estroit sentier,
 1360 Cil souffroient de cuer entier
 Lor mesaise, et vont conjoiant
 Celle painne de cuer joiant,
 Que point ne lor samble grevainne.
 1364 Einsi la dame les enmainne
 Et des autres a tant se part,
 Et de nous aussi d'autre part.

B 1361 et]en

*était de très pieuse contenance et avait un regard qui
 était la bienveillance même. Elle réconforta grandement
 les deux hommes et leur apporta des vêtements neufs. Cela
 fait, elle les emmena par l'étroit sentier tout en les
 battant sévèrement de verges --- souffrance qu'ils suppor-
 tèrent sereinement, acceptant d'un coeur joyeux cette peine
 qui ne leur semblait pas lourde.*

*La dame s'en alla donc avec eux, laissant derrière
 elle les deux autres dames et nous aussi, d'autre part.
 Mon compagnon dit:*

Dist mes compains: "Or pues veoir

1368 Biel exemple, se pourveoir (f^o 206 a)

Te wes; moult grant pourfit avoir

Y puez, ce, te faz je savoir.

Li doi houe lait et soullié

1372 Et en la boe toueillié,

C'est li signes des pecheours,

Apers, engrés et lecheours

De vilains pechiés maintenir.

1376 La dame que ve's venir

Avec eus, qui les enmenoît,

Qui ploroit et duel demenoit

Et ne voloit faire arrestance,

A 1367 o. puet v. (corrigé d'après B) ---

1373 nota dans la marge de gauche

B 1368 Biel]Tel --- 1374 Apers]Apres

"Voici pour toi un excellent exemple, si tu veux y prendre garde; tu peux en tirer un grand profit, j'en te l'affirme. Ces deux hommes dégoûtants, souillés et traînés dans la boue, cela représente les pêcheurs, qui sont preuve de beaucoup d'habileté, d'acharnement et d'avidité pour entretenir de répugnants péchés. La dame que tu vois venir avec eux et qui les conduisait, qui pleurait, se désolait et refusait de faire la moindre halte, représente

- 1380 Ce senefie Repentance,
 Qui le cuer pecheour ravoie
 Et le remet a boine voie,
 Et de lui a haster ne cesse
 1384 Tant qu'elle le mainne a Confesse.
 Et celle est la dame seconde,
 En cui moult grant bontés habonde,
 Qui en moult grant devotion
 1388 De larmes de contrition
 Lave et escure les pechiés
 Dont li pechieres est entechiés,
 Si que tache n'i est celee.
 1392 La tierche dame est apielee

A 1380 nota dans la marge de gauche --- 1385 nota dans la marge de gauche --- 1389 e. obscure l. (corrigé d'après B)

B 1380 Repentance] Penitance ---
 1384 le mainne] l'enmainne --- 1390 li] omis (cf. note)

la Repentance, qui remet dans la bonne voie le coeur pécheur et ne cesse de le presser jusqu'à ce qu'elle l'ait mené à Confesse. Et celle-ci, qui est toute bonté, est la seconde dame: avec une très grange dévotion elle lave et nettoie, dans les larmes de la contrition, les péchés dont

Penitance, qui revesti
 Les .II. homes, et par cesti
 Est cuers repentans revestus
 1396 De nouviaux dras, c'est de vertus.
 Ensi est ses habis mûés:
 Quant de pechiés est desnûés
 --- C'est de vilz dras chargiés d'ordure
 1400 Et de boe sechie et dure ---,
 De pechiés vilains et obscurs,
 S'a revestus dras nes et purs
 De bonnes oevres que Diex prise,

A 1393 nota dans la marge de gauche ---

1394 trait de plume vertical entre homes et et

B 1395 cuers]cuer --- 1399 vilz]viez

le pécheur est souillé, de sorte qu'aucune tache ne reste
 cachée sur lui. Quant à la troisième dame, celle qui re-
 vêtit les deux hommes, elle est appelée Pénitence, et par
 elle le coeur repentant est revêtu de vêtements neufs,
 c'est-à-dire de vertus. C'est ainsi que se trouve changé
 le vêtement du pécheur: une fois que celui-ci a été dé-
 pouillé de ses noirs et ignobles péchés --- comme de vête-
 ments sordides chargés d'ordure et de boue séchée et
 durcie ---, il revêt des vêtements nets et sans tache, des
 vêtements de bonnes actions qui plaisent à Dieu; et sous

- 1404 Et a par Penitance emprise
 Amendise pour plus nes estre.
 Et ceste dame de bon estre
 Mainne home et fame droite voie,
 1408 Car par devant Dieu les convoie: (f^o 206 b)
 A boin chemin'est avoiés
 Chil ki par li est convoiés.
 Or t'ai au droit chemin mené
 1412 Qui a eür a assené
 Ceus qui sont en tel voie mis,
 Car bien t'affi, biaux dous amis,
 N'est eürs qui a cesti monte;

A 1415 lisible dans la marge de droite, d'une main plus récente, à l'encre pâle, et répartis sur trois lignes:
 du [...] (coupé à la reliure) / nest eurs q̄ de [...]
 (coupé) / finir

la conduite de Pénitence il s'impose alors une peine expiatoire afin de se purifier davantage. Elle est toute droite la voie que cette dame bienveillante fait suivre à l'homme ou à la femme, car c'est devant Dieu qu'elle les mène: il est certes sur la bonne route celui qui est conduit par elle.

"Et voilà, je t'y ai donc mené, à ce droit chemin qui a fait parvenir au bonheur tous ceux qui ont été mis dans cette voie --- au bonheur, dis-je, car je t'affirme, très

- 1416 Autre eürs ne doit avoir, conte,
 Car eürs del monde et riquece
 Ressamble la flour qui tost seche
 Et poi en sa biauté demeure,
 1420 Qu'elle chiet et faut en une eure.
 Je t'en ai en mainte maniere
 Moustree prouvance pleniére;
 Se ce que t'ai moustré retiens
 1424 Et a ceste voie te tiens,
 Tu seras eüreus a droit,
 Car je t'acreant ci endroit,

A 1416 Aute, avec le r ajouté en interligne ---
 1424 le s de ceste a en partie disparu à cause d'un
trou dans le parchemin

B 1422 Moustree prouvance] Moustré pourveance

*cher ami, qu'il n'est aucune félicité qui vaille celle
 qu'on trouve là. De tout autre bonheur on ne doit pas
 tenir compte: le bonheur terrestre et la richesse, comme
 je t'en ai de mainte manière administré la preuve manifeste,
 ressemblent à la fleur qui sèche rapidement et dont la
 beauté ne dure guère, car en un instant elle tombe et meurt.
 Si tu retiens ce que je t'ai enseigné et si tu persistes
 dans cette voie que je t'ai montrée, tu seras heureux a
 coup sûr; car je te certifie ici même, preuve irréfutable*

Par prouvanche certaine et fine,
 1428 Qu'eüdeus est qui en bien fine
 Et cui Dieus a boine fin prent.
 Cilz exemples a toi l'aprent
 Et a ceus qui par toi l'orront,
 1432 Qui assés aprendre y porront.
 Biaux amis, or te voel aprendre,
 Ains que congié voelle a toi prendre,
 En quel guise te maintendras.
 1436 Ferm a croire Dieu te tendras,
 En droiture et en verité;

A 1428 Que e. --- 1435 Le i de maintendras a été
ajouté en interligne.

B 1427 prouvanche]penance --- 1429 cui]qui ---
 1436 Ferm a croire]Fermement a

*à l'appui, qu'il est heureux celui qui fait une bonne fin
 et que Dieu vient prendre en état de grâce. C'est bien ce
 que t'enseigne l'exemple de ces deux hommes, à toi et à
 ceux qui l'apprendront de toi et qui pourront en tirer
 grand profit.*

*"Cher ami, je veux maintenant t'apprendre, avant de
 prendre congé de toi, de quelle manière tu devras désormais
 te conduire. Avant tout, tu t'appliqueras fermement à
 croire en Dieu, dans la droiture et la vérité; de plus,*

Et si maintiegnés charité,
 Si te gardes de vaine gloire,
 1440 De fausse ypocrisie encore,
 C'on ne puet Dieu jüer de guille,
 Bien le tesmoigne l'Evangille.
 Bien porras maintenir cointise,
 1444 Sans orguel et sans couvoitise,
 Grant seignorie et grant avoir;
 Et encor te faz je savoir
 Qu'a la fois porras joie faire
 1448 Courtoisement sans point meffaire, (f^o 206 c)

A 1440 D. fauseté d'ypocresie (corrigé d'après B;
 cf. note) --- 1442 Trait de plume après tesmoigne ---
 1443 Un des r de porras a été ajouté en interligne ---
 1444 Le s de couvoitise est à moitié effacé. ---
 1446 La ligature Et est à moitié effacée.

B 1439 gardes]garde --- 1440 De]Ne

tu pratiqueras la charité et tu te garderas de la vanité, de même que de la perfide hypocrisie, car dis-toi bien qu'on ne peut tromper Dieu, comme en témoigne clairement l'Evangile. Par ailleurs, tu pourras cultiver l'élégance --- mais sans orgueil et sans convoitise ---, et jouir de la puissance et de la fortune. Sache en outre que ce ne sera

C'on ne puet mie adés plorer
 Ne en joie adés demorer;
 Car en aus .II. couvient mesure,
 1452 Et qui l'un et l'autre mesure
 De chascun prent le point et l'eure.
 Sages hom pour ses peçiés pleure
 Et se diolt d'autrui mesestance,
 1456 Et a la fois ses diols estanche,
 Qui ne porroit adés durer:
 Ne le poroit cuers endurer;
 S'il fait après joie courtoise,
 1460 S'il jue et rit et il s'envoie,
 Puis que pour nul mal ne le fet,

B 1453 chascun] ces .II. --- 1460 il] s'il

pas mal agir que de te livrer à l'occasion à d'honnêtes
 amusements: en effet, on ne peut pas pleurer constamment
 ni d'ailleurs être constamment joyeux; dans la tristesse
 comme dans la gaieté il faut de la mesure, et celui qui
 sait apprécier chacune d'elles à sa juste valeur se con-
 sacre à chacune en temps et lieu. L'homme sage, sans doute,
 pleure pour ses péchés et s'attriste du malheur d'autrui;
 mais de temps en temps son chagrin tarit, car personne
 n'aurait le coeur de supporter un chagrin perpétuel. Celui
 qui se livre alors à des réjouissances honnêtes, qui se

Envers Dieu mie ne mesfait.

Aprés te di: se tu es riches,

1464 Tu ne dois estre avers ne niches,

Ne ne dois l'autrui couvoitier;

Par carité dois exploitier,

Et de faire outrage te gardes.

1468 Se tu es povres, si regardes

A l'exemple que te moustrai

Quant avec toi ou bois entr'ai:

Aies passïence et souffrance

1472 Et aies en ire attempranche;

Ne prent l'autrui fors par droiture.

A 1463 Trou dans le parchemin sous le r de riches

B 1464 niches]ciches --- 1467 outrage]outrages ---

1473 prent]prens; par]qu'a

divertit, rit et s'amuse, du moment que c'est sans penser à mal, il ne se rend pas coupable envers Dieu. Je te dis ensuite: si tu es riche, ne te montre ni avare ni sot, et ne convoite pas le bien d'autrui; fais preuve de charité et garde-toi de mal agir. Si tu es pauvre, considère l'exemple que je t'ai montré quand je suis entré avec toi dans la forêt: aie de la patience et de la résignation, ne laisse pas la colère te faire perdre la tête et ne prends le bien d'autrui qu'à bon droit. Je te dis enfin, comme

Apriés te di, selonc nature,
 Se tu sens ton cuer entechié
 1476 D'aucun vice ou d'aucun pechié,
 Vers les .III. dames va le cours,
 Qui as pecheours font secours.
 Au besoing t'iert chascune amie,
 1480 Car elles ne te faudront mie.
 Et s'einsi te pues maintenir,
 Bien porras la voie tenir
 Par ou l'en va en cel biel estre
 1484 C'on noume paradis celestre.
 Diex t'en voelle grasse prester!"
 A tant s'en vait sans arrester

B 1479 t'iert]ert --- 1479-80 L'ordre de ces vers
est inversé --- 1485 t'en]te

*il est naturel, que si tu sens ton coeur souillé de quel-
 que vice ou de quelque péché, n'hésite pas à courir vers
 les trois dames qui prêtent secours aux pécheurs: chacune
 d'elles te sera une amie dans le besoin, car elles ne te
 feront pas défaut. Et si tu réussis à te conduire comme
 je te le recommande, tu pourras sans faute te tenir dans
 la voie qui mène en ce beau séjour qu'on nomme le paradis
 céleste. Dieu veuille t'accorder cette grâce!"*

Sur ce, il s'en alla, sans s'arrêter, et disparut à

Et si s'esvanuŷ de my.

1488 En mon songe me rendormi

(f^o 206 d)

Et reposai tresques au jour.

Or ai tant ouvré sans sejour

Que j'ai l'avision reprise,

1492 Selonc le matere que prise

Ai en entendement parfont.

Mais la boine matere font

Quant elle est a ceus esbandue

1496 Ou elle n'est bien entendue.

Pour ce Jehans de Condé conte

C'on ne doit retrairre cest conte

Ailleurs qu'a ceus qui vorront tendre

1500 A la senefianche entendre

A 1500 s. ententre (B a la bonne leçon)

B 1492 le]la

mes yeux. Dans mon rêve je me rendormis et je reposai jusqu'au jour.

J'ai tant et si bien oeuvré, sans relâche, que ma vision est maintenant racontée, d'une manière qui rend compte de la réflexion profonde à laquelle j'ai soumis cette matière. Mais la meilleure matière se perd quand elle est répandue chez ceux qui ne veulent pas la comprendre. C'est pourquoi Jean de Condé estime qu'on ne doit

Et counoistre, de chascun moustre,
 Si comme Entendemens le moustre.
 Or prions a Dieu qu'il consente
 1504 Tous pecheours tenir la sente
 Ou trouver puissent Repentance,
 Confession et Penitanche
 Pour eus conduire a boine fin.
 1508 Amen! Ci prent mes contes fin.

Explicit

B 1502 Entendemens]Entendement ---

1505 puissent]puissons

*faire connaître ce conte qu'à ceux qui voudront s'efforcer,
 pour chaque épisode, d'en comprendre et d'en reconnaître
 la signification selon l'enseignement d'Entendement.*

*Demandons donc à Dieu d'accorder à tous les pécheurs
 de ne pas s'écarter du sentier où ils pourront trouver
 Repentance, Confession et Pénitence pour les conduire à
 une bonne fin. Amen! Ici prend fin mon conte.*

NOTES

Titre. Nous adoptons le titre fourni par la rubrique des deux mss (cf. Introduction, chap. III A), mais notons que c'est plutôt par le terme de conte que l'auteur désigne son texte au v. 1498. Sur les problèmes posés par la notion du genre chez Jean de Condé, cf. J. Ribard, Un ménestrel du XIV^e siècle, Jean de Condé, p. 99-106.

25. Le mot compaignon semble bien avoir ici le sens de "personne qui fait route avec qn.", même si le FEW (II/2, 965) ne date cette acception que de 1549.

38-46. Comme le fait remarquer Scheler (Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, t. III, p. 344), il semble bien que l'auteur fasse ici allusion à quelque texte antérieur où apparaissait le personnage d'Entendement venant au secours d'un homme aux prises avec Désir. S'agissait-il d'un texte de Jean de Condé lui-même, non conservé par la tradition manuscrite? La question n'est pas résolue (cf. J. Ribard, op. cit., p. 71, n. 1).

44. L'on pourrait sans doute considérer la leçon de

A --- saisi et pris --- comme une simple variante de celle de B (lacié et pris), laquelle constitue un couple synonymique banal qui se retrouve tel quel dans de nombreux textes (cf. TL, s. v. lacier), y compris celui-ci (v. 547). Mais saisir, en a. fr., pouvant aussi vouloir dire "attaquer" (cf. TL, IX, 92; FEW, XVII, 21), c'est dans ce sens que nous avons préféré traduire, de peur de faire disparaître une nuance peut-être voulue par l'auteur.

48. Scheler avait lu: Ancois que .II. jours soit passés. D'où sa note où il tente de justifier le singulier du verbe:

le sujet "deus jours" est envisagé non pas comme une pluralité, mais comme une simple étendue de temps. Par un principe analogue nous aurons plus loin, v. 112, cent mars vaut d'eür demie. (éd. cit., t. III, p. 344)

Dans son compte rendu (Jahrbuch für romanische und englische Literatur, VIII, 1867, p. 346), A. Tobler rejette cette explication en faisant remarquer que le sujet, au v. 112, est en fait le singulier demie; il propose, pour le v. 48, de corriger .II. en .III. et de lire Ancois que tierc jours soit passez.

Mais les deux mss ont clairement li jours. Qui plus est, rien dans la suite du poème ne vient justifier cette insistance des deux commentateurs à faire s'étaler sur deux jours le voyage onirique du poète et de son guide, au

contraire: ainsi, la beste du 1^{er} épisode, lorsqu'elle reparait à l'avant-dernier épisode, est désignée comme La beste [...] Que j'avoie au matin veüe (v. 1210)

Par ailleurs, J. Ribard, dans le chapitre de son étude sur Jean de Condé consacré aux rapports entre ce dernier et Watriquet de Couvin, établit un parallèle entre les v. 47-48 du Dit d'Entendement, tels qu'ils apparaissent dans l'édition Scheler, et ce vers-ci, tiré du Tournoi des dames de Watriquet: tu verras assez De merveilles, ains que jours passe (Ribard, op. cit., p. 412). Le rétablissement de la lettre des mss. ne fait que renforcer ce parallélisme.

81. Remarquons que le pronom se, comme c'est souvent le cas (cf. Gerbert de Montreuil, Le Roman de la Violette, éd. D. L. Buffum, Paris, Champion, 1928, note au v. 4248), n'est ici exprimé que devant le premier des deux verbes réfléchis, ce qu'on retrouve aux v. 153, 505, 622 (opposer cependant le v. 84).

87. On pourrait aussi comprendre "Je m'étonnai grandement que cela ait pu être, ait pu se produire" (l'indicatif n'est pas un obstacle à cette interprétation: cf. Philippe Ménard, Syntaxe de l'ancien français, Bordeaux, Sobodi, 1976, p. 148, #155).

95. La leçon du ms. B, que suivait Scheler, l'a fait hésiter dans son interprétation de ce vers: il a d'abord ajouté un -s à l'un pour l'aligner sur l'autres; mais par la suite (dans ses notes, t. III, p. 344, et dans son errata, p. 413), il est revenu sur cette décision, considérant que c'était plutôt le -s de autres qui était de trop: le texte ainsi obtenu correspond précisément à la leçon de A, que Scheler semble pourtant avoir ignorée.

Il est vrai qu'on serait tenté, à première vue, de considérer l'un et l'autre comme des sujets --- "l'un est loin (de la bonne fortune), l'autre en est proche" ---; mais outre l'absence de -s, l'élision de l'article prouve qu'il ne peut s'agir que de régimes (cf. notre Introduction, chapitre IV A, 1): d'où notre traduction, qui était aussi celle qu'avait adoptée Scheler en définitive.

Notons que la langue moderne connaît encore (quoiqu'elle soit vieillie) cette construction directe de pres avec son régime; pour un exemple du moyen français, cf. Ch. Marchello-Nizia, Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, Bordas, 1979, p. 276.

100. On pourrait sans doute lire qui --- au lieu de qu'i(1) ---, et traduire "le marchand chemine au pas [...], lui qui ignore[...]".

102-03. Nous comprenons venir avant ("s'avancer") et aler arriere ("reculer, s'en retourner"): construction en chiasme, par conséquent.

108. Le mot moustre, que nous rendons ici par "phénomène" et ailleurs par "exemple" ou "épisode" (il reparaitra aux v. 1192, 1253, 1267, 1283 et 1501), est assez délicat à traduire. Il s'agit en somme d'un terme technique, par lequel le poète et son guide désignent, dans la perspective de leur interprétation moralisante, les diverses merveilles dont ils sont témoins. Le mot signe, au v. 148, semble en être un synonyme (noter le parallélisme entre les v. 148 et 108), de même que le mot exemple (v. 587, 1368, 1430 et 1469).

110. Au sujet de qu'elle, équivalant ici à qui, cf. Menard, op. cit., p. 85: "Un vague que suivi d'un sujet remplace même parfois le relatif sujet" (suit un ex. tiré d'Aucassin).

112. Scheler avait compris:

"Cent marcs vaut de bonne fortune une insignifiante partie", c.-à-d. un capital de cent marcs est peu de chose en comparaison de la bonne chance (éd. cit., t. III, p. 345),

interprétation qui repose sur le fait qu'il attribue à

cent mars la fonction de sujet (cf. ci-dessus, note au v. 48).

L'interprétation que propose Tobler (op. cit., p. 346), plus simple et grammaticalement plus satisfaisante, est celle que nous avons adoptée: "ein Bischen Glück ist hundert Mark werth".

116. Qui, ici, équivaut à "si on ", avec en outre ellipse du que consécutif.

129-30. Scheler, ayant lu Que au lieu de Qu'a au v. 130, ponctue comme suit:

qui plus haut monter
Pooit, plus de soulas avoit
Que paines, deviser savoit
Ce que [...]

--- ce qui n'est guère satisfaisant.

Dans son compte rendu (op. cit., p. 346), Tobler rétablit la bonne leçon (bien qu'abrégée en B --- et donc plus apte à prêter à confusion ---, elle apparaît en toutes lettres en A), et propose une ponctuation modifiée en conséquence, ponctuation que nous adoptons, à ceci près que nous substituons une virgule au point-virgule que met Tobler après le v. 129: le que du v. 130 ayant pour nous une valeur consécutive ("si bien que, de sorte que"), il ne nous semble pas justifié de le séparer du reste de la phrase

par une pause aussi forte.

155. Le texte primitif de ce vers doit avoir été corrompu, puisque des deux leçons divergentes que donnent ici les mss, aucune n'offre de sens satisfaisant. La correction que nous apportons, déjà proposée par Scheler (éd. cit., t. III, p. 54), a l'avantage de pouvoir se justifier paléographiquement: en effet, la distraction aidant, le l de le peut facilement avoir été interprété par le copiste de A comme un s long. La leçon de B, quant à elle, représente peut-être une tentative (maladroite) de correction d'un texte déjà altéré.

169-70. Cette comparaison entre la brièveté de la vie humaine et celle de la chandelle est développée plus longuement par Jean de Condé dans son Dit de la Candelle (éd. Scheler, t. III, p. 123-38; cf. en particulier les v. 83-84, qui reprennent presque textuellement ces vers-ci).

173. Au sujet du tour voire que: cf., dans A. Tobler, Mélanges de grammaire française (trad. française de la 2^e éd. par M. Kuttner et L. Sudre, Paris, Picard, 1905), le chapitre IX, consacre à "Que unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation, ou à

une interjection":

Dans cette construction, une proposition dépendante, introduite par que, se joint à une proposition principale incomplète; manquant de verbe (p. 73).

(Cf. aussi TL? s. v. que, VIII, 34 et, pour la langue moderne, Maurice Grevisse, Le Bon Usage, 11^e éd., Paris, Duculot, 1980, #271, p. 170).

181-82. Pour la rime de ces vers (ainsi que des v. 683-84), cf. Introduction, chapitre IV A, 2.

182. La lasse, c'est-à-dire "la malheureuse" (cf. l'expression ma lasse d'ame, dont TL, s. v. las, donne de nombreux exemples). La graphie de B --- la laisse --- est sans doute un picardisme (confusion de a et de la diphtongue ay --- cf. Gossen #6, et ici-même, Introduction, chap. IV B, 1, i, a), même s'il serait peut-être tentant d'y voir le verbe laisser (mais il faudrait alors corriger le ms., et lire o le col chargié plutôt que a le).

186. Scheler apparemment, ne connaissait de ce vers que la version qu'en donne B, puisqu'il ne signale pas celle de A comme variante. Mais la leçon de A, qui convient mieux au contexte, est vraisemblablement la bonne, même si J. Ribard, dans son étude (op. cit., p. 211), a pu faire

figurer la leçon de B dans une série de citations destinées à illustrer le "thème de la dégradation" (p. 207) chez notre poète, c'est-à-dire son sentiment que l'époque à laquelle il vivait en était une de décadence morale.

193-94. A noter que les participes joians et conjoians s'accordent avec le sujet du verbe m'en vois, d'où les -s finals.

198. On peut se demander si l'auteur; par l'expression vois de gent, a voulu insister sur la nature de ces voix ("des voix humaines", comme nous avons traduit), ou sur leur nombre ("les voix d'une foule", gent étant un singulier à valeur collective).

203. Scheler avait lu oc (j'entendis), "forme concurrente de of" (Scheler, éd. cit., t. III, p. 345). Cette forme existe effectivement en picard (cf. Gossen, op. cit., p. 133), malgré ce que dit Tobler dans son compte rendu: "das betonte i von audivi kann nicht so spurlos verschwinden" ("le i accentué de audivi ne peut pas disparaître ainsi sans aucune trace" --- Tobler, op. cit., p. 346). L'érudit allemand a cependant raison de lire S'i ot, "et il y avait" ("und es gab da"), car telle est bien la leçon des deux mss.

210.- Le mot haut pose ici problème. Voici ce qu'en disait Scheler (éd. cit., t. III, p. 345-46):

En cel haut, est une façon de parler bien singulière et paraît signifier "au milieu de ce bruit de fête." Aurait-il existé un subst. haut avec l'acception de fête (cp. l'all. hoch-zeit, temps de réjouissance, fête et spécialement fête nuptiale)?

Par la suite, dans son édition des Dits de Watriquet de Couvin (p. 461-2), l'érudit belge revint sur cette question, et à la lumière d'un passage de Watriquet où le mot haut se trouve employé au sens de "hauteur, sommet", il considéra avoir "inutilement conjecturé un sens figuré" pour ce même mot dans le passage de Jean de Condé qui nous occupe ici.

Nous nous sommes rallié, pour notre traduction, à cette conclusion, même si elle ne nous satisfait pas entièrement. En effet, les deux voyageurs se trouvent, à ce point du récit, dans un val (v. 195), et la seule hauteur dont il semble pouvoir être question ici est le mont de l'épisode précédent; or même s'il n'est pas impossible d'identifier les gens mentionnés aux v. 122-3 comme la source des chants joyeux du v. 197, l'insouciance invétérée que leur attribue le poète semble peu compatible avec le désespoir soudain du v. 212.

A moins de conclure à une négligence du poète, par conséquent, c'est peut-être, en définitive, la solution

proposée par Tobler (op. cit., p. 346) qui se révèle la plus séduisante: lire hait ("joie, réjouissance") au lieu de haut.

215. Sur les diverses formes du mot duel (de dolu) dans ce passage, cf. Introduction, Langue du scribe, V, 1, i, k.

218-20. Le mot à mot de ce passage serait d'une lourdeur intolérable dans un texte en prose moderne: "jamais plus je ne voudrais tomber sur pareille douleur, si j'avais le pouvoir de pouvoir me tenir loin de cette douleur".

227. Scheler imprime en un plain, en se demandant (éd. cit., t. III, p. 346) s'il ne faut pas lire enmi plain et TL (s. v. plain) fait de même en citant ce passage; cependant, la leçon des deux mss est clairement enmi plain.

262. Mes (ou mais), dit G. Moignet (Grammaire de l'ancien français. Morphologie - Syntaxe, Paris, Klincksieck, 2^e éd., 1976, p. 334) "peut prendre valeur explicative, introduire une justification": c'est le cas ici, semble-t-il (cf. car en B). Cependant, la proximité

d'un autre mes (v. 260) peut faire trouver plus satisfaisante la leçon de B.

271. La ponctuation de Scheler relie ce vers à la phrase précédente, tandis que nous préférons le rattacher à celle qui suit.

276. La leçon de B semble ici devoir être préférée à celle de A, car la répétition du mot destrece à la rime, sans différence de sens, ne saurait guère être autre chose qu'une distraction du copiste.

290. La graphie de B est ici fautive --- soi essoignier veut dire "s'excuser" ---, mais la confusion entre ces deux paronymes se retrouve ailleurs: cf. TL, s. v. essoignier, un exemple de ce verbe avec le sens de "s'occuper de" ("für jem. sorgen; jem. unterhalten, verpflegen"); par ailleurs, soi ensoignier est aussi attesté dans le sens de "s'excuser" (TL, III, 534; FEW, XVII, s. v. *sunni).

301. La leçon de A semble due à une confusion momentanée, de la part du copiste, entre l'objet (lui, c'est-à-dire le seigneur) et le sujet (eus, les citoyens) du verbe envoier. Ou faut-il, à la suite de Scheler, lire en A

ens en essil? Mais il manquerait alors un pronom régime, lequel, en a. fr. (cf. Moignet, op. cit., p. 136), devant un infinitif régi par une préposition, apparaît régulièrement sous sa forme tonique et immédiatement après la préposition (ce qui exclut, par conséquent, une correction de A telle que Pour ens en essil l'envoier).

306. A première vue, le présent c'est, en rapport avec le passé dis et l'imparfait avoit, peut sembler suspect, d'autant plus qu'il serait facile de le corriger en c'ert. Mais outre que la graphie c'est est tout à fait claire dans les deux mss, on sait que les règles de la concordance des temps sont bien moins rigoureuses en a. fr. qu'elles ne le sont dans la langue moderne (cf. Moignet, op. cit., p. 258).

307-08. Sur le passage au sein d'une même phrase du singulier au pluriel ou vice versa dans l'accord de deux verbes (ici avoit et avoient) ayant pour sujet un singulier à valeur collective (tes gens), cf. Ménard, op. cit., p. 129, #128, 2.

320. Scheler donne de ce vers la version que nous adoptons nous-même, mais sans préciser qu'il corrige, ce faisant, la leçon des mss; il passe ainsi sous silence les

difficultés que présente ce passage, et ses commentateurs, par suite, ne s'y sont pas arrêtés non plus.

Il reste que le v. 320, tel qu'il apparaît dans les mss, rend incompréhensible cette longue phrase (v. 316-325): en effet, il manque alors un antécédent masculin pour le qui du v. 321 (repris par il en 323); de plus, la répétition de l'ame est suspecte, n'étant satisfaisante ni syntaxiquement ni sémantiquement.

Par conséquent, la correction de Scheler nous semble s'imposer. Mais cela admis, le passage ne devient pas pour autant absolument limpide. Précisons donc que nous rattachons, en lui donnant une valeur consécutive, le que du v. 323 au si du v. 320, et que nous comprenons le v. 321 comme une relative explicative se rapportant à l'ome au vers précédent, et le v. 322 comme la complétive du verbe use, introduite par la locution de ce [...] que (soit, littéralement: "l'homme, qui fait à volonté usage de cela même qu'il refuse entièrement à son âme, etc.")

333. La graphie des deux mss est morsure, ce que Scheler a reproduit tel quel, sans séparer les deux mots. Il s'est cependant ravisé en note (éd. cit., t. III, p. 346) et dans son errata (ibid., p. 414), en préconisant la lecture mort sure. Tobler (op. cit., p. 346-7) approuve cette interprétation en faisant remarquer que la mort est

souvent qualifiée d'amere ou de sure dans les anciens textes (cf. ex. dans TL, s. v. sur). Il rejette du même coup comme inutile l'hypothèse qui verrait en sure une forme contracte de seüre (secura). Nous nous rallions à cette opinion, à ceci près que le rétablissement d'un -t à mor ne nous semble pas s'imposer.

334. Les deux mss, curieusement, mettent erronément au pluriel l'adjectif grief, épithète de morsure dont le singulier est attesté par la rime.

344. A remarquer, cet emploi absolu de soi percevoir, pour lequel ni TL ni FEW ne donnent de sens pouvant convenir ici, et que l'on retrouve dans cet autre passage de Jean de Cōndé (Li Dis du Fourmis, v. 132-37, éd. Scheler, t. III, p. 149):

[...] la formis qui s'esvigure
Tant que la vitalle est garnie,
Contre l'yver, si qu'escharnie
N'en puist estre ne decheüe
Car à eure s'est percheüe.

Il semble bien qu'il faille y voir un synonyme de soi pourveoir (v. 281): "prendre ses dispositions, faire preuve de prévoyance, de clairvoyance". (Scheler propose la glose "se pourvoir, se mettre en mesure", mais à la fois pour ce vers-ci et pour le v. 328, où la construction est pourtant différente, soi percevoir y étant suivi d'un infi-

nitif objet; or TL donne un exemple de ce dernier tour, avec la glose "auf den Gedanken kommen, etw. zu tun" ("songer à faire quelque chose"), ce qui convient mieux au contexte du v. 328, semble-t-il, que ce que propose Scheler.)

349. Nous interprétons cui, ici, comme une simple graphie de qui, relatif sujet (cf. B). En effet, même si une lecture qui en ferait un régime pourrait à la rigueur se défendre --- elle, c'est-à-dire Pourveance, étant alors sujet de pourvoit, comme au vers précédent ---, il nous semble plus conforme au mouvement de la pensée dans ce passage de comprendre qu'Entendement, après avoir fait, jusqu'au v. 348, l'exégèse de l'histoire du "roi pour un an", abandonne le langage allégorique pour réaffirmer en "clair" la morale à tirer de cette histoire.

352. De tous biens desconseillie: privée du secours, du support moral (du conseil) de tous les biens spirituels (cf. Roman de Troie, éd. L. Constans, t. V, glossaire, s. v. desconseillié : "d. de joie 20792, qui a perdu la joie").

La leçon de B, en revanche, ne semble pas offrir de sens, malgré la glose de Scheler --- "De tous lieux, en tous points" (éd. cit., t. III, p. 347) ---, pour laquelle

nous n'avons nulle part pu trouver d'exemple concordant. Paléographiquement, par ailleurs, lieus peut facilement être considéré comme une coquille pour biens.

379. L'apposition que constitue ce vers pourrait aussi bien, semble-t-il, être rattachée au mot paistre du vers précédent qu'au v. 380, comme nous le faisons (à la suite de Scheler); mais d'une façon ou de l'autre, la construction de la phrase n'en paraît pas moins heurtée.

391-92. Passage d'interprétation délicate. Voici ce qu'en dit Scheler:

"Pour peu qu'ils (les moutons ou les hommes) aient de la couleur (une toison bien en couleur), ils se promettent (il font ce plaisir) qu'il les dépouilleront (qu'il ont [p. aront] du leur)". Tel est, je pense, le sens de ces vers. Ou serait-ce celui-ci: "Pour peu qu'ils découvrent en eux quelque tache, ils font ce raisonnement qu'ils ont droit à leur bien"? (éd. cit., t. III, p. 347).

Comme on peut le constater, la différence entre ces deux interprétations repose essentiellement sur la valeur accordée au mot couleur --- valeur positive dans le premier cas, péjorative dans le second. Ni l'une ni l'autre de ces valeurs, cependant, ne nous semble satisfaisante: d'un côté, en effet, l'acception "taché" pour couleur n'est pas attestée; de l'autre, nous nous représentons mal en quoi une "toison bien en couleur" (à supposer qu'une

telle chose existe) devrait exciter davantage la convoitise des bergers malhonnêtes.

La solution la plus simple consiste, selon nous, à donner à couleur le sens abstrait de "raison spé cieuse, fausse apparence qu'on donne à une action, à une chose pour les déguiser" (FEW, II, 922), sens bien attesté en a. fr. et qui est d'ailleurs encore en usage dans la langue moderne. Voici donc comment nous comprenons littéralement ces deux vers: "s'ils (les prêtres malhonnêtes) y ont le plus petit prétexte, ils soutiennent, font valoir (font ce pla it que) qu'ils sont maîtres d'une part de leurs biens (les biens de leurs paroissiens)".

394. Nous traduisons "en cette époque" (et non "en ce monde"), conformément à l'interprétation de J. Ribard (op. cit., p. 208; cf. aussi ci-dessus, note du v. 186). La même idée reparaît d'ailleurs, dans une formulation univoque cette fois, au v. 412.

398. Vers apparemment hypométrique, à moins de lire estions. Mais comme on ne trouve, chez Jean de Condé, aucun autre exemple où les terminaisons -ions et -iez soient assurément dissyllabiques, A. Krause (dans ses Bermerkungen zu den Gedichten des Baudouin de Condé und des Jean de Condé, Berlin, R. Gaertner, 1980, p. 28-29)

suggère de corriger par la désinence picarde -iemes (que l'on retrouve par exemple ici-même, v. 483), ce qui est certainement très plausible, même si la forme estiemes elle-même n'est pas attestée dans l'oeuvre de Jean.

Cependant, comme il serait aussi possible de rétablir la mesure en ajoutant un monosyllabe (lors, par ex., devant embatu), et que, d'autre part, les deux mss s'accordent à donner estions, nous avons préféré laisser le vers tel quel. C'est ce qu'avait fait Scheler, mais sans faire état du problème.

406. Scheler met un point-virgule après ce vers, ce qui nous apparaît comme un contresens. Le v. 407, en effet, constitue une causale subordonnée à la proposition qui la précède (v. 405-06), et l'on ne saurait la séparer de cette dernière que par une pause légère.

424. Cf. Matthieu, VII, 15: "Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrisecus autem sunt lupi rapaces" ("Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous déguisés en brebis, mais qui, à l'intérieur, sont des loups rapaces").

428. Cf. Matthieu, VII, 16: "a fructibus eorum



cognoscetis eos" ("c'est à leurs fruits que vous les reconnaitrez").

439. La leçon de B (le mont avalant) peut sembler plus logique que celle de A (le val avalant), mais cette dernière tournure se retrouve ailleurs: cf. Watriquet de Couvin, Dits, p. 264, v. 1040-42:

[...] une vallee
Assez pres d'ilecques trouvames,
Et tout belement l'avalames,
Tant que nous venimes ou fons.

Il faut sans doute conclure que le lieu de transition entre la montagne et la vallée --- la pente, ou le versant, en somme --- peut être assimilé tantôt à l'une et tantôt à l'autre de ses extrémités.

453. On notera que cette relative décrit la riviere (v. 461) et non, bien qu'elle en soit plus rapprochée, la bouche (ce qui serait en contradiction avec le v. 447).

456. Navie, au singulier, a ici un sens collectif que nous ne pourrions rendre par "flotte", car ce mot exclut l'idée de dispersion des navires que le contexte semble exiger.

471. Scheler, qui comprend comme nous --- "Et quant

à ce que la rivière porte des navires (navie, flotte, angl. navy), c'est que (cela signifie que) l'intelligence de l'homme sage..." (éd. cit., p. 348) --- ne met cependant pas ce que navie porte entre virgules; or cela s'impose, puisque c'est que se trouve scindé par cette incise. Signalons, en passant, la dureté de cette construction (à nos oreilles de moderns, tout au moins).

514. Scheler ponctue comme suit: Li riches hom, de l'autre part, --- ce qui pourrait constituer un contresens, de l'autre part ne pouvant avoir ici qu'une valeur déterminative: le sens n'est pas "l'homme riche, d'autre part" (ce qui impliquerait une opposition avec un homme pauvre, alors que les deux hommes dont il est question dans ce passage ont été décrits comme riches: cf. v. 499), mais bien "l'homme riche qui se trouvait de l'autre côté (de la tente)" ou, plus simplement, "l'autre homme riche".

541. Le subjonctif voie exprime ici une indétermination à valeur concessive (ce que nous avons rendu par "quelque... que"). Cf. cet exemple comparable, ailleurs chez notre poète (éd. Scheler, t. III, p. 212, v. 23-5):

Il ne crient ne Dieu ne mort,
Ne l'or cuers point ne se remort
Du mal faire pour riens c'on voie (c'est-à-dire, en somme, "pour quoi que ce soit").

542. On retrouve la même variante, mais inversée, au v. 324 du Dit des Jacobins et des Fremeneurs (cf. éd. J. Ribard): A donne se Diex m'avoie, B se Diex me voie. Or, J. Ribard (p. lxx) considère que le copiste de A se révèle par là plus archaïsant que celui de B: cette affirmation semble pour le moins discutable, puisque les mêmes copistes (et le Dit des Jacobins et des Fremeneurs est dû, en A, au même scribe que le Dit d'Entendement) se permettent de faire alterner les deux formules.

Par ailleurs, Ch. Marchello-Nizia a montré récemment (dans son ouvrage Dire le vrai: L'adverbe "si" en français médiéval, Genève, Droz, 1985) que ces deux formules ne sont pas équivalentes: se Diex me voie (ou, comme ici-même au v. 980, se Diex me sequeure), avec verbe au subjonctif, sert, tout comme si m'aît Diex, à garantir devant Dieu la véridicité d'une énonciation (cf. op. cit., p. 231); en revanche, se Diex m'avoie, avec verbe à l'indicatif, constitue une hypothétique, que l'on pourrait traduire ici par "si tant est que Dieu me guide, m'éclaire, me garde de l'erreur (ce qui pourrait ne pas être le cas en ce moment précis)".

Le contexte, ici, permet l'une ou l'autre formule; dans le passage mentionné des Jacobins et des Fremeneurs, toutefois, il semble bien que seul se Diex me voie (leçon de B) puisse convenir, et que par conséquent c'est A qui,

par la confusion qu'il opère entre les deux formules, se montre le plus "moderne" sur ce point --- si tant est que cette confusion ne remonte pas à l'auteur lui-même.

Par ailleurs, notons que la leçon de B a ici l'avantage, apparemment, d'éviter une rime identique. Il est probable, toutefois, que le verbe veoir dans se Diex me voie, tournure plus ou moins figée et sentie comme un tout, a perdu son identité propre et ne se confond pas avec celui du vers précédent, qui conserve son sens plein.

544. L'envoisement (ou joie), rappelons-le, constitue pour Jean de Condé (à l'instar de bien d'autres moralistes médiévaux) une véritable vertu, qu'il aime à retrouver chez les grands: inséparable de la largesce, elle est une des composantes de la gentillesce, de la noblesse à la fois sociale et morale (cf. J. Ribard, op. cit., p. 149).

569. La leçon de B, ret (lire rest, sans doute), est intéressante (cf. la glose de Scheler, t. III, p. 348:

"Celui là, par contre, qui se tient gaiement".
Le par contre est exprimé par le re renfermé dans le verbe rest.)

La leçon de A, cependant, si elle articule moins nettement l'opposition, ne s'en justifie pas moins, car le fait d'être assis est un des éléments qui caractérisent l'attitude du second homme riche et qui l'opposent à celle

du premier (comparer v. 519 et v. 505-06).

572. La version de ce vers que donne le ms. A nous incite à donner au mot niches deux valeurs: cette sottise dont le second homme riche est dépourvu, c'est d'une part, évidemment, celle de l'avare --- c'est ce qu'explicite la version de B, et par ailleurs les adj. niche et aver sont souvent associés dans les textes (cf. ici-même, v. 1464 et note); d'autre part, cependant, cet homme doit aussi savoir faire preuve d'une libéralité digne de son rang sans pour autant se montrer sottement prodigue: c'est dans ce sens que nous interprétons l'adv. hounestement au vers suivant.

Par conséquent, la leçon de A nous semble, ici encore, plus intéressante que celle de B, où niches, à cause de sa place dans le vers, ne paraît pas pouvoir être dissocié de l'avarice et où, de plus, qui n'est [...] chices constitue une redondance banale par rapport à qui est larges au vers précédent.

620. Bien que nous préférions rapporter ces adjectifs à houmes, il est sans doute possible de comprendre qu'ils modifient plutôt arbres: c'est ce qu'a fait B. J. Whiting dans son article "Proverbial Material in the Poems of Baudouin and Jean de Condé", Romanic Review, XXVII, 1936,

p. 210.

645. Feuille, flour et fruit sont ici des singuliers à valeur collective. A noter, cependant, que le ms. B met au pluriel le seul flours et qu'au v. 685, inversement, c'est A qui se comporte ainsi. Peut-être la valeur collective de flour était-elle quelque peu inhabituelle pour ces copistes?

660. Scheler fait se terminer avec ce vers la question commencée au v. 655 (il met une virgule à la fin de 659). Il nous semble beaucoup plus justifié de ponctuer comme nous le faisons, et de comprendre dans le sens explicité par notre traduction.

665. Nous conservons la leçon des deux mss, même si elle est étrange: le verbe dist se trouve doté de compléments secondaires construits de deux façons différentes, l'un avec la préposition a, les trois autres (v. 666) directement. De plus, la répétition du mot Dieu dans ce vers et les deux suivants peut paraître suspecte. La correction proposée par Scheler (lire adiés plutôt que a dieu au v. 665) est par conséquent séduisante, mais ne s'impose pas absolument, étant donné l'accord des deux mss et le fait que la faute, s'il y en a une, est peut-être

)
 ailleurs. De toute façon, le texte tel qu'il se présente offre un sens, même s'il peut sembler d'une syntaxe boiteuse.

672. "Deux enfers", c'est-à-dire, sans doute, un enfer terrestre, celui de la souffrance corporelle, et l'enfer de l'au-delà où souffrira son âme, damnée par suite du péché que constitue son désespoir.

676. "Le sens de dont n'est pas clair", dit Scheler (éd. cit., t. III, p. 349), et force nous est de le reconnaître à notre tour. Avons-nous affaire au relatif --- "repentans de cela (dont il est coupable)" --- ou à l'adverbe --- qui pourrait alors marquer "une certaine vivacité de ton" (Moignet, op. cit., p. 290)?

698. La leçon de A nous semble ici fautive. Quant, en effet, peut avoir une valeur causale, mais au sens de "puisque" (cf. Ménard, #235, et Moignet, p. 238 et 241), ce qui ne convient pas ici. De plus, la répétition de ce même mot au vers suivant nous paraît suspecte.

Nous avons donc adopté la leçon de B, qui est, quant à elle, tout à fait satisfaisante: que explicatif, en réponse à pour quoi?, est en effet bien attesté (cf. Ch. Marchello-Nizia, Histoire de la langue française, p. 294,

où des exemples de ce tour sont signalés chez Guiot de Provins et chez Joinville).

699-700. Cf. Distiques de Caton:

Reçoif volentiers la poverte
Que dameldieu t'aura soufferte;
Riens contre Dieu ne doiz requerre,
Car tu naquis tot nuz seur terre. (J. Ulrich,
 "Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-
 Cato [...]", Romanische Forschungen, XV, 1904,
 p. 53)

711-13. Les préceptes formulés ici constituent la conclusion de l'ensemble formé par cet épisode et le précédent, ensemble où sont illustrés les deux aspects de la vertu de "suffisance": cf., à ce sujet, Li Dis des rikeces c'on ne peut avoir de Jean de Condé (éd: Scheler, t. II, p. 133-136, en particulier v. 58 ss.). (Cf. aussi P.-Y. Badel, Le Roman de la Rose au XIV^e siècle, sur ce thème dans le Roman de la Rose et la littérature du XIV^e siècle).

720. Il faut bien lire goucés (même chose au v. 870), et non pas gouces ou gonces comme le faisaient Scheler et, à sa suite, Godefroy et le FEW (qui considère cependant la forme en -on- comme une erreur, bien que telle soit bien la leçon du ms. B --- cf. ci-dessous note du v. 1081): il s'agit en effet de la forme fléchie de goucet (cf. TL, IV, 407), diminutif de gouz "sorte de chien" (FEW, II, 1591).

739. Tout en signalant la leçon de A, Scheler rétablit la mesure de ce vers tel qu'il apparaît dans B en imprimant gaaignon; mais cette forme trisyllabique n'existe pas, comme l'a montré G. Paris (Romania, XXIX, p. 137). La leçon de A s'impose donc.

763. Comme le signale Scheler (éd. cit., t. III, p. 349), Baudouin de Condé avait déjà traité, dans son Conte d'Envie (ibid., t. I, p. 107-118), ce thème de "la médiansance, fille de l'envie".

782. La répétition du mot ostel en A nous semblant suspecte, nous adoptons la leçon de B, qui par ailleurs améliore le sens. La cour et l'hôtel (ou maison) du roi sont en effet deux institutions distinctes. La première est composée des grands officiers ainsi que de vassaux laïcs et ecclésiastiques, et elle est convoquée par le roi quand il le juge nécessaire (cf. Jean Hilaire, Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XI-XIX siècles), Paris, Dalloz, 3^e éd., 1976, p. 76-77): c'est à l'occasion de l'une de ces convocations de sa cour par Noble que prend place l'épisode qui va suivre.

L'hôtel du roi, quant à lui, constitue l'entourage du roi; c'est "une réunion permanente de gens hébergés et nourris dans le Palais et suivant tous les déplacements du

roi" (ibid., p. 76). Il se compose des grands officiers (dont la fonction, domestique à l'origine, a pu par la suite, du moins pour certaines d'entre elles --- celle de sénéchal, par exemple ---, devenir étatique) et de domestiques de moins haut rang. C'est le "maître de l'hôtel" qui en a la direction générale (cf. Achille Luchaire, Manuel des institutions françaises; période des Capétiens directs, Bruxelles, Culture et civilisation, 1964, p. 531-32).

791. Il ne semble pas sans intérêt de signaler que Jean de Condé utilise une formule presque identique à celle-ci pour décrire le pouvoir d'un autre conseiller peu recommandable (du moins selon l'opinion qui avait cours avant sa réhabilitation), mais historique celui-là, Enguerrand de Marigny:

onques el royaume de France
N'en ot onc nul de sa puissance,
Car tout ainssi qu'a lui plesoit,
Du roy sa volenté faisoit.
Plus ert que roys, quar c'iert tout sien;
Li roys sans lui ne feïst rien,
Il pooit commander et faire.
 (Li Dis du Segnour de Maregni, éd. Scheler, t. III, p. 270, v. 95-101)

802. Les jacobins (c'est-à-dire les dominicains, ou frères prêcheurs) portaient, par-dessus leur tunique blanche et leur scapulaire à capuchon pointu, une "chape

noire, également garnie d'un capuchon dans lequel s'insère le capuchon du scapulaire" et leur servant de manteau (Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique, Paris, Letouzey et Ané, t. XVIII, p. 1388). C'est sans doute à cette chape qu'il est fait allusion ici.

803. L'expression mestres de lois, que nous n'avons pas trouvée dans les dictionnaires, doit signifier "théologien" (lois au sens de "religion"), étant donné la spécialisation des dominicains en ce domaine.

806. Les cordeliers (c'est-à-dire les franciscains), comme d'ailleurs les dominicains, étaient très recherchés comme chapelains et confesseurs, en particulier auprès des rois de France (cf. A. Luchaire, op. cit., p. 108).

812. Les chambellans étaient les "officiers à qui incombaient le soin et la garde de la chambre à coucher du roi" (Luchaire, op. cit., p. 528). Etant toujours en contact avec le roi, ils étaient bien placés pour acquérir une grande influence sur lui (Martin, on le verra, est avec Renart et Ysengrin l'un des favoris de Noble).

Par ailleurs, un chambellan particulièrement habile dans son service devait sans doute pouvoir se rendre indispensable, d'où le désarroi de son maître en son

absence. A ce sujet, un rapprochement éclairant semble pouvoir être fait entre notre passage et celui-ci, tiré du Dit du Magnificat de Jean de Condé (éd. Scheler, t. II, n° XXXV, v. 117-124):

Et li fols rois, qui couvoitoit
Le baing, par lui se delitoit,
Tant que li bains fu refroidiës.
Quant vit ses cambrelens widiës,
Crie haut con sauvaige bieste
Et fait ciere amere et rubieste,
Après aighe caude se dierve,
Mais il ne troeve qui le sierge.

819. Le terme de sénéchal désigne, au moyen âge, deux réalités différentes mais qui semblent quelque peu confondues ici.

D'une part, le sénéchal est "le second personnage du royaume après le souverain, une sorte de vice-roi, investi de tous les pouvoirs" (Luchaire, op. cit., p. 521) --- c'est bien cette dignité que semblent décrire les v. 817-18. Il a des fonctions administratives, militaires, judiciaires, domestiques enfin: "il est l'intendant général de la maison du roi, préside au service de la table et surveille tout ce qui concerne la bouche" (ibid., p. 521) --- c'est à ce rôle que paraissent faire allusion les v. 957-58.

Cependant ces fonctions attribuées à Ysengrin semblent en contradiction avec la désignation de Renart comme souverains de la court (v. 782) et mestres de l'ostel le

roy (v. 783). Cette dernière charge, d'ailleurs, n'est rien d'autre que l'héritière des attributions domestiques du sénéchal, car ce poste, trop puissant, fut laissé vacant par les rois de France à partir de 1191.

Par conséquent, il ne faut pas chercher à retrouver ici une répartition rigoureuse des tâches entre Ysengrin et Renart: pour l'auteur, ces termes renvoient sans doute plus à une tradition littéraire qu'à une réalité historique bien précise.

D'autre part, le sénéchal est aussi, dans certaines régions, un équivalent du bailli: il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de fonctionnaires locaux, chargés de représenter le roi dans les diverses circonscriptions de son royaume et possédant, entre autres, des attributions financières (cf. Luchaire, op. cit., p. 546-47). C'est sans doute à ce titre qu'aux v. 1046-51, Ysengrin sera dénoncé comme l'exemple même de ceux qui dépouillent les pauvres gens au profit de la cour royale --- passage à rapprocher, d'ailleurs, de celui-ci, dû lui aussi à Jean de Condé:

Baillieu et prevost et maieur
Qui sont de gent grant esmaieur
Et si couvoiteus sont d'argent,
Qu'il estranglent la povre gent (éd. Scheler,
 t. III, p. 323, v. 55-58; à rapprocher aussi du
Roman de la Rose, éd. F. Lecoy, v. 11507 ss.)

822. La leçon de B est peut-être celle à laquelle on s'attendrait davantage, mais celle de A reste tout à fait acceptable, le roi ayant fort bien pu agir sur la recommandation de Renart --- n'apparaît-elle pas, d'ailleurs, comme la lectio difficilior?

838. Scheler, et avant lui Chabaille, ont lu Li au lieu de Si. Ils ont donc rattaché cette phrase (v. 837-38) à la précédente, li ne pouvant renvoyer qu'à Tardieu. Cependant, la leçon des deux mss est bien Si; le lien, par conséquent, est avec ce qui suit.

846. "Et était chargé de la vaisselle", glose Scheler. Il s'agit plutôt, sans doute, de la fonction de servant de l'escüele, "officier de la table du roi, qui sert les plats" (cf. TL, v. servant, et FEW, XI, 538).

852. Scheler suggère que comparage, "si ce n'est pas une forme variée de compérage, doit signifier accord mutuel" (éd. cit., t. III, p. 350): hypothèse inutile, car comparage est bien attesté comme forme de comperage, au sens de "relation entre le parrain ou la marraine et les parents d'un enfant" (FEW, II/2, 974). Renart et Ysengrin sont d'ailleurs désignés comme compères dès les premières branches du Roman de Renart.

874. Noter l'imparfait haioit (B a la forme normale haoit), forme quelque peu insolite mais attestée (TL, IV, 832, en donne un exemple chez Philippe Mousket), et qui a ici l'appui de la rime. Elle reparaît au v. 902.

879-80. A remarquer, le masculin de martres (attesté par l'accord de messagiers et de cil), ce qui semble bien être une licence prise par le poète, car ce mot est partout ailleurs féminin, de même que le personnage littéraire qui lui correspond: dans Renart le Nouvel, par exemple, la martre se nomme dame Estoute (éd. H. Roussel, v. 5687) (à noter que Jean de Condé évite de lui attribuer un nom).

Dans le Couronnement de Renart, toutefois, cet animal apparaît sous son nom latin, qui est traité comme un masculin: dant Mustela (éd. A. Foulet, v. 1787); mais conclure de ce seul fait à une influence de ce texte sur Jean de Condé serait sans doute aventuré. Plus significatif, à coup sûr, est le fait que tous les animaux dotés de charges par Renart sont masculins, et qu'il devait être impensable de faire occuper par une femme un poste à la cour. Il reste que la martre, mâle ou femelle, est sans doute un animal tout indiqué pour le rôle de messenger.

890-01. Ceux dont il est question ici sont sans doute les animaux mentionnés aux v. 943-55, parmi lesquels il en

est plusieurs qui exerçaient dans les anciennes branches des fonctions que Renart a désormais attribuées à ses amis: BricheMER, par exemple, était sénéchal, et Belin était chapelain. Leur présence à la cour, dans cet épisode, est justement due au fait que le roi a convoqué une court pleniére (cf. 773-75).

910. La leçon de B semble ici plus naturelle, moins heurtée que celle de A, laquelle cependant reste acceptable.

913. Scheler a compris que la table d'honneur devait être ronde, et que s'y trouvaient, d'une part, les convives placés à la droite du roi (deseure) et, d'autre part, "la dame assise par dessous, c.-à-d. à la gauche de Sa Majesté, qui était Berthe" (éd. cit., t. III, p. 351). Mais comme l'a fait remarquer Tobler dans son compte rendu (op. cit., p. 347), cette dernière affirmation est contredite par le v. 925, où c'est Hersent qui est invitée à venir s'asseoir à la gauche du roi, la reine étant assise à sa droite. Par conséquent, dit Tobler à juste titre, il faut sans doute se représenter une table rectangulaire, les convives étant assis tous du même côté dans l'ordre suivant: d'abord Renart, à l'extrême droite, à la place d'honneur (v. 914-15); puis la reine (v. 913), le roi, Hersent, Renardel (v. 926), Emmeline (v. 927), Roussel (v. 932) et enfin

Berte. Cette dernière et Renart pourraient à la rigueur, être assis aux deux bouts opposés, mais l'un des côtés longs de la table doit rester libre, car c'est par là que se fait le service.

922. Chabaille écrit aresbaudir, ce que Scheler, tout en le signalant, n'imite pas. Et c'est lui qui a raison, car outre que le verbe aresbaudir ne se retrouve pas ailleurs, le tour où pour, séparé de l'infinitif qu'il régit, est repris devant lui par a, est tout à fait courant. Il arrive même que les deux prépositions soient utilisées concurremment sans que rien les sépare (cf. Moignet, op. cit., p. 299). Signalons d'ailleurs cet autre vers de Jean de Condé (éd. Scheler, t. II, p. 305, v. 6), qui ne diffère de celui-ci que par la position du régime: Pour le cuer plus a resjoir.

924. L'expression "la vielle", dans la bouche de Renart, désigne aussi Hersent dans la branche XIV (v. 544) du Roman de Renart (cf. éd. Roques, t. V).

946. Voici le commentaire de Scheler sur ce passage:

De quoi, en réalité, se plaignait le sanglier? De ce que Brun, qui était "vil et lourd", est venu à se trouver à côté de Brichemer, le cerf, ou de ce qu'il eut lui-même ce dernier pour

voisin? ou enfin de l'absence d'ordre en général? L'historien nous laisse dans le doute à cet égard. Quant à la mauvaise humeur du lièvre, elle provenait sans doute du voisinage de l'âne, qui lui semblait compromettant. (éd. cit., t. III, p. 351).

Nous inclinons plutôt, quant à nous, à attribuer la colère du sanglier, ainsi que celle du lièvre (v. 949), au fait que les animaux dont il est question ici seraient précisément ceux qui sont ordinairement exclus de la cour (cf. v. 892): étant obligés, pour cette occasion, d'y figurer, il semble normal qu'ils ne soient guère de bonne humeur et qu'ils s'indignent, entre autres choses, du peu d'égards qu'on leur accorde, par contraste avec ceux dont sont entourés les convives de la table d'honneur.

Si l'auteur a choisi, plutôt que d'autres, le sanglier et le lièvre comme interprètes d'une colère qui doit être commune à tous ces animaux en disgrâce, c'est sans doute parce qu'il avait en tête certains passages des branches primitives du Roman de Renart. Le sanglier, par exemple, est décrit dans la branche VIIb (éd. Roques) comme étant particulièrement attaché à la justice:

Baucant le sanglier, qui de droit
En nul sans ganchir ne voloît (v. 6327-28)

Quant au lièvre, la formulation du v. 954 est évidemment une réminiscence de la branche I:

Tel paor ot Coarz li lievres
.III. jorz l'en pristrent les fievres (v. 373-74).

952. La leçon de B est intéressante en ce qu'elle donne le nom de l'âne, mais le verbe sisent dont ce nom prend la place est indispensable.

960. Cf. Renart le Nouvel (éd. H. Roussel), v. 323-26:

Martinés li fiex Cointerel
S'i maintint che jour bien et bel
Qui faisoit le bouche et le moe
A tous.

1003. Que représente dont, ici? Apparemment les menestrel (v. 1001), auxquels s'appliquerait aussi tous les autres au v. 1004. Cette dernière expression peut sembler bizarre, cependant, si l'on se rappelle que les ménestrels ne sont que trois (v. 866); mais peut-être l'auteur lui-même a-t-il oublié ce détail? Ou bien faut-il comprendre qu'il y avait, en plus des trois ménestrels attitrés, d'autres amuseurs divers invités pour l'occasion (en prenant garde, toutefois, que Jean de Condé réserve généralement le titre de "ménestrel" aux poètes et aux musiciens, qu'il distingue des vulgaires "jongleurs": cf. J. Ribard, op. cit., p. 89)?

Par ailleurs, on peut toujours estimer que dont se réfère aux sens (v. 1002), signifiant "talents" (ou encore, dans un sens concret, "compositions poétiques"?)

Dans l'impossibilité de trancher, nous avons laissé notre traduction volontairement ambiguë.

1020. Ce vers a quelque peu embarrassé nos prédécesseurs. Chabaille, pour sa part, imprime:

Toute la Cours va par eux trois
Et li conseus le Roy, des trois
Ysengrin, Martin et Renart (éd. cit., p. 28, v. 693-95).

Scheler signale à juste titre que destrois n'est pas à scinder: il s'agit d'un adjectif se rapportant à conseus; d'après la leçon de B, cependant, il écrit par eus trois, Est li conseus le roy destrois: Ysengrin etc., en interprétant Est comme un C'est.

Krause, enfin, fait remarquer (op. cit., p. 29) que les trois noms du v. 1021 étant au cas oblique, il faut naturellement les comprendre comme apposition à par eus trois; le v. 1020, à son avis, est à prendre comme une parenthèse, et Est doit être corrigé en C'est.

Ce qui ressort de tout cela, c'est avant tout que c'est la leçon de B qui fait problème: celle de A offre un sens tout à fait clair.

1027. Diviers au sens d'"étrange", comme au v. 401, et non pas "mauvais", comme le veut Scheler (éd. cit., t. III, p. 352): le narrateur, en effet, exprime ici moins

son indignation que son étonnement devant la faveur dont jouit à présent Renart, alors que par le passé il était universellement haï.

Par ailleurs, signalons que la ponctuation de Chabaille met tout ce passage (v. 1027-32) dans la bouche d'Entendement, ce que ne semblent guère permettre les expressions Lors dis et dist il (v. 1033), qui annoncent normalement des changements d'interlocuteurs.

1033-35. Passage à rapprocher de Renart le Nouvel, v. 2968-70:

En tous grans osteus Renars regne
Au jour d'ui, dont c'est grans douleurs
Qu'il regne en cours de grans signeurs.

1055. Scheler suggère que l'expression oster busches, "comme synonyme proverbial de flatter", se rapporte "à l'officieux courtisan qui enlève les obstacles qui se présentent sur la route de son maître" (éd. cit., t. III, p. 353).

En fait, busches est à prendre ici au sens d'"éclat, écharde, esquille" ("Splitter", TL, I, 1208), comme l'atteste le rapprochement qui s'impose avec d'autres expressions similaires, telles que oster poutie ou oster plume --- cf. la glose que propose TL pour oster la plume à aucun:

in Kriechender, listiger Dienstbeflissenheit
 jem. Flaum von den Kleidern oder aus den Haaren
 ablesen ("enlever le duvet des vêtements ou des
 cheveux de quelqu'un, par empressement servile
 et ruse") (VII, 2011).

Par ailleurs, la rime de ce couplet étant apparemment
 défectueuse, Scheler la corrige en écrivant buisses:
puisses --- puisses étant la leçon de B (et la forme
 normale) et buisse(s) étant un doublet de busche (le FEW,
 XV/2, 30-31 le rapporte à *buscia, alors que c'est *buska
 qui donne busche).

Cette correction est très satisfaisante, mais il ne
 faut peut-être pas rejeter trop vite la leçon de A, car
 la forme pusses (et donc busses) pourrait s'expliquer par
 la tendance wallonne (ainsi que lorraine et bourguignonne)
 à réduire à u la diphtongue ui (cf. L. Remacle, Le Problème
de l'ancien wallon, Liège, 1948, p. 68; M. K. Pope, From
Latin to Modern French [...], #1321, vii et #1322, xiii; et
 P. Fouché, Phonétique [...], p. 287, Rem. II).

1068. Nous assimilons cette proposition à un adverbe
 de lieu du verbe a espandue: "c'est aussi loin que s'étend
 le monde qu'il (Renart) a répandu sa renardie". Par
 conséquent, nous ne séparons ce vers du suivant par aucune
 ponctuation, à l'encontre de Scheler (qui met une virgule
 après reonde), mais en accord avec Chabaille.

1081. La graphie insolite sontainne (l'étymon est lat. pop. solitaneam; le ms. B a la forme normale sou-tainne) est bien celle que présente le ms., même en tenant compte de la difficulté à distinguer u et n. Elle pourrait évidemment être due à un lapsus du copiste, mais comme elle semble appuyée par la rime, nous la conservons. Sans doute n'est-ce pas là un argument d'un grand poids, car la rime est déjà léonine sans cette syllabe. Nous sommes néanmoins tenté d'y voir une manifestation graphique de la confusion entre les sons ou et on, fréquente en moyen français (cf. G. Lote, Histoire du vers français, t. III, p. 305) mais apparaissant dès le XIII^e siècle (cf. Ch. Marchello-Nizia, Histoire de la langue française [...], p. 81, qui rattache ce fait à la fermeture de o+n en u en picard), et à laquelle il faut peut-être attribuer aussi les graphies goncés (pour goucés) que présente B (v. 720 et 870).

1114-15. Scheler (éd. cit., t. III, p. 353) suppose entre ces deux vers l'ellipse d'un que, au sens de "afin que", et comprend: "Que personne ne vint à son secours, pour empêcher que la bête ne l'étranglât à l'instant". Mais cette ellipse lui paraissant "trop insolite pour ne pas soupçonner ici une faute", il suggère de substituer que à ne, pour obtenir le sens "qu'aucun des assistants n'osa lui porter secours, car la bête l'eût étranglé à

l'instant".

Pour notre part, nous croyons préférable de conserver le texte tel qu'il se présente, et de comprendre le v. 1115 comme une concessive. Cette solution, tout en étant la plus simple, offre selon nous un meilleur sens que l'une ou l'autre de celles que propose notre prédécesseur.

1117. Scheler met un point à la fin de ce vers-ci, et une virgule à la fin du v. 1119, mais l'anacoluthé que cela introduit dans la phrase ainsi formée (v. 1118 à 1121) est bien forcée, et surtout bien inutile, comme en témoigne la ponctuation que nous adoptons.

1136. "Que serait peut-être préférable à qui, en corrélation avec le tant du vers précédent", suggère Scheler (éd. cit., t. III, p. 353). Il est vrai que le mouvement de la phrase y gagnerait et qu'une confusion de que et de qui à l'une ou l'autre étape de la tradition manuscrite est très facile à concevoir.

1153-54. Nous adoptons pour ces vers la ponctuation proposée par Krause (op. cit., p. 29), qui fait remarquer que le quant du v. 1152 est un adjectif exclamatif ("que de...!"), employé au singulier à valeur collective (pour lequel il donne un exemple pris chez Baudouin de Condé).

La ponctuation de Scheler, en effet, outre qu'elle semble donner à quant une valeur causale ou temporelle, apparaît bien moins satisfaisante: Et fet vil lués que touchié l'as; Nus ne le veut aprouchier. Las!

Par ailleurs, la pour le au v. 1154 (leçon de A) est manifestement une erreur, car l'antécédent ne peut être que le cors du v. 1152.

1176. Contrairement à Scheler qui, ayant mis un point-virgule à la fin du vers précédent, clôt ce vers-ci par un point, nous préférons le rattacher aux suivants. Il nous semble que le mouvement de la phrase l'exige.

1179-80. Mot à mot, "Eve, qui fit se résoudre (amordre) Adam à mordre la funeste morsure de la pomme" (accusatif interne).

1190-91. On est un peu surpris de ce que l'attitude décrite dans ces vers soit attribuée à Entendement plutôt qu'au narrateur (cf. v. 87-88).

1197. Nous écrivons S'i (alors que Scheler écrit Si) d'après ce passage du Roman de Troie que cite le TL (VII, 203) au mot parchemin:

Trop par en est grant la matire

Que [...]

Trop i covendroit parchemin (v. 23202)

Il semblerait, d'ailleurs, que Jean de Condé ait connu le Roman de Troie (cf. J. Wiegand, Jean de Condé. Literarhistorische Studie, p. 81).

1206. Remarquer la faute de déclinaison, commune aux deux mss: soumiers, sujet pluriel de s'en aloient (alors que l'adjectif se rapportant à ce nom est quant à lui décliné régulièrement: chargië, v. 1207).

1209-10. Cf. v. 51 ss.

1216. Au sujet de la leçon de B, Scheler écrit

Ne li fist pas paraît signifier "ne lui profita pas"; facere pour proficere. Ou faut-il traduire: Ce n'est pas sens ni bonté, etc., qui le firent "monter en tel puissance"? Dans ce cas, il faudrait cependant l'accusatif le (éd. cit., t. III, p. 354)

C'est évidemment cette seconde lecture qui s'impose: d'une part, la leçon de A, dont Scheler ne semble pas avoir eu connaissance ici, est précisément Ne le fist; d'autre part, la leçon de B représente sans doute, en fait, Ne le li fist ("Ne fit pas cela pour lui"), avec ellipse du régime direct, comme c'est la règle en a. fr. (cf. Ménard, op. cit., #50, et ici-même v. 302, 882, 977, etc). Il

n'est donc nul besoin de forcer le sens usuel de faire,
comme le voudrait Scheler.

1233. A quoi faut-il rapporter las? Il semble que ce
puisse être aussi bien à nous qu'à les. Si c'est à nous,
on serait tenté de traduire comme suit: "Dégoutés, nous
les laissâmes..." Cependant, cette acception de las
n'apparaît, selon le FEW (V/1, 195), qu'en moyen français
(chez Eustache Deschamps). Aussi préférons-nous traduire
en rapportant cet adjectif au régime.

A noter la leçon de B (la), qui est intéressante,
mais qui fait quelque peu figure de lectio facilior.

1246-48. Cf. le proverbe Ç'advient en un jour que
n'advient en cent anz (Morawski #315).

1283-84. Nous poncturons ici différemment de Scheler,
qui met un deux-points à la fin du v. 1284 et qui imprime
la version de B:

Si en vois apparant la moustre
Et la senefiance en moustre.

Outre que la valeur de cette leçon nous apparaît
douteuse, il nous semble plus logique de relier ces vers
à ce qui précède plutôt qu'à ce qui suit. Le moustre dont
il est question ici désigne en effet, selon nous, la scène

des serviteurs du contret se battant entre eux pour sa fortune, scène dont la signification vient d'être expliquée, et non le lais pas du v. 1285, comme l'indique la ponctuation de Scheler.

Le moustre mentionné aux v. 1253 et 1267, quant à lui, nous paraît devoir être identifié avec la scène du contret précipité à bas de sa monture.

1297. Scheler considère le tour sans point arrestant comme "une particularité très-remarquable", et se demande, "vu l'étrangeté du fait [...], s'il ne faut pas construire arrestant sans point et expliquer sans point comme une locution adverbiale valant 'aucunement'" (éd. cit., t. III, p. 354-55).

Cet embarras est injustifié, cependant, car comme le signale Tobler dans son compte rendu (op. cit., p. 347-48),

Die Verwendung des Gerundiums als Casus des Infinitifs hat im Altfranzösischen, namentlich nach sans, nichts Auffallendes, und man braucht nicht zu der von Herrn Sch. vorgeschlagen Deutung Zuflucht zu nehmen. ("L'usage du gérondif comme un cas de l'infinitif n'a en ancien français, surtout après sans, rien de remarquable, et l'on n'a pas besoin d'avoir recours à l'interprétation proposée par M. Scheler.")

Une liste d'exemples tirés de différents textes vient étayer cette remarque.

1299. Le pluriel de as et de plains nous a incité à rétablir un s à champ, malgré notre principe de ne pas corriger les fautes de déclinaison, car il nous a semblé que cette absence de la marque du pluriel, à une telle proximité de l'adjectif et de l'article dûment déclinés quant à eux, ne pouvait être qu'un lapsus du copiste.

La leçon de B, d'ailleurs, tout en donnant de cette expression une forme légèrement différente (a plains champs), ne peut que cautionner cette correction.

1324. La leçon de B peut sembler ici plus naturelle que celle de A, puisqu'elle coordonne deux futurs qui se suivent immédiatement, alors que A coordonne deux impératifs (Vien et poursivons) séparés par un futur. Cette dernière tournure n'est cependant pas impossible, comme essaie d'en rendre compte notre traduction.

1346. Littéralement, "en quelque endroit qu'elle la voie ou qu'elle la sache être". Que sache soit bien ici une forme de savoir (et non de sachier, par exemple) est attesté par l'exemple suivant, autre occurrence de la même expression sous la plume de Jean de Condé:

[...] ordure,
 Nient plus que tache ne laidure
 Ne lairoit que sur lui eüst,
 Ou qu'il le veüst ne seüst (éd. Scheler, t. III,
 p. 139, v. 13-16)

1347. Il semble y avoir eu chez les deux copistes (pour A, cf. v. 1389) une confusion entre escurer (cf. fr. mod. "récurer") et oscurer (cf. mod. "obscurcir"), confusion sans doute favorisée par le fait que ce dernier mot apparaît parfois sous la forme escurer en a. fr. (cf. TL, VI, 1331 et FEW, VII, 208-281). En B, par ailleurs, la confusion a été assez complète pour amener le remplacement de netie par nercie, ce qui évidemment fournit un excellent synonyme à oscure, mais rend ce vers parfaitement absurde dans le contexte.

1380. La leçon de B est ici évidemment inacceptable, puisque Penitance sera le nom de la troisième dame (cf. v. 1393). D'ailleurs, Scheler adopte pour ce vers la leçon de A.

1390. Faut-il, pour rétablir la mesure, supprimer li, ou enlever le s à pechieres? Nous préférons conserver la leçon de A, car l'article, malgré la leçon de B, ne semble pas de trop (cf. le v. 1381, par exemple), et d'autre part la finale -es, où le s n'est pas étymologique peut fort bien être lue comme si elle n'avait pas de valeur syllabique.

1415. Le féminin cesti renvoie sans doute à voie

(v. 1413) qui, par métonymie, équivaut ici à l'eür que l'on trouve sur cette voie.

1422. Scheler imprime pour ce vers la leçon de B, tout en se disant "tenté de corriger ainsi ce vers: Moustree provance pleniére. Le mot pourveance ne paraît guère convenable ici" (éd. cit., t. III, p. 355). La lecture qu'il propose si timidement correspond à la leçon de A, qu'il ignorait apparemment et qui encore une fois est sans contredit la bonne.

1440. Pour Scheler, qui imprime sans correction la version que B donne de ce vers,

° Encore est l'impératif d'un verbe, encorer, que je rencontre pour la première fois et que je ne sais pas expliquer autrement que par "mettre en coeur", prendre goût à. (éd. cit., t. III, p. 355)

Il ajoute que la "structure de la phrase ne permet pas de prendre le mot pour l'adv. encore" et que c'est l'"étrangeté du verbe encorer" qui a sans doute amené le copiste de A à modifier le texte (et ce maladroitement, puisqu'il fait disparaître la rime).

Dans son compte rendu de l'édition Scheler, E. Littré accepte cette explication et renchérit: "Encorer est fait comme notre mot écoeurer, et on peut le regretter au lieu de la locution avoir à coeur" (E. Littré, Etudes et

glanures pour faire suite à l'Histoire de la langue française, Paris, Didier, 1880, p. 261).

En dépit de cette caution, cependant, force nous est de nous ranger à l'avis de Krause (op. cit., p. 29), qui fait remarquer à juste titre que

Wäre encore, wie Sch. annimmt, Imperat. eines --- sonst unbekannten --- Verbums encorer, so würde die Grammatik n'encore verlangen. Encore ist wohl einfach das Adverb; dann muss am Anfang (mit A) De gelesen werden. ("Si encore, comme Scheler le suppose, était l'impératif d'un verbe --- jusque là inconnu --- encorer, la grammaire demanderait n'encore. Encore est tout simplement l'adverbe; il faut alors lire au début (avec A) De.")

La correction qu'il faut apporter au texte de B pour l'adapter à l'adv. encore est beaucoup plus facile à réaliser que celle qui serait nécessaire si l'on avait affaire à un verbe. Il reste, toutefois, que nous n'avons plus d'explication à offrir pour la leçon fautive de A, qui fait fi de la rime.

1441-42. L'Evangile ou, plus précisément, sans doute l'Epître aux Galates, VI, 7: Deus non irridetur ("on ne se moque pas de Dieu.") --- Cf. S. Singer, Sprichwörter des Mittelalters, t. III, p. 98, grâce à qui nous avons pu identifier cette référence et qui cite cette autre formulation de la même idée: Ke diu ne puet on pas mentir (Jacques d'Amiens, De Amore, 2302).

1443. La cointise, c'est-à-dire, selon les mots de Scheler, "les dehors brillants et élégants d'un homme de haut parage" (t. III, p. 355). Pour plus de détails par Jean de Condé lui-même, voir son Dit de Cointise (t. III, p. 139-41).

1464. Comme nous l'avons mentionné déjà au v. 572, les adjectifs niche et aver sont souvent accouplés dans les textes médiévaux: aux exemples que donne le TL (s.v. niche, VI, 631), ajoutons celui-ci, que nous relevons chez Alard de Cambrai, v. 698:

.I. rois puissans et d'avoir riches,
Mais trop estoit avers et nices

(cf. aussi, chez Jean de Condé, éd. Scheler, t. II, p. 169, v. 61).

Par conséquent, le couple avers et ciches, que donne B, n'est pas nécessairement la meilleure leçon. Il semble que l'avarice ait constitué, aux yeux des médiévaux, une manifestation de sottise.

1470. Cf. v. 607 et ss.

1474. Nous ne voyons pas d'autre manière d'interpréter l'expression selonc nature, ici, que d'y voir une simple cheville.

1486. Scheler place ici une coupure, ce qui semble pouvoir se justifier logiquement mais que pourtant nous n'imitons pas. En effet, cette coupure ne correspondrait pas, au contraire des précédentes, à l'emplacement d'une lettrine dans les mss; de plus, elle serait la seule à séparer deux vers unis par la rime.

GLOSSAIRE

Etant donné la traduction que nous avons adjointe au texte, le glossaire a paru devoir être réduit au strict minimum. N'y figurent par conséquent que les mots ou les sens non enregistrés dans le Dictionnaire de l'ancien français de A. J. Greimas (Paris, Larousse, 1979, 2^e éd.). Nous n'avons pas tenu compte des divergences graphiques banales, dialectales ou autres, mais nous avons inclus certaines formes ou graphies pouvant faire difficulté.

A moins d'indication contraire, les substantifs sont cités au cas régime singulier, les adjectifs au cas régime singulier masculin, et les verbes à l'infinitif, que ces formes apparaissent ou non dans le texte; le cas échéant, les personnes des verbes sont numérotées de 1 à 6.

abandon (mettre en ---) 886 faire don de, mettre à la disposition.

abonder impers. 152 être en abondance.

acesmé 520 bien mis, élégant; 1096 vêtu, équipé.

acompaigné 189 associé, uni.

acompaignier (soi --- a) 192 s'associer à.

acouvert 337 couvert.

acuere 329 aquérir.

adés 602 aussitôt, dès lors.

affier de 692 promettre.

agensi (mal ---) 502 rébarbatif, déplaisant dans sa mine.

aidier (savoir soi --- de) 1349 être habile à, s'entendre à.

aler par 1019 être sous la coupe de; aler tout par cûr

110 être gouverné, mû par la recherche du bonheur.

ambleüre (aler l'---) 16 aller l'amble (allure plutôt rapide).

amonter 559 augmenter.

amordre a 1179 se résoudre, se décider à; estre amors a

1181 être poussé, entraîné à.

apareillier (soi --- de) 964 s'employer à, s'efforcer de.

apertement 430 de façon claire, évidente, manifeste.

après 818 au-dessus de.

aquellir (boban ---) 1270 concevoir de l'orgueil.

ardeur 947 colère.

arroy 898 bon ordre.

assener 799 établir, placer; 1412 conduire, mener.

assens (mettre son --- a) 467 s'efforcer de, s'employer à.

assommer 430, 956 exprimer au complet, dévoiler entière-
ment, compléter.

assouplir 5 s'attrister.

atendre (soi --- a) 1036 se fier à, s'en remettre à.

atourner en bien 466 consacrer au bien, transformer dans
le sens du bien; atourner a penitance 637 accepter,
agr  er comme p  nitence.

aumuce 989 bonnet de moine.

avalier 172 amoindrir, ravalier.

avenue 1337   v  nement, incident; ce qui va se produire.

avis   786 d  cid  , d  termin     .

aviser 1044 comprendre, reconnaître; soi --- de/a 436,
1066 r  fl  chir   .

batre (soi ---) 622 se d  battre.

bel (en avoir del plus ---) 825 avoir la meilleure part,
profiter de la situation.

bestaille 401 coll., animaux, b  tes.

busches (oster ---) *1055 faire l'empress  .

cachier 75 forme de chacier, poursuivre, prendre en
chasse; --- apr  s inf. sb. 96 le fait de poursuivre.
camps/champs (as plains ---) 493, 1299 en pleine, en rase
campagne.

cerquier 1344 forme de cerchier, fouiller, examiner.

c'est 1396, 1399 c'est-  -dire.

chastier (soi ---) 165 se tenir pour averti.

cheoir (bien ---) 1241 arriver bonheur.

chieres (faire grans ---) 1053 faire des simagr  es, des

courbettes.

cognoissance 308 sagesse.

coi/quoi (arrester --) 80 s'arrêter net; demeurer ---

164 être laissé tranquille, ne pas être inquiété.

communement 1065 pareillement.

comparage *852 compéage, liens entre compères.

confort 1114 secours.

conmander sur cf. sur.

conte (estre a un ---) 1138 être d'un même prix, d'une
même valeur; avoir --- 1416 compter, avoir de la
valeur.

conter 1497 estimer, être d'avis que.

contraire sb. 1122 drame, catastrophe.

corner 12 annoncer par le son du cor; --- l'aigue 910 .

annoncer que l'eau pour se laver les mains avant le
repas est prête, et par extension que le repas lui-
même est prêt.

couleur *391 raison spécieuse, prétexte.

courre 1033, 1067 être en faveur, en crédit.

cours (estre en son plain ---) 6 battre son plein.

covenant 86, 900, 1027, 1213 état de choses, situation.

couvertement 432 secrètement.

croient 1079 ind. prés. 6 de croire, faire crédit, se
fier à.

cuer (avoir contre ---) 793 avoir en aversion.

cure 383 charge spirituelle.

cytoain/cytouain 278, 299 citoyen, habitant d'une cité.

dangier (sans ---) 940 à volonté.

debatre (soi ---) 1279 se quereller.

deceü/decheü 327, 343 pris au dépourvu, pris de court,
trompé dans ses attentes.

deffiance 167 menace.

deffier 154 menacer.

demander 485 s'enquérir de, poser des questions sur.

desavenant 1214 qui ne paye pas de mine.

desconseillier de *352 priver du secours de.

descouvrir 1002 manifester, montrer; soi --- 427 se
révéler, se faire jour.

deseure 913, 915 à droite; soi sentir au --- 1245 se
sentir maître de la situation.

desguisees (choses ---) 965 extravagances, pitreries.

desmonter 1272 précipiter, jeter à bas.

despareillié (estre --- de Dieu) 754 être séparé de Dieu,
être maudit, damné.

despiter 1152 humilier, avilir.

desregnier 113 converser.

desroi/desroy 1135 violence, brutalité; un poi de --- 972
un, faux mouvement.

desrompre 1121 déchirer; desroute p. pas. f. 976 rompue,

brisée.

dessous (par ---) 935 à gauche.

destroit (conseil ---) 1020 conseil privé.

deviser 785 distribuer, répartir, assigner; 958 donner
des ordres.

dilz/diols *215, 228, 1456 formes de cas suj. sing. de
duel/duel, malheur, chagrin.

diolt (se ---) ind. prés. 3 de soi douloir, souffrir,
s'attrister.

divers/diviers 5 mauvais, désagréable; 401, *1027 étrange,
insolite.

dolent 1276 mécontent.

dont *676 donc (?).

droit sb. 756 devoir, obligation; de --- 1259 comme il est
juste; a --- 1425 à coup sûr.

droitement 452 tout droit de.

droiture (a ---) 762 selon l'ordre des choses, comme on
pouvait s'y attendre; par --- 1473 à bon droit.

effreement/effroiement (sans ---) 634, 1107 sans bruit.

embatre (soi ---) 218 tomber sur, avoir affaire à; 398
s'engager dans, emprunter (un chemin).

enaigri (en orguel ---) 1201 enflammé, bouffi d'orgueil.

engelé *620 gelé, transi de froid.

entendement (prendre en ---) 1493 réfléchir à, méditer sur.

entendre (soi mal ---) 1035 être malavisé.

entier 1360 serein.

entremettre 66, 778 s'employer à, s'efforcer de.

entreprendre (soi ---) 1280 en venir aux mains.

escarni adj. 254 en difficulté, en mauvaise posture,
dōmuni.

escaufer (soi ---) 615 se réchauffer.

eschieu adj. 1145 qui est un objet de mépris, de rejet,
de répulsion.

escūele (servir de ---) *846 servir les plats à la table
royale.

escurer 1347, 1389 nettoyer, laver.

eslessier a 230 s'abandonner à, se laisser aller à.

espondre a 467, 1495 répandre chez, prodiguer à.

essillier 351 abandonner, laisser à soi-même.

estant (en ---) 79 debout et immobile.

estendre (soi ---) 332 se raidir, devenir rigide (en
parlant des membres après la mort).

estrange adj. 1143 funeste.

estre sb. 1483 lieu, séjour.

estudier 1057 s'en donner la peine.

et (.II. --- .II.) 399 deux par deux.

eure (a ---) 344 à temps; en l'--- 644, 914, 1115 aussitôt,
sur-le-champ; heure et point 1009 le moment opportun;

veoir eure et point/l'eure et le point de 350, 583

avoir l'occasion; le point et l'heure loc. adv. 1453
en temps et lieu.

falir 214 finir, se terminer.

fardel (charger au col le --- de) 1062 laisser le soin de.

faususement 376 illégitimement, à tort.

ferré (chemin ---) 240, 490 chemin empierré, grand-route.

fin (de cuer ---) 1296 d'un coeur sincère.

fois/foys (a la ---) parfois; 1447, 1456 à l'occasion,
de temps en temps.

fondre 1494 se perdre.

fourmener (soi ---) 622 se démener, s'agiter violemment.

frez 1203 neuf.

fu 504, 548 feu.

gas (par ---) 981 pour rire.

garde 1176 protection, sauvegarde.

giron (a son ---) 522 tout près de.

goucet *720, 870 petit chien, roquet.

grandement 999 copieusement.

graument 447 forme de granment, beaucoup.

greer 1184 établir, instituer.

gris monne 859 moine gris, c'est-à-dire cistercien (le)
costume de cet ordre comportait à l'origine un saru-
chon gris --- cf. God., IX, 727 b).

guille (jüer de ---) 1441 tromper.

haioit *874, 902 ind. imp. 3 de haïr.

haterel 1224 nuque.

haut sb. *210 hauteur, éminence (?).

hautement 241 courtoisement, dignement.

heure et point cf. eue.

hors (boire tout ---) 509 faire cul sec, boire jusqu'au
fond.

itropisie 561 hydropisie.

join 519 jonc.

jugement 1023, 1026 procès.

jüer de guille cf. guille.

laidour 1105, 1144 laideur.

lecheour 1374 avide.

lecherie 1046 cupidité.

lisse 718, 721, 739, 741, 744 lice, femelle d'un chien de
chasse.

liement 570 joyeusement.

lois (mestre de ---) cf. mestre.

loing adj. 36, 878, 1241, 1307 long.

lymeçon 832 limaçon.

martre sb. m. *879 martre.

menbrer impers. 2 venir à l'esprit.

mes conj. *262 car.

mespasser 135 faire un faux pas.

mestre de lois *803 théologien.

mesurer 1452 apprécier à sa juste valeur.

monne (gris ---) cf. gris.

mor *333 graphie pour mort.

mors sb. m. 1177, 1180, 1181, 1183 morsure.

mousche (savoir connoistre --- en lait) 983 savoir recon-
naître le blanc du noir, être futé.

nature (selonc ---) 761, 1474 comme il est naturel, selon
la nature des choses.

navie *456, 471 coll., navires.

netier/netoier 1347, 1350 nettoyer.

nonsavoir 672 sottise.

obscur 384 indigne; 1142 désagréable, affligeant; 1145,
1147 repoussant, hideux.

ordener 800 faire entrer dans les ordres.

paistre 378 cas rég. sing., paistres 376 cas suj. sing. de
pastour, berger, pasteur.

parfondement 89 profondément.

partir a 864, 1278 avoir sa part de.

pas 1220, 1285, 1288, 1330 endroit, passage; 1332 chemin;

le --- loc. adv. 73, 99, 105, 1108 à petits pas,

lentement.

passer 1023 avoir lieu, se dérouler.

paumes (batre ---) 217, 1120 battre les paumes (en signe de douleur).

perchevoir (soi ---) *344 prendre ses dispositions, faire preuve de prévoyance; soi --- de 328 songer à, se préoccuper de.

percilleus 1243 périlleux.

pité 1151 pitié.

plain (laisser enmi ---) *227 abandonner brusquement; tout a --- 449 distinctement, nettement.

plaisir (venir a ---) 367 plaire.

plait (faire ce --- que) *392 prétendre, soutenir, faire valoir que.

plus plus (de ---) 215 de plus en plus.

point sb. 478, 1110, 1255 manière; heure et --- cf. eure.

pooir 1072 avoir le pouvoir, être puissant.

porter 664 supporter; soi --- 575 se comporter.

poursivre 1324, 1329 suivre, aller à la suite de.

pourveoir 249 fournir, préparer; 323, 345, 348, 355

prémunir, pourvoir du nécessaire; prévenir les besoins de; 349 faire preuve de prévoyance, prendre ses

dispositions; soi --- 281 même sens; 1368 prendre
garde, réfléchir.

prametre 582 promettre.

prendre a 252, 996 entreprendre de, se mettre à; soi ---

1140 s'emparer de, saisir; estre pris a 954 même sens.
 prouver 463, 545 expliquer, illustrer.

quant conj. 309, 1129 puisque.

que *698 c'est que (en réponse à une question).

quoi adj., cf. coi.

retrandement 1000 parcimonieusement, chichement.

regarder 382 veiller à.

repartir 513 donner, attribuer.

repandre 98, 1491 déclarer, dire, raconter.

retenir 469 protéger, défendre, préserver.

rostir (soi ---) 505 se réchauffer.

sairement 623 juron.

saisir *44 attaquer.

seconde (la vie ---) 329 la vie éternelle.

sejour (sans ---) 11 sans retard; 1490 sans repos, sans
relâche.

sens *1002 talent.

siege (aler en haut ---) 1248 s'élever à une position

éminente.

soig (estre en grant --- de) 1316 être en peine au sujet
de, s'inquiéter pour.

soit sb. f. 555 soif.

somme/soume (c'est/ce est la ---) 449, 706 en vérité.

sontain *1081 sauvage, solitaire.

soubitainnement/subitainnement 210, 1237 soudainement,
subitement.

sur 643 vers; commander --- 775 sommer de comparaître en
vertu de.

tenir (soi --- a) 1436 s'appliquer à/ s'efforcer de;
--- sa voie cf. voie.

ton (a haut ---) 996 à tue-tête, à pleins poumons.

toueillier 1372 traîner (dans la boue).

tré/tret 495, 588, 589 formes de tref, tente, pavillon.

uns et autres 719 divers, de toutes sortes.

venant (bien ---) 1090 avenant.

venir (avant ---) 1026 ouvrir, commencer, être à l'ordre
du jour (en parlant d'un procès).

viex 503 forme fléchie de vil.

voie (tenir sa ---) 23 se diriger vers.

widier 510 vider; faire --- 795 éloigner, bannir.

yreçon 861 hérisson.

yretage (a ---) 596 pour toujours, à perpétuité.

yreus 916 colérique.

TABLE DES NOMS PROPRES

Adam 1179, 1185 nom du premier homme.

Amours 40 l'amour personnifié.

Belin 995, Belins 951 Belin, le mouton.

Berte (dame ---) 935 la guenon.

Briquemer 945 Brichemer, le cerf.

Bruians 950 Brüyant, le taureau.

Brun 943 l'ours.

Chantecler 883 le coq.

Coars 953 Couart, le lièvre.

Confesse 1384, Confession 1506 personnification de la
confession.

Desirs 44 personnification.

Despriers 847 frère de Malegrin, fils d'Ysengrin.

Dieu 636, 665, 666, 667, 1184, 1259, 1265, 1290, 1408,
1436, 1441, 1462, 1503, Dieus 1429, Diex 20, 542, 673,
980, 1143, 1292, 1403, 1485 Dieu.

Eglise (sainte ---) 379 l'Eglise.

Emmeline (dame ---) 927 la renarde, mère de Roussel et

de Renardel.

Entendement 34, 90, Entendemens 486, 655, 1011, 1239, 1502

personnage allégorique, compagnon de route du poète.

Envie 745, 756, 763 l'envie, personnifiée sous la forme d'une lice.

Espinart 861, 989 le hérisson.

Evangelille/Evanngile sb. f. 424, 1442 l'Evangile.

Eve 1179, 1186 nom de la première femme.

Fiere (dame ---) 973 la lionne, épouse du roi Noble. /

Germain (saint ---) 22 invoqué par le narrateur.

Grimbers 820 le blaireau.

Hersent (dame ---) 923 la louve (épouse d'Ysengrin).

Jehans de Condé 1497 Jean de Condé, l'auteur.

L'enart (saint ---) 1022 saint Léonard, invoqué par Entendement.

Lucifer 1291 Lucifer, le chef des anges révoltés.

Malegrin 844 fils aîné d'Ysengrin.

Martin 807, 853, 869, 1021, Martins 959, 982, 988, 994

Martin le singe, chambellan du roi.

Martinés 869, 1005 Martinet, fils de Martin le singe et ménestrel du roi.

Mesdis 758, 762 fils de l'Envie, personnification de la médisance.

Monnekin 853 autre fils de Martin le singe.

Mors 1150, 1162, 1177, 1182 la mort personnifiée.

Nobles 771 Noble le lion, roi des animaux.

Pelet 862 Pelé, le rat.

Penitance 1393, 1404, Penitanche 1506 personnage allégorique, personnification de la pénitence.

Pourveance 347 personnage allégorique, personnification de la prévoyance.

Renardel 1061, Renardiaus 801, 926 Renardel, jacobin, fils aîné de Renart.

Renart 884, 909, 915, 970, 1028, 1046, 1079, Renars 781, 786, 793, 796, 800, 827, 834, 838, 850, 859, 865, 889, 897, 901, 917, 986, 993, 1021, 1034, 1067, 1070, 1074 Renart le goupil.

Repentance 1380, 1505 personnage allégorique, personnification de la repentance.

Rœnel 1063, Rœeniaus 839 Roœnel, le matin.

Rome 1072 la ville de Rome, siège de la cour pontificale.

Roussel 1061, Roussiaus 804, 933 Roussel, cordelier,
autre fils de Renart.

Tardieu 832, 1058 le limaçon.

Tesselin 826 le corbeau.

Tibiart 871, Tibiers 823 Tibert, le chat.

Yrlande 768 l'Irlande.

Ysengrin 813, 843, 851, 1021, Ysengrins 957, 1047

Ysengrin, le loup.

TABLE DES PROVERBES

- 98-101 uns proverbes nous reprént
 Que li merchiers s'en vait le pas
 Tout belement, qu'i ne set pas
 S'eürs est devant ou derriere.¹
 (cf. Mor. 224 ?)
- 111-112 Pour ce dist on, je n'en dout mie,
 Que cent mars vaut d'eür demie.
 (cf. Mor. 2451 ?)
- 161-163 teus lieve haitiés au main,
 Qu'en mains c'on ne tourne sa main,
 Trebuche et muert en petit d'eure
 (cf. Mor. 2344)
- 168 Folz est qui en vie a fiance
 (cf. Mor. 228 ?)
- 176-177 de tant c'on plus monte en haut
 Tant est li descendres plus griés.
 (cf. Mor. 21)
- 191-192 amender doit son usage
 Qui s'acompaigne a houme sage.
 (cf. Mor. 414 ?)

1 Mor. = Joseph Morawski, Proverbes français antérieurs au XV^e siècle, Paris, Champion, 1925, (C. F. M. A.).
 Les renvois à ce recueil sont à comprendre comme suit:
 lorsqu'il s'agit d'une citation textuelle, seul apparaît le numéro du proverbe; lorsqu'il s'agit d'une expression proverbiale à rattacher à un proverbe connu mais qui ne le cite pas textuellement, le numéro de Morawski est précédé de la mention "cf."; enfin, lorsque le rapprochement avec Morawski est incertain ou quelque peu lointain, un point d'interrogation suit le renvoi.

BIBLIOGRAPHIE

A) Ouvrages relatifs à Jean de Condé

1. Editions

Polycarpe Chabaille, éd., Jean de Condé, "Renars mestres de l'ostel le roy", dans Le Roman de Renart, supplément, variantes et corrections, Paris, Silvestre, 1835, p. 19-30.

Auguste Scheler, éd., Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, Bruxelles, Devaux, t. I, Baudouin de Condé, 1866, xxviii, 541 p.; t. II, Jean de Condé, 1^{ère} partie, 1866, xxii, 462 p.; t. III, Jean de Condé, 2^e partie, 1867, 416 p.

Comptes rendus:

Adolf Tobler, dans Jahrbuch für romanische und englische Literatur, VIII, 1867, p. 331-352.

Emile Littré, dans Etudes et glanures pour faire suite à l'Histoire de la langue française, Paris, Didier, 1880, p. 235-289.

Arnold Krause, Bemerkungen zu den Gedichten des Baudouin und des Jean de Condé, Berlin, R. Gaertner, 1890, 32 p.

Auguste Scheler, éd., Jean de Condé, "Je me sui longement teüs", dans Trouvères belges (Nouvelle série), Louvain, Lefever, 1879, p. 156-161, notes p. 344-435.

Jacques Ribard, éd., Jean de Condé, La Messe des oiseaux et Le Dit des Jacobins et des Fremeneurs, Genève, Droz, lxxxiii, 130 p., "Textes littéraires français", 170.

Annalisa Landolfi Manfellotto, éd., I "Fabliaux" di Jean de Condé, L'Aquila, Japadre, 1979, 240 p.

2. Etudes

Ribard, Jacques, Un ménestrel du XIVE siècle. Jean de Condé, Genève, Droz, 1969, 440 p., "Publications romanes et françaises", CIV.

Whiting, Bartlett J., "Proverbial Material in the Poems of Baudouin and Jean de Condé", Romanic Review, XXVII, 1936, p. 204-223.

Wiegand, Joseph, Jean de Condé. Literarhistorische Studie. Inaugural-Dissertation, Borna-Leipzig, Noske, 1914, vii, 102 p.

B) Autres ouvrages

1. Editions

Alard de Cambrai, Le Livre de Philosophie et de Moralité, éd. Jean Charles Payen, Paris, Klincksieck, 1970, 375 p., "Bibliothèque française et romane", Série B, 9.

Baudouin Butor, "Le roman de Pandragus et Libanor, par Baudouin Butor, texte inédit de la fin du XIII^e siècle", éd. Louis-Ferdinand Flutre, Romania, XCIV, 1973, p. 57-90.

Benoit de Sainte-Maure, Le Roman de Troie, éd. Léopold Constans, New York, Johnson Reprint, 1968 (1^{ère} éd. 1904-1912), t. I, xi, 461 p.; t. II, 398 p.; t. III,

448 p.; t. IV, 446 p.; t. V, 337 p.; t. VI, 410 p.;
"Société des anciens textes français".

Couronnement de Renard (Le), poème du treizième siècle,
éd. Alfred Foulet, New York, Kraus Reprint Corpora-
tion, 1965 (1ère édition 1929), lxxviii, 125 p.,
"Elliott Monographs", 24.

Gerbert de Montreuil, Le Roman de la Violette, éd. Douglas
L. Buffum, Paris, Champion, 1928, xci, 362 p.,
"Société des anciens textes français".

Gui de Cambrai, Balaham und Josaphas, éd. Carl Appel,
Halle, Niemeyer, 1907, lxxxii, 468 p.

Guillaume de Lorris et Jean de Meun, Le Roman de la Rose,
éd. Ernest Langlois, New York, Johnson Reprint, 1965
(1ère éd. 1914-1924), t. I, 350 p.; t. II, 351 p.;
t. III, 331 p.; t. IV, 324 p.; t. V, 346 p.; "Société
des anciens textes français".

Guillaume de Lorris et Jean de Meun, Le Roman de la Rose,
éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, t. I, 1965, lxxiii,
293 p.; t. II, 1966, xlii, 303 p.; t. III, 1970,
xxviii, 273 p.; "Classiques français du moyen âge",
92, 95, 98.

Jacquemart Gielee, Renart le Nouvel, éd. Henri Roussel,
Paris, Picard, 1961, 364 p., "Société des anciens
textes français".

Roman de Kanor (Le), édition critique d'un texte en prose
du XIIIe siècle, éd. Meredith Tilbury McMunn, thèse
de The University of Connecticut, 1978, 733 p;
(Dissertations Abstracts, 40 A, 2, p. 840 A).

Roman de Renart (Le), éd. Mario Roques, Paris, Champion,
t. I, xxvi, 188 p.; t. II, xxii, 127 p.; t. III, xix,
201 p.; t. IV, xxii, 183 p.; t. V, xiv, 136 p.; t. VI,
xi, 149 p.; "Classiques français du moyen âge", 78,
79, 81, 85, 88, 90.

Rutebeuf, Oeuvres complètes, éd. Edmond Faral et Julia Bastin, Paris, 1969; t. I, p. 1-582; t. II, p. 583-931.

Watriquet de Couvin, Dits, éd. Auguste Scheler, Bruxelles, Devaux, 1868, xxiv, 522 p.

2. Etudes

Badel, Pierre-Yves, Le Roman de la Rose au XIV^e siècle. Etude de la réception de l'oeuvre, Genève, Droz, 1980, xii, 534 p., "Publications romanes et françaises", CLIII.

Baker, Alfred T., "Le futur des verbes avoir et savoir", Romania, LXIII, 1937, p. 1-30.

Bloch, Oscar et Walther von Wartburg, Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, Presses Universitaires de France, 6^e éd., 1975, xxx, 682 p.

Bourciez, Edouard et Joseph Bourciez, Phonétique française. Etude historique, Paris, Klincksieck, 1978, xii, 243 p., "Tradition de l'humanisme", III.

Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique, Paris, Letouzey et Ané, 1912... (en cours).

Flinn, John, Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au moyen âge, Toronto, University of Toronto Press, 1963, xi, 731 p.

Fouché, Pierre, Phonétique historique du français, Paris, Klincksieck, t. I, Introduction, 1952, p. 1-106; t. II, Les voyelles, 2^e éd., 1969, p. 107-340; t. III, Les consonnes et index général, 1961, p. 541-1110.

Fouché, Pierre, Le Verbe français. Etude morphologique, Paris, Klincksieck, 1967, xvi, 449 p.

Foulet, Alfred et Mary Blakely Speer, On editing Old French texts, Lawrence, The Regents Press of Kansas, 1979, xv, 136 p.

Foulet, Lucien, Glossary of the first Continuation, dans William Roach, The Continuations of the Old French Perceval of Chrétien de Troyes, t. III/2, Philadelphie, The American Philosophical Society, 1955, 328 p.

Foulet, Lucien, Petite syntaxe de l'ancien français, Paris, Champion, 3e éd., 1977, xi, 393 p., "Classiques français du moyen âge", 21.

Godefroy, Frédéric, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècles, New York, Kraus Reprint Corporation, 1961 (1ère éd. 1880-1902), 10 t.

Gossen, Charles Théodore, Grammaire de l'ancien picard, Paris, Klincksieck, 1970, 222 p.

Greimas, Algirdas Julien, Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle, Paris, Larousse, 2e éd., 1979, 676 p.

Grevisse, Maurice, Le Bon Usage, Paris, Duculot, 11^e éd., 1980, 1519 p.

Hilaire, Jean, Histoire des institutions publiques et des faits sociaux (XI-XIX siècles), Paris, Dalloz, 3e éd., 1976, 182 p., "Mementos Dalloz".

Lanly, André, Fiches de philologie française, Paris-Montréal, Bordas, 1971, 362 p., "Etudes".

Lanly, André, Morphologie historique des verbes français,

Paris, Bordas, 1977, 360 p.

Lecoy, Félix, compte rendu de Jean Sonet, Le Roman de Barlaam et Josaphat, Romania, LXXI, 1950, p. 403-408.

Lote, Georges, Histoire du vers français, Paris, t. I, Boivin, 1949, xxxv, 362 p.; t. II, Boivin, 1951, 316 p.; t. III, 1955, Hatier, 375 p.

Luchaire, Achille, Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs, Bruxelles, Culture et civilisation, 1964 (1ère éd. 1892), 638 p.

Marchello-Nizia, Christiane, Dire le vrai: L'adverbe "si" en français médiéval. Essai de linguistique historique, Genève, Droz, 1985, 256 p., "Publications romanes et françaises", CLXVIII.

Marchello-Nizia, Christiane, Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, Bordas, 1979, 378 p., "Etudes": Série "Langue française".

Ménard, Philippe, Syntaxe de l'ancien français, Bordeaux, Sobodi, 1976, nouvelle éd., 320 p., "Manuel du français du moyen âge", 1.

Moignet, Gérard, Grammaire de l'ancien français. Morphologie - Syntaxe, Paris, Klincksieck, 2^e éd., 1976, 445 p.

Morawski, Joseph, Proverbes français antérieurs au XV^e siècle, Paris, Champion, 1925, xxiii, 146 p., "Classiques français du moyen âge", 47.

Payen, Jean Charles, "Jean de Condé, Alard de Cambrai et les sources du 'dit' (A propos d'un livre récent)", Moyen Age, LXXVII, 1972, p. 523-536.

Pope, Mildred K., From Latin to Modern French with

Especial Consideration of Anglo-Norman - Phonology and Morphology, Manchester, Manchester University Press, 1952, xxxii, 571 p., "Publications of the University of Manchester", CCXXIX, French Series, VI.

Raynaud de Lage, Guy, Introduction à l'ancien français, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975, 9^e éd., 174 p.

Régnier, Claude, "Quelques problèmes de l'ancien picard", Romance Philology, XIV, 3, février 1961, p. 255-272.

Remacle, Louis, Le Problème de l'ancien wallon, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1948, 230 p., "Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège", fascicule CIX.

Schulze-Busacker, Elisabeth, Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du moyen âge français. Recueil et analyse, Paris, Champion, 1985, 356 p., "Nouvelle bibliothèque du moyen âge", 9.

Singer, Samuel, Sprichwörter des Mittelalters, Berne, Lang, 1944-1947, 3 t.

Ulrich, Jakob, "Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-Cato [...] ", Romanische Forschungen, XV, 1904, p. 41-149.

Tobler, Adolf, Mélanges de grammaire française, traduction française de la 2^e éd. par Max Kuttner et Leopold Sudre, Paris, Picard, 1905, xxi, 372 p.

Tobler, Adolf et Erhard Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, Berlin Weidmann, 1925... (en cours).

Wartburg, Walter von, Französisches etymologisches Wörterbuch, Bâle, Helbing, 1922... (en cours).

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	iii
INTRODUCTION	v
I. JEAN DE CONDE ET SON OEUVRE	v
II. LI DIS D'ENTENDEMENT	ix
A) Analyse	x
B) Sources et influences	xvii
C) Valeur littéraire	xxix
III. ETABLISSEMENT DU TEXTE	xxxv
A) Description des manuscrits	xxxv
1. Le ms. <u>A</u>	xxxv
2. Le ms. <u>B</u>	xxxix
B) Choix du manuscrit de base	xl
C) Les éditions précédentes	xlvi
IV. VERSIFICATION ET LANGUE DE L'AUTEUR	li
A) Versification	li
1. Compte des syllabes	li
2. Rimes	liii

B) Langue de l'auteur	lvii
1. Phonétique	lvii
i - Vocalisme	lvii
ii - Consonantisme	lxiii
2. Morphologie	lxvi
3. Morpho-syntaxe	lxviii
V. LANGUE DU SCRIBE	lxxiii
1. Phonétique	lxxiii
i - Vocalisme	lxxiii
ii - Consonantisme	lxxix
2. Morphologie	lxxxii
3. Morpho-syntaxe	lxxxiii
VI. TOILETTE DU TEXTE	lxxxiv
TEXTE	1
NOTES	122
GLOSSAIRE	175
TABLE DES NOMS PROPRES	189
TABLE DES PROVERBES	193
BIBLIOGRAPHIE	195

ANDRE VILLENEUVE

LI DIS D'ENTENDEMENT DE JEAN DE CONDE

EDITION CRITIQUE ET TRADUCTION

M. A. Lettres françaises

Jean de Condé est un trouvère hainuyer de la première moitié du XIV^e siècle, auteur d'une oeuvre abondante et diverse où les pièces à caractère narratif, comme les lais ou les fabliaux, côtoient les "dits" d'inspiration didactique et moralisante.

Son Dit d'Entendement constitue ce que l'on peut appeler une "fantaisie allégorique", genre hybride où l'art du conteur peut se déployer tout en restant au service de l'enseignement moral. Le texte se présente comme le récit d'un voyage que le poète prétend avoir accompli en songe. Le personnage d'Entendement, qui donne son titre au Dit, s'y fait le compagnon et le guide du poète, et agit comme interprète des merveilles que tous deux rencontrent sur leur route.

Avec ses 1508 octosyllabes, l'oeuvre compte parmi les plus étendues de son auteur. C'est un ensemble composite, quoique fortement structuré, comportant quatorze épisodes

qui sont autant d'apologues ou de paraboles illustrant une vérité morale sur le mode allégorique. Le plus important de ces épisodes, et le plus intéressant sans doute, est le onzième, intitulé "Renars mestres de l'ostel le roy", où sont mis en scène les personnages du Roman de Renart. Jean de Condé s'y révèle l'émule des auteurs qui, tels Rutebeuf ou Jacquemart Gielee, ont repris la figure du célèbre goupil, devenue une allégorie de tous les vices, en lui donnant une portée satirique.

Notre Dit a été publié une première fois déjà, dans l'édition des oeuvres complètes de Jean de Condé qu'a donnée Auguste Scheler en 1866-1867. Cette édition, cependant, est largement dépassée. En plus d'être devenue difficilement accessible, elle a notamment l'inconvénient de reproduire le texte du moins bon des deux manuscrits qui nous ont conservé l'oeuvre. Elle comporte en outre nombre d'erreurs de transcription et ne donne qu'une liste incomplète des variantes offertes par l'autre manuscrit.

La pertinence d'une nouvelle édition du Dit d'Entendement, avec le meilleur manuscrit comme manuscrit de base, ne fait donc pas de doute, et c'est à la procurer que nous nous sommes employé ici.

L'introduction de notre édition comporte en premier lieu une brève présentation de l'auteur et de son oeuvre, suivie d'un chapitre présentant le Dit lui-même: on y

trouvera une analyse du texte, un aperçu des sources de l'auteur et des influences qui ont pu s'exercer sur lui dans son travail, ainsi qu'une discussion de la valeur littéraire de l'oeuvre.

Le chapitre suivant est consacré aux problèmes posés par l'établissement du texte: description des deux manuscrits qui nous l'ont conservé, comparaison de leurs mérites respectifs pour en arriver au choix d'un manuscrit de base et description des éditions précédentes.

Nous procédons ensuite à l'étude de la versification et de la langue de l'auteur, les particularités de cette dernière étant essentiellement fonction de l'origine hainuyère de Jean de Condé.

La langue du scribe, très proche de celle de l'auteur, fait l'objet d'un autre chapitre, et l'introduction se termine par l'explication des principes suivis pour réaliser la toilette du texte.

Le texte lui-même vient alors, accompagné des leçons rejetées du manuscrit de base, des variantes de l'autre manuscrit et d'une traduction en prose moderne.

Les notes, le glossaire, la table des noms propres, la table des proverbes et la bibliographie viennent compléter le tout.